

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
5^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1977-1978

COMPTE RENDU INTEGRAL — 29^e SEANCE

1^{re} Séance du Jeudi 27 Octobre 1977.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. YVES ALLAINMAT

1. — Rappel au règlement (p. 6710).
MM. Dutard, le président.
2. — Remplacement d'un représentant à l'Assemblée parlementaire des communautés européennes (p. 6710).
3. — Renvol pour avis (p. 6710).
4. — Loi de finances pour 1978 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 6710).

Education.

MM. Marlo Bénard, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'éducation; Fanton, le président.

M. Neuwirth, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les constructions scolaires et universitaires.

M. Pinte, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour l'éducation.

M. Haby, ministre de l'éducation
M. le président.

MM. Mexandeau,
Cressard,
Rohel,
Chambaz,
Gaussin,
Gissinger,
Royer,
Forni,
Richomme,
Gilbert Schwartz,
Briane,
Gilbert Faure,
Boyer.

Renvol de la suite de la discussion budgétaire.

5. — Ordre du jour (p. 6735).

PRÉSIDENCE DE M. YVES ALLAINMAT,
vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

RAPPEL AU REGLEMENT

M. le président. La parole est à M. Dutard, pour un rappel au règlement.

M. Lucien Dutard. Monsieur le président, mon appel au règlement se rapporte à la fin du débat sur le budget de l'agriculture lorsqu'est venue, en séance de nuit, la discussion de notre amendement n° 162.

Cet amendement avait pour but d'affecter les sommes dégagées par l'augmentation de la taxe sur les huiles et corps gras d'origine végétale à la déduction correspondante des cotisations sociales des exploitants agricoles ayant un faible revenu cadastral. Les petits et moyens producteurs de lait, notamment, en auraient bénéficié.

Pour empêcher le scrutin public que nous avons demandé, M. le ministre de l'agriculture a utilisé un artifice juridique, de sorte que l'Assemblée n'a pu se prononcer sur ce texte qui portait implicitement la condamnation de la taxe de coresponsabilité sur le lait.

Je tiens, au nom des députés du groupe communiste, à protester contre de tels procédés...

M. Alain Bonnet. Très bien !

M. Lucien Dutard. ... qui font obstacle au déroulement normal des débats parlementaires où chacun doit exercer ses responsabilités.

Le vote n'ayant pas eu lieu, les élus de la majorité qui avaient critiqué, au cours du débat, la taxe de coresponsabilité, ont ainsi pu éviter que leurs actes ne soient contraires à leurs paroles. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

M. le président. Monsieur Dutard, la présidence, hier soir, a appliqué le règlement.

Je ne puis donc que prendre acte de votre déclaration.

M. Lucien Dutard. Je vous remercie, monsieur le président.

— 2 —

REMPLACEMENT D'UN REPRESENTANT
A L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE
DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

M. le président. J'informe l'Assemblée que, par suite de la cessation du mandat de député de M. Spénale, élu sénateur, il y a lieu de nommer un représentant de l'Assemblée nationale à l'Assemblée parlementaire des communautés européennes.

En conséquence, en application de l'article 26, alinéa premier, du règlement, M. le président a fixé au vendredi 28 octobre à midi, l'expiration du délai de dépôt des candidatures.

Si, à l'expiration de ce délai, il n'y a qu'un seul candidat, son nom sera affiché et publié au *Journal officiel*. La nomination prendra effet dès cette publication.

Dans le cas contraire, il appartiendrait à la conférence des présidents de fixer une date pour la nomination par scrutin.

— 3 —

RENVOI POUR AVIS

M. le président. La commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République demande à donner son avis sur le projet de loi, adopté par le Sénat, sur la protection et l'information des consommateurs (n° 3154).

Il n'y a pas d'opposition?...

Le renvoi pour avis est ordonné.

— 4 —

LOI DE FINANCES POUR 1978
(DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1978 (n° 3120, 3131).

EDUCATION

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de l'éducation.

La parole est à M. Mario Bénéard, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'éducation.

M. Mario Bénéard, rapporteur spécial. Ce n'est pas à vous, monsieur le ministre de l'éducation, qu'il est besoin de rappeler ces vers de La Fontaine :

« Garde-toi, tant que tu vivras,
« De juger des gens sur la mine. »

Mais j'y songeais en examinant votre projet de budget.

Celui-ci a, en effet, une mine florissante, mais quand on l'ausculte, on est conduit à un diagnostic un peu plus prudent, même si le jugement reste positif.

M. Alain Bonnet. Prudent, c'est le moins qu'on puisse dire !

M. Mario Bénéard, rapporteur spécial. Tâchons de distinguer les apparences de la réalité.

Les apparences ne sont pas nécessairement mensongères. L'éducation demeure incontestablement, dans notre pays, la priorité. De cela, je vois trois preuves : premièrement, le total des dépenses du ministère de l'éducation et du secrétariat d'Etat aux universités, soit 81 milliards de francs environ, représente, de loin, le premier budget de l'Etat ; deuxièmement, le total des dépenses d'éducation reste sensiblement supérieur aux dépenses militaires, surtout si l'on tient compte des parts respectives des dépenses de pension ; troisièmement, le total des dépenses d'éducation représentera en 1978, si ce projet de budget est adopté, environ 93 p. 100 du produit attendu de l'impôt sur le revenu.

Il est bon que chaque Français sache que, chaque fois qu'il paie 100 francs au titre de l'impôt sur le revenu, 93 francs seront, de fait, consacrés à des dépenses d'éducation.

Le budget de l'éducation — et c'est un point fondamental — semble être particulièrement gâté et annoncer d'agréables perspectives si l'on en juge d'après le montant des crédits par rapport à l'évolution des effectifs. Il est, en effet, de l'ordre de 70 milliards de francs. Il est vrai que pour définir les moyens réels d'intervention il faut en soustraire les crédits de pension civile et certaines dépenses intéressant les universités qui figurent encore dans le budget de l'éducation.

Le solde net s'élève à 63 milliards de francs — j'arrondis les chiffres, le détail figurant dans le rapport écrit — ce qui représente une progression des crédits de 14,5 p. 100 d'une année sur l'autre, alors que l'évolution du coût de la vie sera très sensiblement inférieure à ce chiffre, du moins nous l'espérons, et que l'augmentation des effectifs sera très faible. En effet, à la prochaine rentrée, 33 000 élèves de plus seulement sont attendus, soit une progression de 0,3 p. 100.

Si l'on se fie aux apparences, donc, l'on a quelques raisons d'être optimiste. La réalité est peut-être moins souriante. D'abord, la part des crédits d'investissements, du moins en crédits de paiement, diminue par rapport à l'an dernier, non seulement en pourcentage mais également en valeur absolue, ce qui ne laisse pas d'être préoccupant. M. Neuwirth aura la tâche de donner le sentiment de la commission des finances sur ce point. Je puis, d'ores et déjà, vous faire part de son inquiétude.

Les crédits de fonctionnement, qu'il m'appartient plus particulièrement de vous présenter, s'élèveront à environ 60 milliards de francs en 1978, en progression de 16,3 p. 100. Je rappelle encore une fois qu'il faut comparer ce taux à l'accroissement des effectifs, qui ne sera que de 0,3 p. 100.

Obtiendrons-nous les résultats encourageants que nous serions en droit d'attendre au vu de ces deux données ? Si ces crédits permettront à la machine de tourner, ils ne permettront pas d'apporter les améliorations que les apparences pourraient laisser espérer.

La répartition des dépenses de fonctionnement telle qu'elle est décrite dans le tableau qui figure à la page 7 de mon rapport écrit montre que cette année encore la part des dépenses de personnel est, de loin, la plus importante. Elle était l'an dernier de 88,4 p. 100 ; elle représente cette année 88,5 p. 100 des dépenses de fonctionnement. La tendance à l'accroissement de la part des dépenses de personnel que nous connaissons depuis de longues années est malheureusement confirmée et la rigidité des dépenses de fonctionnement ne cesse de croître.

Les dépenses de personnel permettront, incontestablement, d'ajuster les moyens aux besoins. Je ne donnerai pas les détails chiffrés que vous trouverez dans mon rapport écrit. Je soulignerai simplement que le budget de 1978 permettra la création de 11 753 emplois contre 41 000 cette année. Si l'on s'en tient aux apparences, l'on est tenté de croire que l'effort est en sensible diminution. Mais la comparaison est trompeuse dans la mesure où, sur ces 41 000 postes, beaucoup correspondaient à ce que le ministère a appelé, d'un nom quelque peu barbare, la « déclandestination »...

M. André Fanton. Fâcheux néologisme !

M. Mario Bénard, rapporteur général. ... et d'autres aux nationalisations d'établissements, qui seront terminées à la fin de cette année.

Disons que les créations de poste comparables auront été de l'ordre de 20 000 en 1977 et qu'elles seront de 11 753 en 1978. La diminution est certes réelle mais, compte tenu de l'évolution des effectifs, les dotations assureront néanmoins une bonne adaptation des moyens aux besoins. Elles permettront, en outre, la poursuite de la politique de résorption de l'auxiliaariat dont j'ai récapitulé les résultats dans un tableau qui figure à la page 20 de mon rapport écrit. L'effort déjà accompli est réel. Incontestablement, il est poursuivi ; mais hélas ! il reste encore beaucoup à faire.

Vous trouverez dans mon rapport écrit toutes les indications sur les mesures catégorielles en faveur des personnels. Je me bornerai à déplorer qu'en dépit des appels réitérés de la commission des finances en faveur des inspecteurs départementaux de l'éducation nationale, le projet de loi de finances ne réponde pas aux espoirs que nous avions placés dans la bienveillance de la rue de Grenelle.

Incontestablement, en ce qui concerne les dépenses de personnel, le ministère de l'éducation a consenti des efforts. J'oserais dire qu'il a dû réussir, même si ses dotations ont augmenté, des acrobaties extraordinaires pour faire face à des besoins toujours croissants, dont l'augmentation tient moins d'ailleurs à l'évolution quantitative des effectifs qu'au fait que les élèves sont de plus en plus nombreux dans les classes les plus coûteuses. C'est un problème fondamental, dont il faut bien avoir conscience. Un élève d'une classe maternelle coûte moins cher qu'un élève de l'enseignement supérieur, voire de l'enseignement secondaire. Or l'évolution de nos classes d'âges est telle que les élèves sont de plus en plus nombreux dans les catégories d'enseignement où le coût unitaire est le plus élevé. Ainsi, malgré un accroissement global des effectifs très faible, le coût par élève croît nécessairement, ce qui explique que les dépenses de personnel continuent d'augmenter bien que les effectifs restent relativement stables.

Toutefois, monsieur le ministre, les opérations de « déclandestination » ou de redéploiement — qui sont tout à votre honneur, puisqu'elles vous ont permis de remettre de l'ordre dans votre maison — ne permettront pas indéfiniment de faire face à des besoins sans cesse croissants. Quelle que soit la qualité de la gestion de l'administration centrale, des rectorats et des académies, les dépenses de personnel devront encore augmenter au cours des prochaines années.

Pour les dépenses de fonctionnement telles que le chauffage ou l'entretien, les subventions attribuées aux établissements scolaires ne progresseront guère. L'accroissement moyen du crédit par élève sera de l'ordre de 3 à 5 p. 100. Ne nous faisons donc pas d'illusion : pour peu que l'hiver soit rude, un collectif budgétaire sera nécessaire. Mais l'expérience a montré que, sur ce point, monsieur le ministre, on pouvait vous faire confiance.

Les subventions versées aux centres de formation des apprentis sont en très nette augmentation. Vous trouverez dans mon rapport écrit, les raisons de cette augmentation qui répond aux vœux exprimés dans cette assemblée comme au Sénat. Nous ne pouvons que nous en réjouir.

Les subventions de fonctionnement accordées à des organismes autonomes tels que l'O.N.I.S.E.P. et l'Institut national de recherche pédagogique progresseront de 6,7 p. 100. C'est dire qu'elles suivront l'évolution prévue du coût de la vie.

Les interventions de l'Etat en faveur de la gratuité des manuels scolaires appellent une réflexion plus approfondie. Dans ce domaine, les promesses sont largement tenues, puisque le projet de budget pour 1978 doit permettre de réaliser la gratuité pour les classes de cinquième.

A mes yeux, c'est pour les transports scolaires, monsieur le ministre, que votre projet de budget est certainement le moins satisfaisant.

L'objectif annoncé l'an dernier pour la campagne 1976-1977 — 64 p. 100 des dépenses payées par l'Etat. 30 p. 100 par les collectivités locales et 6 p. 100 par les familles — n'aura pas été atteint, puisque les parents d'élèves auront supporté 8 p. 100 des frais de transport de leurs enfants.

Pour l'année scolaire 1977-1978, les statistiques et les prévisions établies par votre administration conduisent à penser que la part des familles tombera de 8 p. 100 à 6,1 p. 100. Bien entendu, nous ne pouvons que nous en réjouir mais il n'en sera ainsi qu'à une double condition. D'abord, les tarifs ne doivent pas être soumis à une hausse de plus de 6,5 p. 100 par rapport à leur niveau de la rentrée de 1976. Ensuite, il faut que vous soyez accordés, dans la prochaine loi de finances rectificative, les 10,4 millions de francs de crédits nécessaires pour couvrir, sur le premier trimestre de la campagne, les hausses de tarifs autorisées par le Gouvernement.

Pour l'année scolaire 1978-1979, les prévisions donnent à penser que la part des familles ne diminuera pas. Son montant se maintiendra toujours à environ 6 p. 100.

Dans ces conditions, je suis conduit à poser la question de fond suivante.

Que soit accordée la gratuité des fournitures scolaires à toutes les familles, fort bien, mais pourquoi commencer par là ? Pourquoi ne pas attendre qu'il soit mis fin à la réelle inégalité devant les charges publiques qui existe pour les transports scolaires ? Ceux-ci intéressent 17 p. 100 environ — selon vos statistiques — des élèves du premier et du second degré. Les familles qui ont à souffrir des frais de transports scolaires constituent une minorité, mais cette minorité est importante.

D'autres familles ont la chance de ne pas avoir à confier leur enfant au car ou à l'autobus et donc de ne pas supporter la dépense correspondante.

Vraiment, il me paraît parfaitement anormal de ne pas supprimer une telle inégalité avant de se lancer dans une nouvelle opération. En tout état de cause, il serait souhaitable, puisqu'un calendrier a été fixé, de simultanément généraliser la gratuité des fournitures scolaires et celle des transports scolaires — totalement pris en charge alors par les collectivités publiques. J'y reviendrai tout à l'heure en mentionnant les observations de la commission.

Quant à l'aide à l'enseignement privé, elle n'appelait pas d'observation particulière jusqu'à avant-hier.

De 1977 à 1978, le taux de progression des crédits de l'enseignement privé est très important puisqu'il atteint 28,3 p. 100. Mais il faut bien comprendre le sens de cette hausse apparente. Cette année, pour la première fois, le ministère de l'éducation a inscrit dans son projet de budget des crédits qu'il ne nous proposait d'ordinaire que dans un collectif.

Ainsi, pour que la comparaison avec le budget de l'an dernier soit significative, il convient de tenir compte non seulement des crédits inscrits en 1978 dans le projet initial mais du réajustement intervenu dans le collectif. Le rapprochement entre le chiffre du projet de budget de 1978 et celui du budget de 1977 rectifié montre que le taux de progression n'est que de 10 p. 100 environ.

Néanmoins, monsieur le ministre, le projet de loi adopté avant-hier par le Sénat entraînera certaines conséquences, c'est bien clair, qui me conduisent à vous demander dans quelle mesure le projet qui nous est soumis aujourd'hui pourra être complété afin que se traduisent dans les faits, l'année prochaine, les premières implications de la loi votée avant-hier.

En effet, faute des crédits nécessaires, cette loi ne restera jamais qu'un vœu pieux, qu'il s'agisse des subventions pour la réalisation d'ateliers, de l'égalité des droits entre les maîtres de l'enseignement privé sous contrat et ceux de l'enseignement public ou du forfait d'externat.

A cet égard, des explications nous sont nécessaires puisque votre projet de budget a été établi avant le vote du Sénat — il ne pouvait donc prendre en compte les conséquences financières de la décision de la Haute Assemblée.

S'agissant des bourses, il y a des années que nous dénonçons les insuffisances et les imperfections de notre système. Une

nouvelle fois, je me bornerai à observer que la proportion des boursiers — elle est d'environ 40 p. 100, notamment dans l'enseignement secondaire — me paraît en discordance complète avec la structure sociologique de notre pays. Si le pourcentage des élèves boursiers se maintient à ce niveau, vous ne pourrez pas fournir aux familles qui en ont vraiment besoin l'aide qu'elles réclament.

Pour remédier à la situation que nous connaissons, il est indispensable de procéder à une refonte totale du système des bourses. La reconduction année par année du saupoudrage pratiqué ne suffira pas.

A la limite, le principe même des bourses n'est-il pas à revoir ? On peut se le demander. En effet, pendant une période de plus en plus longue de la vie scolaire des enfants, une bonne part des dépenses qui incombent antérieurement aux familles sera prise désormais en charge par l'Etat, qu'il s'agisse des fournitures ou des transports scolaires.

Il ressort de cette analyse que divers points du projet de budget du ministère de l'éducation appellent des observations de la part de la commission des finances. Ces observations sont au nombre de neuf.

La première concerne vos déclarations du mois de septembre dernier, monsieur le ministre, au sujet de la création d'emplois nouveaux, destinés à accélérer la résorption de l'auxiliaariat et à faciliter le fonctionnement de votre administration.

Nous ne regrettons certes pas les mesures annoncées. Nous déplorons seulement qu'elles aient été prises trop tardivement. Elles figureront dans le collectif de fin d'année, bien entendu, mais celui-ci n'a pas valeur pour l'année 1978. Dans l'élaboration du projet de loi qui nous est soumis, ces mesures n'ont pas pu être prises en compte : alors, nous ne voyons pas bien sur quels crédits vous rémunérerez les personnels en cause l'année prochaine. Nous attendons votre réponse sur ce point.

Quoi qu'il en soit, nous souhaitons, d'une manière générale, que vous évitiez de prendre en cours d'année des décisions susceptibles de remettre en cause les projets de loi de finances qui nous sont soumis car ceux-ci ne rendent pas compte alors de la réalité.

La deuxième observation a trait au nombre d'emplois d'instituteurs affectés à l'enseignement préélémentaire.

Bien que les effectifs scolarisés dans l'enseignement préscolaire soient en baisse, la commission souhaite que l'effort accompli au cours des dernières années en faveur de la création de postes d'enseignant ne se relâche pas. Le taux d'encadrement ne doit pas diminuer car, dans ce degré d'enseignement, il est particulièrement important que les maîtres n'aient que peu d'élèves à enseigner.

S'agissant de la résorption de l'auxiliaariat, qui a donné lieu à la troisième observation, la commission des finances s'est inquiétée, non pas de la poursuite de la politique de résorption, mais du recrutement, auquel il semble que vous procédiez, de nouveaux personnels auxiliaires. Le même problème se pose pour le secrétariat d'Etat aux postes et télécommunications.

A quoi servirait-il, en effet, de résorber l'auxiliaariat si, dans le même temps, on recréait un corps d'auxiliaires ?

La quatrième observation est relative à l'apprentissage et à l'enseignement technique. Nombre des membres de la commission des finances ont souligné qu'il convenait peut-être de veiller davantage à l'adéquation des enseignements à la réalité de l'économie contemporaine. Dans certains centres sont enseignées des techniques non seulement dépassées, mais encore interdites par telle ou telle administration !

En ce qui concerne les crédits de fonctionnement et de matériel des établissements d'enseignement — cinquième observation — la commission souhaite vivement que le ministère ne sous-estime pas systématiquement, dans le projet de budget initial, les besoins des établissements en crédits de fonctionnement, en attendant un collectif pour corriger les prévisions et compléter les dotations. Plus de clarté dans l'énoncé serait souhaitable !

La sixième observation a trait aux décharges de service accordées aux directeurs d'école.

La commission des finances estime que les dispositions relatives aux décharges de service des directeurs d'école demeurent encore trop restrictives pour permettre aux intéressés de remplir toutes leurs obligations dans des conditions normales.

M. André Fanton. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le rapporteur ?

M. Mario Bénard, rapporteur spécial. Volontiers, monsieur Fanton.

M. le président. La parole est à M. Fanton, avec l'autorisation de l'orateur.

M. André Fanton. Je saisis l'occasion qui m'est offerte par M. Mario Bénard pour demander au ministre de l'éducation quelles sont ses intentions au sujet de la création du grade de directeur d'école.

En effet, les allègements de service accordés aux directeurs d'école n'ont de sens que s'il y a vraiment des directeurs ! Or, actuellement, il n'en existe pas. Il n'y a que des instituteurs chargés de la direction d'une école.

Le groupe du rassemblement pour la République a donc déposé une proposition de loi tendant à créer le grade de directeur d'école. La question est posée déjà, depuis bien des années. En 1935, déjà, un de vos prédécesseurs s'en était préoccupé, monsieur le ministre, et il avait accompli un geste en créant l'emploi de directeur d'école.

Actuellement, les directeurs d'école assument une fonction particulière qui mérite la création d'un grade. Telle est la réalité. Je me réjouis que la commission des finances ait appelé l'attention sur ce point, mais peut-être n'est-elle pas allée encore assez loin. Quel est votre sentiment à ce sujet ?

M. le président. Vous auriez pu vous inscrire dans la discussion, monsieur Fanton.

M. André Fanton. Je voulais éviter à l'Assemblée un trop long discours ! (Sourires.)

M. Mario Bénard, rapporteur spécial. Je suppose, monsieur Fanton, que le ministre vous répondra tout à l'heure.

La septième observation concerne le remplacement des maîtres absents. La commission des finances, unanime, vous demande, monsieur le ministre, d'agir en sorte que les moyens en postes et l'organisation des services permettent de remplacer dans de meilleures conditions les maîtres absents.

Certes, le problème est difficile, nous le savons parfaitement, mais il convient malgré tout de le résoudre.

La huitième observation vise le régime des bourses. Comme chaque année, la commission demande au ministre de l'éducation quelles sont ses intentions en la matière et si le maintien du système actuel — avec environ 40 p. 100 des élèves bénéficiant d'une bourse — lui paraît compatible avec le souci de préserver le pouvoir d'achat des sommes versées aux familles les plus nécessitées.

Enfin, la neuvième observation, qui a trait aux transports scolaires, est double.

D'une part, la commission vous demande, monsieur le ministre, de réaliser enfin la gratuité des transports scolaires, au moins dans le même délai que celui qui vous sera nécessaire pour généraliser la gratuité des fournitures scolaires.

D'autre part, la commission souhaite que les mesures visant à réaliser une harmonisation entre les départements soient mieux ajustées à la réalité, compte tenu des graves disparités qui existent encore entre certains départements.

Sous le bénéfice de ces observations, la commission des finances, de l'économie générale et du Plan a donné un avis favorable à l'adoption des crédits de fonctionnement inscrits dans le projet de budget du ministère de l'éducation, en soulignant toutefois que si les problèmes posés à ce ministère ont été résolus, c'est dans des conditions si difficiles que, pour les années prochaines — soyons sans illusion — la qualité de l'enseignement en France exigera de la part de l'Etat et de la nation tout entière un accroissement de l'effort accompli en faveur de notre jeunesse. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République, du groupe républicain, et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. Neuwirth, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les constructions scolaires et universitaires.

M. Lucien Neuwirth, rapporteur spécial. Monsieur le ministre, mes chers collègues, j'ai l'honneur de vous présenter les crédits d'équipement inscrits au budget du ministre de l'éducation en faveur des constructions scolaires. Les crédits inscrits au budget du secrétaire d'Etat aux universités viendront en discussion le 8 novembre prochain.

Affirmer que le projet de budget d'équipement est marqué par la rigueur relève de la litote. Il suffit de considérer les chiffres figurant dans mon rapport écrit, que vous avez reçu hier matin, pour vous en rendre compte.

En voici quelques-uns : 2 774,2 millions de francs en crédits de paiement, soit 430 millions de francs de moins que l'année dernière, ce qui correspond à une baisse de 13,4 p. 100 ; 2 537 millions de francs en autorisations, soit 420,2 millions de francs de moins qu'en 1977, ce qui représente une réduction de 14,2 p. 100 d'une année sur l'autre.

Pour justifier cette réduction, le ministère de l'éducation fait valoir deux arguments. D'abord, la stabilisation des effectifs globaux d'élèves. Ensuite, les besoins en bâtiments nouveaux, qui sont devenus sans commune mesure avec ce qu'ils ont été au cours des quinze dernières années.

L'examen de la ventilation des crédits entre les différents niveaux et types d'enseignement peut seul permettre de prendre une vision significative des choix retenus par rapport aux priorités du VII^e Plan et à la réforme du système éducatif. Cet examen permet de dégager quatre tendances principales.

Premièrement, le maintien à niveau constant de deux actions spécifiques conduites en matière de sécurité et de maintenance du patrimoine du second degré. J'aurai l'occasion d'y revenir plus loin.

Deuxièmement, l'effort porté sur la réalisation des programmes d'action prioritaires, entre autres le programme « Mieux vivre dans la ville », qui améliore l'environnement socio-culturel des zones urbanisées, notamment des villes nouvelles, et le programme intitulé « Assurer l'égalité des chances par l'éducation et la culture ». Celui-ci a trait plus spécialement aux classes maternelles et à la mise en place dans les collèges des ateliers nécessaires à la réforme du système éducatif ; le crédit en faveur de cette dernière action augmente d'environ 20 p. 100 par rapport à 1977.

Troisièmement, les actions en matière d'investissements destinés à économiser l'énergie et à renouveler les matériels pédagogiques, notamment les matériels lourds en service dans les établissements techniques ; 50 millions de francs environ ont été individualisés à ce titre.

Quatrièmement, l'effort de solidarité en faveur des départements et territoires d'outre-mer sera non seulement poursuivi mais légèrement augmenté.

Après avoir examiné les priorités ainsi arrêtées et les propositions budgétaires qui en découlent, la commission des finances a voté, à l'unanimité, un certain nombre d'observations.

La première concerne les crédits pour l'enseignement du premier degré.

La commission a été vivement émue par la diminution de 32,7 p. 100 des dotations pour 1978. Les conseils généraux ne pourront certainement pas assumer pleinement les responsabilités qui leur ont été confiées et ils vont se heurter incontestablement aux plus grandes difficultés.

Il s'ensuivra des problèmes pour réaliser le programme d'action prioritaire relatif au développement de l'école maternelle, entre autres. Il est absolument nécessaire de dégager des crédits pour mener à bien des opérations ponctuelles dans les zones rurales défavorisées et dans les zones qui connaissent une urbanisation accélérée.

En outre, il est impossible de ne pas maintenir un certain rythme de construction des écoles primaires afin de répondre aux migrations de population et de remplacer les classes vétustes.

M. Gilbert Faure. Très bien !

M. Lucien Neuwirth, rapporteur spécial. Bref, la commission unanime estime que le secteur des constructions du premier degré a été trop gravement sacrifié et qu'un relèvement sensible des dotations doit être envisagé.

La seconde observation porte sur les dotations du second degré. Leur réduction est moins sensible que pour le premier degré — elle n'atteint, si je puis dire, que 9,7 p. 100.

Néanmoins, la commission remarque que des dépenses importantes seront entraînées par l'entrée en application de la réforme du système éducatif qui suppose la création d'ateliers dans les collèges, sans oublier que les actions de sécurité et de maintenance seront poursuivies. On se rend compte alors que la part des crédits d'équipement consacrée à des constructions nouvelles sera des plus réduites. D'ores et déjà, il apparaît que, dans certaines régions, la programmation ne pourra prendre en compte qu'un chiffre de constructions voisin de l'unité !

La dotation du second cycle court subit également une diminution sensible de 25,7 p. 100. Cette situation nous semble un peu insolite eu égard à l'effort exigé par le VII^e Plan ou par la réforme du système éducatif. Le montant des crédits affectés au second cycle court nous apparaît peu compatible avec les lignes directrices que je viens de rappeler.

Le second cycle long connaît, en revanche, une augmentation substantielle de 30,8 p. 100. Pourtant, notre optimisme sur ce point ne sera pas absolu puisque le nombre des places prévues est quand même légèrement inférieur aux prévisions de la rentrée de 1978. Néanmoins, il y a, dans ce domaine, un effort manifeste à saluer.

Il n'en va malheureusement pas de même pour ce qui est de l'éducation spécialisée, secteur qui, du point de vue de la commission des finances, se trouve exagérément sacrifié puisqu'on enregistre une diminution de 50 p. 100.

Comment admettre qu'aucune place ne sera financée en 1978 dans les écoles nationales de perfectionnement ? Au moment où, grâce à un effort légitime, va entrer en application la loi sur les handicaps physiques, il nous paraît indispensable que soient augmentés les crédits de l'éducation dans ce secteur.

En ce qui concerne les crédits destinés aux équipements administratifs et divers, la diminution de 8,6 p. 100 est, si j'ose dire, raisonnable.

Compte tenu de la conjoncture, nous pouvons estimer que nous pourrions faire face au plus urgent.

Dans la troisième observation qui est très complémentaire, la commission des finances rappelle son souhait de voir définir au plus tôt une politique de maintenance des établissements du second degré. Il faut effectivement que les choses soient claires. Et c'est la raison pour laquelle la commission souhaite l'instauration d'un Fonds spécial regroupant les crédits destinés à la maintenance, à la sécurité et aux économies d'énergie et que les recteurs soient associés étroitement à sa gestion.

Actuellement, les préfets ont à faire face à une dotation globale, dotation « fourre-tout » où se trouvent incluses à la fois les constructions neuves, la maintenance, la sécurité et les économies d'énergie. Nous pensons que cette façon de procéder n'est pas très convenable. Le budget étant ce qu'il est, le problème de l'heure est celui de la maintenance et l'on doit bien faire la différence entre les possibilités qui sont offertes, entre les constructions nouvelles et la maintenance. Quelques chiffres vous intéresseront : 686 000 places sont dans des classes démontables ; sur ces places, 200 000 élèves se trouvent encore dans des classes mobiles, susceptibles d'être réformées, puisqu'elles datent de plus de treize ans. Par ailleurs, 150 000 places se trouvent dans des classes vétustes, construites en dur. Aussi considérons-nous que la stabilisation des effectifs ne peut être un argument suffisant pour justifier une telle diminution de l'effort consacré à ce secteur.

Les trois dernières observations sont d'une autre nature.

La première concerne les travaux de décoration des constructions scolaires au titre du 1^{er} p. 100. Nous souhaitons que le Gouvernement se décide enfin à sortir le texte qui est en préparation depuis longtemps et qui tend à confier à des commissions régionales l'examen des projets, afin d'accélérer les procédures et d'associer davantage — ce qui est légitime — les collectivités locales à ces choix.

Notons au passage que certaines subventions ouvertes avant le 1^{er} octobre 1971 n'avaient pas encore été utilisées au début de la présente année.

Deuxième observation : la commission des finances souhaite qu'un projet de loi résolve enfin l'irritant problème né des difficultés rencontrées en matière d'utilisation des locaux scolaires pour des activités sociales, culturelles et sportives. C'est un vieux problème de la vie associative.

La troisième observation concerne la procédure d'examen des dossiers de construction. Votre commission des finances estime en effet que la procédure centralisée, notamment pour les constructions industrialisées, n'est plus justifiée. Elle demande que l'agrément des projets ainsi que le choix des entreprises qui réalisent les travaux soient « rectoralisés » afin de permettre des choix mieux adaptés et de confier des responsabilités à ceux qui, étant sur place ou plus près, ont évidemment une meilleure connaissance des besoins.

Il est significatif que la commission des finances ait adopté à l'unanimité mes neuf observations et que la même unanimité se soit retrouvée pour décider, lors d'une première délibération, que le vote sur ce budget soit réservé. Toutefois, lors d'une deuxième délibération, devant la quasi-certitude du rapporteur,

partagée par la majorité des commissaires, que les choses ne pourraient rester en l'état, et qu'il faudrait inscrire des crédits complémentaires, la commission des finances a donné un avis favorable à vos propositions budgétaires.

Cette attitude, je dois le dire, monsieur le ministre, traduit l'inquiétude des commissaires au moment où nous passons enfin du quantitatif au qualitatif. Il paraît donc indispensable, afin de poursuivre l'effort entrepris depuis vingt ans pour répondre aux besoins et résorber les insuffisances comme pour éviter une brutale dégradation des possibilités de construction en 1978, que le projet de budget soit amélioré de façon importante dès à présent.

Je suis convaincu que la vocation de notre pays, dans la grande compétition économique mondiale que nous connaissons, est désormais tournée vers les technologies les plus avancées aussi bien que vers l'expression la plus élaborée de la création et de la pensée humaine.

Cela implique des infrastructures scolaires et universitaires de la plus haute qualité.

Monsieur le ministre, le budget que vous nous proposez, dans son état actuel, serait insuffisant pour y concourir pleinement. Mais, convaincue que le Gouvernement consentira l'effort de l'amener à un niveau plus acceptable, la commission des finances, sous cette réserve, invite l'Assemblée à adopter les crédits d'équipements qui lui sont demandés. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République, du groupe républicain et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. Pinte, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour l'éducation.

M. Etienne Pinte, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, notre collègue M. Mario Bénéard a évoqué tout à l'heure les apparences et les réalités de votre budget. J'utiliserai une autre image, préférant parler, quant à moi, des lumières et des ombres.

Pour la quatrième année consécutive, le budget du ministère de l'éducation va croître à un rythme supérieur à celui de l'ensemble du budget de l'Etat : cette croissance sera de 14,5 p. 100 compte non tenu des pensions, contre 12,5 p. 100 pour le budget de l'Etat par rapport au budget rectifié de 1977. L'augmentation de cette année n'atteint malheureusement pas les 18,6 p. 100 de l'année dernière.

Mais en 1978, heureusement, les dépenses totales d'enseignement, c'est-à-dire celles qui relèvent du ministère de l'éducation et du secrétariat d'Etat aux universités, représenteront encore 18 p. 100 du budget de l'Etat. Le budget de l'enseignement occupera donc encore la première place.

Dans ce budget, les dépenses de fonctionnement progressent de 16,3 p. 100 par rapport à 1977.

Si, dans cet ensemble, les dépenses de personnel augmentent de 16,5 p. 100, les crédits de fonctionnement *stricto sensu* n'augmentent malheureusement que de 6,8 p. 100 contre plus de 11 p. 100 en 1977, ce qui laisse prévoir une très faible progression du crédit élève, de l'ordre de 3 p. 100 en francs courants.

Si cela se renouvelait l'année prochaine, le fonctionnement des établissements, en particulier du second degré, s'en trouverait gravement compromis.

M. Louis Mexandeau. C'est déjà fait !

M. Etienne Pinte, rapporteur pour avis. Par contre, comme on l'a rappelé tout à l'heure, il faut noter l'importante progression, en 1978, des crédits alloués aux centres de formation des apprentis.

Le budget d'investissement est, quant à lui, pour la troisième année consécutive, en très nette régression.

Les autorisations de programme d'équipement sont en diminution consécutive, en très nette régression. L'augmentation de plus de 14 p. 100. Les crédits de paiements accusent une baisse de plus de 13 p. 100.

Après cette synthèse chiffrée du budget du ministère de l'éducation, je vous propose, mes chers collègues, de revenir sur cinq points qui me paraissent fondamentaux : la progression des dépenses de personnel ; l'harmonisation des statuts de l'enseignement privé et de l'enseignement public ; l'évolution de la notion de gratuité ; la stagnation des programmes d'action prioritaires et la situation très préoccupante du budget d'équipement.

Le budget pour 1978 maintient à un niveau élevé les dépenses de personnel.

Le budget « personnel » va, en effet, croître de 16,5 p. 100, c'est-à-dire à un rythme supérieur à celui de l'ensemble du budget de l'éducation qui progresse, je le rappelle, de 14,5 p. 100. Les dépenses de personnel représentent une part croissante puisqu'elles passent d'une année sur l'autre de plus de 83 p. 100 à plus de 84 p. 100 de l'ensemble du budget de l'éducation.

D'importantes mesures catégorielles sont prévues.

La plus notable est l'attribution aux chefs d'établissement du second degré d'une indemnité de responsabilité de direction. Cependant, cette mesure laisse de côté les adjoints des chefs d'établissement, ce qui ne semble pas tout à fait équitable. Je vous demande donc — j'insiste tout particulièrement auprès de vous, monsieur le ministre — de bien vouloir étendre cette indemnité aux sous-directeurs et aux censeurs des établissements scolaires du second degré qui partagent, en fait, les mêmes responsabilités.

Je signale au passage un autre problème spécifique concernant une certaine catégorie de personnel, les enseignants chargés de la formation de maîtres dans le domaine de l'audio-visuel. Je pense qu'il convient de mieux prendre en compte les difficultés de statut que rencontrent ces enseignants qui exercent des responsabilités de formation en audio-visuel.

La poursuite de la politique de titularisation dans les premier et second degrés s'inscrit dans le projet de budget qui nous est soumis.

Il importe de rappeler que, dans le premier degré, un accord entre le Gouvernement et les syndicats intéressés est intervenu en décembre 1974 pour parvenir, d'ici à 1980, à la titularisation des 32 900 instituteurs remplaçants. Aujourd'hui, 25 000 d'entre eux ont déjà été titularisés, dont plus de 4 000 dans le cadre du budget qui vous est proposé.

En ce qui concerne le second degré, 12 000 maîtres auxiliaires au total ont d'ores et déjà été titularisés depuis 1975.

La proportion des postes d'enseignants tenus par des non-titulaires s'élevait encore à plus de 14,4 p. 100 au 31 décembre 1976.

Comme je le dirai à nouveau tout à l'heure à propos des constructions scolaires, le ministère de l'éducation a poursuivi, à juste titre d'ailleurs, depuis plusieurs années une politique quantitative pour accueillir les classes d'âge importantes. C'est ainsi que de nombreux maîtres ont été embauchés, dont beaucoup de remplaçants et d'auxiliaires qu'il a fallu titulariser.

Cependant, il semble indispensable, comme vous nous l'aviez d'ailleurs promis, monsieur le ministre, lors du débat sur la réforme du système éducatif, de donner un complément de formation à ces enseignants.

M. Jacques Chambaz. Mais non : le ministre a dit que le baccalauréat était suffisant pour former des instituteurs.

M. René Haby, ministre de l'éducation. Ce sont vos journaux qui l'écrivent.

M. Jacques Chambaz. Alors, démentez !

M. le ministre de l'éducation. Je démentirai !

M. Etienne Pinte, rapporteur pour avis. De même, dans le cadre de la réforme, il convient de réexaminer la formation des maîtres et d'actualiser leurs connaissances par des stages dans le cadre de la formation continue pour qu'il y ait adéquation avec la modification des programmes intervenue au début de cette année scolaire.

Je souhaite donc, monsieur le ministre, que vous nous pro-

Deuxième point important : le projet de budget pour 1978 permettra une amélioration de la situation des personnels de l'enseignement privé.

La forte progression des crédits de l'enseignement privé, comme cela a été précisé tout à l'heure, tient pour une large part, à des raisons techniques. Elle est en fait plus apparente que réelle, puisque, si on élimine les crédits pris en compte au titre de la loi de finances rectificative pour 1977, cette progression n'est plus que de 10 p. 100.

Encore faut-il indiquer qu'une part des crédits de l'enseignement privé est imputable à l'action de rattrapage du forfait d'externat qui, depuis plusieurs années, avait pris un retard de plus de 60 p. 100 par rapport au même forfait dans le secteur public. Il y a lieu de noter que les augmentations cumulées auront seulement permis à ce jour un rattrapage d'environ 46 p. 100 sur trois ans.

Le projet de budget pour 1978 constitue cependant une nouvelle étape dans l'égalisation des situations des maîtres de l'enseignement public et de l'enseignement privé, et il permettra d'aligner la situation du personnel des établissements privés sur celle des maîtres du secteur public.

Ce projet de budget comporte en particulier quatre mesures sociales importantes dont la prise en compte, pour le reclassement dans le secteur public, des services effectués par les enseignants dans l'enseignement privé, et l'admission de six cents enseignants du second degré sous contrat au bénéfice de l'échelonnement indiciaire des professeurs d'enseignement général de collège.

Ces mesures dont on ne peut discuter le bien-fondé dès lors que l'on admet le pluralisme, c'est-à-dire la liberté d'enseignement, devraient trouver rapidement un prolongement dans la prise en charge de la formation continue des maîtres du premier degré et des professeurs d'éducation manuelle et technique du premier cycle. De même, l'alignement des conditions d'accès à la retraite des maîtres du secteur privé sur celles des maîtres de l'enseignement public devrait permettre une réelle homogénéisation des statuts.

Ainsi, petit à petit, se met en place une politique d'harmonisation des situations et des statuts entre l'enseignement public et l'enseignement privé.

Les liens contractuels garantissent le respect de certaines normes indispensables au bon fonctionnement et à la qualité de l'enseignement. C'est la preuve que le service public peut être assuré sous des formes diverses et complémentaires. La liberté de choix qui en résulte devient pour les parents une réalité dont peut s'honorer un Etat véritablement démocratique. (Applaudissements sur les bancs du groupe républicain.)

Troisième point important de ce budget : la gratuité.

La politique poursuivie impose une révision globale de la notion même de gratuité. La gratuité totale est entrée en application pour les manuels scolaires de la classe de sixième, et elle est prévue pour ceux de la classe de cinquième à partir de l'année prochaine, puisqu'une dotation de soixante millions de francs figure au budget à cette fin.

En ce qui concerne les transports scolaires, les dotations piétinent. La part de l'Etat qui n'augmente pas sensiblement d'une année sur l'autre, qui stagne donc, demeure voisine de 64 p. 100.

Il est cependant difficile de nier l'effort financier accompli par l'Etat dans ce domaine. En cinq ans, de la rentrée 1973 à la rentrée 1978, les crédits d'Etat affectés à ce chapitre auront doublé alors que les effectifs transportés n'auront augmenté dans le même temps que de 20 p. 100.

Les charges que représentent les transports pour les petites collectivités locales ont conduit votre ministère à envisager, à juste titre, de nouvelles mesures pour en limiter l'incidence.

Il y a d'abord le maintien dans les zones rurales des écoles à classe unique à effectifs réduits. C'est ainsi que, à partir de 1975, l'abaissement du seuil de fermeture de seize à douze élèves a permis, non seulement de maintenir un grand nombre d'écoles à classe unique en milieu rural, mais aussi d'abaisser de moitié le nombre des fermetures.

Il y a ensuite le maintien définitif à la carte scolaire d'une centaine de petits collèges de capacité comprise entre 150 et 300 élèves ainsi que la construction d'un nouveau type de collège de 240 élèves, appelé « unité pédagogique modulaire ». Ces mesures permettent de limiter d'autant les dépenses de transport scolaire.

On peut, enfin, regretter que ne soit pas davantage développée la mobilité des enseignants en contrepartie d'indemnités de déplacements, aussi bien pour le premier que pour le second degré.

Un certain nombre d'expériences avaient été tentées dans le secteur pré-élémentaire, mais elles ont été abandonnées. Aussi, je souhaiterais, monsieur le ministre, que soient reprises ces études car, dans le cadre du regroupement pédagogique au niveau du primaire et du maintien, dans certaines zones à faible densité, de petits collèges, il serait peut-être parfois plus judicieux de demander aux maîtres et aux enseignants de se déplacer, plutôt que de transporter des enfants, surtout lorsqu'ils sont très jeunes.

Au chapitre de la gratuité, on retrouve enfin le problème, longuement évoqué tout à l'heure, des bourses scolaires, dont le système, en effet, n'est plus satisfaisant.

La majoration, à la rentrée de 1978, de 9 francs de la part de bourse, ce qui correspond à une augmentation d'un peu

plus de 5 p. 100, est inférieure à la hausse des prix et le relèvement de l'ordre de 6 p. 100 du plafond de ressources est inférieur à l'augmentation des revenus entre 1975 et 1976.

Pour y remédier, vous avez commencé, en 1973, à mettre en place un système plus souple d'attribution des bourses mais ses effets restent encore très limités. Pourquoi ne pas chercher dans d'autres directions ? Ne pourrait-on, par exemple, augmenter le nombre de parts accordées aux familles les plus modestes, ou encore procéder à une augmentation progressive, et non plus uniforme, comme vient d'ailleurs de le décider votre collègue, Mme le secrétaire d'Etat aux universités, des échelons de bourses les plus élevés ?

A ce point de mon exposé, je voudrais vous faire part de mon sentiment sur le principe même de la gratuité.

Actuellement, la gratuité est déjà totale dans près de trente départements, grâce, il faut le reconnaître, aux efforts des collectivités locales.

Je me demande donc si la gratuité des manuels et des transports se justifiera encore complètement lorsqu'elle sera étendue à toutes les familles, et s'il ne faudra pas envisager, à terme, la suppression des bourses dans le premier cycle du second degré.

En effet, tel est déjà le cas dans le premier degré, où la scolarité est gratuite et où les bourses n'existent pas.

Je reconnais qu'il existe des charges résiduelles. Toutefois, il me semble que celles-ci ne devraient plus être couvertes par les bourses du ministère de l'éducation mais par une allocation révalorisée de rentrée scolaire ou, en tout cas, par les prestations familiales dans le cadre de la politique de la famille.

Ainsi le ministère de l'éducation disposerait-il du double des crédits consacrés actuellement aux bourses du second cycle. Cela multiplierait par deux le montant moyen des bourses allouées aux familles modestes qui souhaitent que leurs enfants poursuivent des études dans le second cycle, court ou long. Cette réforme aurait le mérite d'apporter une contribution décisive à la démocratisation de l'enseignement et à l'égalité des chances.

Les crédits d'investissements suscitent également de très vives inquiétudes. Comme je le faisais remarquer tout à l'heure, les autorisations de programme diminuent de plus de 14 p. 100 et cette diminution se renouvelle depuis trois ans. A cet égard, je souhaiterais, monsieur le ministre, qu'un effort substantiel soit fait, non seulement à l'avenir, mais aussi dans le présent projet de budget.

En effet, de très nombreuses classes mobiles existent encore, qu'elles appartiennent au parc national ou aux parcs départementaux et communaux. Il me semble indispensable, aujourd'hui, de passer, comme je vous le conseillais tout à l'heure en ce qui concerne le personnel, d'une politique quantitative à une politique qualitative.

J'insisterai également sur la nécessaire adaptation du parc immobilier à l'évolution démographique. Il est inconcevable que l'on ne puisse utiliser les locaux de l'enseignement élémentaire, dont les effectifs stagnent dans de nombreuses régions, pour abriter des classes du premier cycle. Inversement, on pourrait imaginer que certains groupes scolaires du premier degré accueillent des classes maternelles. Mais les solutions retenues devraient être assez simples, sur le plan architectural et sur celui du statut des établissements, pour que l'on puisse passer d'un degré à un autre sans que les collectivités soient contraintes d'y consacrer des investissements trop importants, soit pour construire de nouveaux établissements, soit pour adapter des établissements actuels en fonction des besoins nouveaux.

Je vous demande donc, monsieur le ministre, de mettre en œuvre une politique de polyvalence des établissements scolaires qui permettrait de réaliser de substantielles économies d'équipement. Cela nécessite d'abord une évolution des conceptions architecturales, mais surtout une révision des règles juridiques qui régissent les constructions scolaires.

Sous ces réserves et en sollicitant une rallonge de crédits en faveur des équipements, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales a donné un avis favorable au budget du ministère de l'éducation pour 1978. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République, du groupe républicain et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation.

M. René Haby, ministre de l'éducation. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, voici le dernier budget de

l'éducation de votre législature. C'est pour moi l'occasion, un peu solennelle, de dresser un bilan, de présenter une situation, de dessiner les problèmes que nous aurons à traiter demain.

Nous retrouverons, bien sûr, les chiffres du budget au détour de ces différents aspects. Au reste, la qualité des rapports présentés par vos rapporteurs, que je remercie, me dispense de vous en faire à mon tour une présentation globale et détaillée.

Si ce budget a subi les diverses contraintes du moment, que vos rapporteurs ont décrites avec précision, il reste cependant à la mesure des responsabilités et des ambitions de l'Etat en matière d'éducation. J'aurai l'occasion de le montrer et je reviendrai, à l'issue de la discussion générale, sur des points précis tout en répondant aux questions qui m'auront été posées.

Cinq ans de législature nous ont conduits du budget 1974, que j'ai pris en cours d'exécution, au budget 1978 que je vous présente aujourd'hui. De la rentrée 1974 à la rentrée 1978, vous avez donné au ministre de l'éducation des moyens importants et je vous en remercie.

Je vous le dis très simplement : vous pouvez être fiers de votre œuvre. Elle sera demain, dans votre compte rendu de mandat — tout au moins pour ceux qui auront approuvé ces budgets tout au long de ces cinq années (*Sourires*). — une raison solide qui justifiera le renouvellement de la confiance de vos électeurs.

M. Louis Mexandeau. C'est à voir !

M. le ministre de l'éducation. N'allez pas trop vite, monsieur Mexandeau !

Prenons d'abord les très grands chiffres. Je m'en tiendrai à trois, particulièrement significatifs.

L'augmentation du nombre total des élèves de l'enseignement public a été minime puisqu'il est passé de 10,6 à 10,9 millions, soit une progression de 3 p. 100.

En regard, plaçons deux points de comparaison.

Pendant cette période, 104 000 emplois ont été créés, soit 14 p. 100 de plus qu'en 1973. Ainsi, on compte 104 000 enseignants ou cadres de plus pour 300 000 élèves, soit un fonctionnaire pour trois élèves supplémentaires.

Symboliquement, si je puis dire, le projet de budget pour 1978 continue dans cette voie, puisque, comme l'a fait remarquer M. Mario Bénéard, il permet de compter 1 p. 100 d'enseignants en plus, alors que l'effectif total des élèves sera, l'an prochain, en très légère diminution sur cette année.

La seconde comparaison, c'est le rapport entre l'activité nationale et la dépense d'éducation, c'est l'effort financier de l'Etat rapporté à la ressource économique de notre pays, c'est le rapport entre le budget et la production intérieure brute : il était de 2,6 p. 100 en 1974, il sera de 3 p. 100 en 1978. La progression est importante.

Tel est donc le cadre général : une scolarisation globalement stable, un effort financier qui ne se dément pas et qui ne cesse de peser plus lourd sur les ressources nationales.

C'est ce que nous avons proposé, c'est ce que vous avez voulu. Pourquoi ? Pour aboutir à une amélioration continue et profonde de notre système éducatif.

Dans les écoles, l'effectif total des enfants, de la maternelle au cours moyen, a légèrement baissé au cours de ces cinq années : 1 p. 100 en moins. Celui des instituteurs a augmenté de 10 p. 100.

Si l'on y regarde de plus près, on s'aperçoit que l'effectif des maternelles a d'abord suivi la progression voulue par le Gouvernement dans le cadre de cette réforme qui confie à l'école maternelle la première des tâches pour lutter contre les inégalités et accroître le niveau de formation de toute la nation.

Mais, à la dernière rentrée, une régression est apparue, dont les causes sont démographiques. Elle s'aggravera l'an prochain encore, ramenant l'effectif total presque au niveau de celui de 1973 malgré l'accroissement du pourcentage de scolarisation des âges très précoces, de deux à quatre ans.

D'ailleurs, dans l'intervalle, de 1974 à 1978, 14 000 classes maternelles nouvelles auront été créées ; elles auront été ouvertes aux plus jeunes âges dans des conditions qui sont sans exemple dans le monde : 86 p. 100 des enfants de trois ans seront scolarisés à la rentrée prochaine. Nous ne sommes pas loin, je ne dis pas du maximum, mais de l'optimum pour un âge aussi tendre. Le seuil d'ouverture des classes a par ailleurs été ramené de 50 à 35 élèves. Or, en 1973, les deux tiers des classes maternelles comptaient plus de 35 élèves.

Dans l'enseignement primaire, aujourd'hui, moins de 10 p. 100 des classes ont plus de 30 élèves.

La qualité de l'enseignement dispensé en a bénéficié, comme elle a bénéficié des stages de formation continue qui ont été suivis, au cours de ces cinq années, par quelque 160 000 instituteurs, soit presque deux sur-trois.

Comme elle a bénéficié de l'apport de 40 000 instituteurs remplaçants que nous avons titularisés en cinq ans, dans le cadre d'une politique qui a abouti à supprimer pratiquement le recrutement d'instituteurs sans formation. A cet égard, 2 000 possibilités de titularisation figurent encore au budget qui vous est proposé aujourd'hui.

Comme elle a bénéficié aussi du réseau de 2 300 conseillers qui soutiennent désormais l'action des instituteurs dans les disciplines qui leur sont le moins familières, en particulier l'éducation physique et l'éducation artistique.

Comme elle aura bénéficié, depuis cette rentrée, de votre décision, inscrite dans la loi de 1975 d'assurer un enseignement de soutien dès le cycle préparatoire et d'admettre que les premiers apprentissages peuvent, pour certains élèves, déborder quelque peu de la première année primaire sur la deuxième, de façon à éviter des redoublements trop systématiques.

Je ne parle que pour mémoire de l'effort d'équipement assumé par les collectivités locales avec l'appui de l'Etat. Il s'est traduit par la construction, en cinq ans, de quelque 35 000 classes primaires et maternelles auront ainsi été créés ou rénovés au cours de cette législature.

Dans les collèges, entre la rentrée de 1973 et celle de 1978, le nombre des élèves n'aura guère crû en nombre : 3 p. 100 environ. C'est normal. A ce niveau, la scolarisation avait déjà fait le plein dans le cadre de l'obligation scolaire jusqu'à seize ans. Pour des raisons démographiques, l'effectif global diminuera sans doute légèrement à la rentrée 1978.

Mais, en 1973, dix ans après l'institution des C.E.S., 30 p. 100 des élèves étaient encore accueillis dans des établissements à voie unique : classes de fin d'études primaires, C.E.G., où n'était dispensé que le type d'enseignement, dit « type 2 », premier cycle de lycée où n'était dispensé, au contraire, que le « type 1 », tandis que 70 p. 100 des élèves étaient accueillis dans les C.E.S., séparés suivant différentes filières, où ils recevaient l'enseignement de catégories de maîtres qui ne s'associaient pas, ou guère.

Cette constatation n'est pas critique : il fallait cette longue étape préparatoire avant de conclure la fusion et de créer le collège unique. C'est vous qui avez parié sur son succès et qui avez décidé de le brusquer. C'est chose faite, depuis cette rentrée, en sixième ; ce sera fait à la rentrée prochaine en cinquième.

Vous avez dégagé les moyens de cette opération ; ils permettront de transformer en professeurs d'enseignement général de collège les 30 000 instituteurs spécialisés des anciennes classes de transition, d'assurer la gratuité de tous les manuels de sixième et, les années qui viennent, des classes qui suivent ; de lancer un programme important d'ateliers complémentaires et de formation des maîtres pour l'éducation manuelle et technique.

Le présent projet de loi de finances concrétise cette politique : 180 millions de francs sont prévus pour les ateliers et 60 pour les manuels ; 660 emplois sont prévus pour la formation ainsi que 2 000 transformations d'emplois d'instituteurs spécialisés.

Mais nous avons su montrer aussi que tout progrès ne passait pas nécessairement par des moyens nouveaux. Depuis quelques années, nous faisons effectivement un effort rigoureux — que la nation attendait — de redéploiement de nos moyens. Dans le budget 1978, il y a, à peu de chose près, une création de poste par transfert pour deux créations budgétaires.

Et la réforme elle-même, en sixième, peut s'analyser comme une utilisation pédagogique plus efficace de nos moyens : des classes plus nombreuses, moins peuplées — les classes de vingt-quatre élèves représentent maintenant plus de 80 p. 100 des classes — un horaire plus concentré, la suppression des classes de plus de trente élèves, alors qu'une sur quatre dépassait ce chiffre en 1973. Au total, les conditions d'enseignement sont bien supérieures à ce qu'elles étaient il y a cinq ans.

Pour les collèges, c'est encore, en cinq ans, 560 000 places d'élèves construites ou financées. Je pourrais les mettre en regard des 100 000 élèves qui sont venus accroître les effectifs. Je constate seulement que cet effort s'inscrit dans la ligne de la

reconstruction quasi totale des établissements de premier cycle. Ce sont, en effet, 2 millions de places nouvelles qui ont été construites depuis 1967; quatre collégiens sur cinq aujourd'hui fréquentent des établissements bâtis depuis moins de dix ans.

M. André Fanton. Très bien !

M. le ministre de l'éducation. Je crois que c'est dans une telle perspective qu'il nous faut placer la rigueur provisoire de notre budget en matière d'équipement.

On peut dire que 1978 est une année au cours de laquelle, effectivement, nous ne pourrions pas répondre aussi vite que par le passé aux besoins encore existants et qui demanderaient, pour être couverts, deux ou trois ans d'efforts à la cadence ancienne.

Mais, malgré tout, 1978 sera encore l'année au cours de laquelle seront créées 53 000 places, alors que, au niveau des collèges, la croissance des effectifs sera nulle.

Nous avons simultanément poursuivi un programme de mise en sécurité des bâtiments scolaires. Son coût a été, en moyenne, de 140 millions de francs par an, soit 700 millions pour la durée de la législature. Nous avons aussi amorcé un programme de maintenance des établissements construits: 100 millions lui sont affectés annuellement.

Les communes ont participé à cet effort immense. Mais vous avez voulu les soulager de la charge considérable que représente le fonctionnement. Vous avez rassemblé les moyens d'un programme massif de nationalisations. Comparez: de 1956 à 1972, en dix-sept ans, 1 700 nationalisations ou étatisations, soit cent par an; de 1972 à ce 31 décembre 1977 qui marquera l'achèvement d'un transfert entrepris il y a vingt ans, 3 110 nationalisations ou étatisations en quatre ans, soit 750 par an. Le coût total cumulé de ce programme accéléré — qui a allégé d'autant la charge des collectivités locales — représente 3 milliards de francs. L'an prochain, une somme de 1,7 milliard sera consacrée à cet effort de prise en charge, par l'Etat, de dépenses jusque-là assumées par les collectivités.

Il me reste à parler des lycées.

Le second cycle des lycées ou des collèges techniques est un secteur où la croissance des effectifs se poursuit. C'est là un progrès souhaité, accueilli et organisé de la scolarisation après l'âge de seize ans. Dans les cinq années de votre législature, les effectifs du second cycle ont augmenté de 185 900 élèves, soit une progression de près de 15 p. 100.

Celle-ci s'est répartie à parts égales entre le second cycle court et le second cycle long. Alors que, au cours de la précédente législature, le second cycle long avait accusé son avance, depuis 1973, les formations techniques se sont développées plus rapidement que les formations générales, soit à travers les préparations courtes au C. A. P. ou au B. E. P., soit à travers les sections techniques préparant aux divers baccalauréats. Les effectifs de ces sections sont passés de 257 000 élèves en 1973 à 336 000 en 1978.

J'y ajouterai, bien entendu, l'apprentissage, voie normale de la formation secondaire, même si elle est originale, débouchant sur le même diplôme du C. A. P., avec les mêmes possibilités de promotion ultérieure. Cette voie de l'apprentissage, grâce à vous, nous l'avons rénovée, réorganisée, et le budget qui vous est soumis témoigne particulièrement de cet effort. Il n'aura pas été vain: 218 000 apprentis seront en formation en 1978, c'est-à-dire moitié plus qu'en 1973.

Au total, 1 200 000 jeunes ont donc, après le collège, choisi, soit au collège technique, soit en sections techniques des lycées, soit en centres de formation d'apprentis, une orientation menant directement vers une profession. C'est une augmentation de près d'un tiers par rapport à 1973. Et surtout, cela représente maintenant près des trois quarts des jeunes qui suivent une formation de second cycle.

C'est encore insuffisant, sans doute; on s'en rend compte quand on songe aux trop nombreux jeunes qui abandonnent leurs études sans formation professionnelle et souvent aussi sans formation générale suffisante; mais c'est déjà, je crois, en cinq ans, un très beau résultat.

Nous ne l'aurions pas obtenu, bien sûr, si nous n'avions organisé l'accueil de ces élèves nouveaux par le recrutement de nouveaux enseignants et la construction de locaux neufs; et cet effort quantitatif se poursuit dans le budget de 1978, même si, comme on l'a fait remarquer, le programme de constructions de lycées d'enseignement professionnel reste encore limité.

Mais aussi important, plus important peut-être, aura été l'effet cumulé de toute une série d'actions qui ont fait connaître l'intérêt des enseignements techniques et accru leur attrait: l'extension du réseau des conseillers d'orientation; le développement des activités de l'O. N. I. S. E. P.; la promotion interne et la hausse des qualifications des professeurs de l'enseignement technique court donné désormais dans des « lycées » professionnels; l'égalisation des droits de tous les baccalauréats, y compris des baccalauréats de techniciens; les classes préparatoires aux grandes écoles spécialement conçues pour ces bacheliers techniques; les passerelles lancées du collège technique à la section technique des lycées; une aide sociale plus sélective en faveur des élèves suivant des enseignements techniques; la révision de beaucoup de programmes et de beaucoup d'examens, qu'il nous faudra d'ailleurs poursuivre dans le cadre de la réforme.

Nous touchons ici à la dernière caractéristique de l'effort financé pendant cette législature et qui a largement porté sur le qualitatif. Durant les années 1960 à 1970, l'éducation a vécu sous ce que j'appellerai la rigueur de sa propre expansion; aujourd'hui, l'expansion absorbe moins de moyens, et votre législature plus qu'une autre aura été marquée par la recherche de la qualité.

C'est pourquoi, d'ailleurs, la loi de 1975 qui réforme le système éducatif porte votre marque propre. Elle est la loi d'un moment où l'éducation sait qu'elle doit progresser en profondeur, procéder à la révision générale, mais ordonnée et patiente, de ses objectifs, de ses moyens, de ses méthodes.

Vous permettrez que j'utilise quelques instants de cette communication pour vous rendre compte de l'état présent de son application. Je viens d'ailleurs d'adresser à votre président le premier rapport sur l'application de cette loi, conformément aux dispositions de l'article 19 introduites dans la loi à votre initiative.

Cette loi s'applique, et c'est déjà un point fort important. On nous avait menacés de boycott. Où est-il? Je le constate pas de sabotage. Cela ne m'étonne pas d'ailleurs: il n'est pas dans la tradition syndicale française de refuser d'appliquer la loi.

Naturellement, les protestations d'hostilité, au nom des grands principes et des petits moyens, restent vigoureuses. Mais partout — vous pouvez le constater dans les collèges — la nouvelle organisation des classes de sixième, sans filières, les nouveaux programmes, les nouveaux horaires, les nouveaux manuels sont en vigueur. Les enseignements de soutien, après les premières semaines d'observation, commencent à s'organiser.

Je suis cela de très près et je souhaite que les conseils d'établissement, dans les collèges, fassent de même. D'ailleurs, tous les parents que je rencontre et qui ont déjà eu l'occasion de voir fonctionner cette technique nouvelle de soutien au profit de leurs enfants en sont très satisfaits...

M. André Guerlin. Oh !

M. le ministre de l'éducation. ...et surveilleront de très près, vous pouvez en être certains, les résultats de cette nouvelle modalité.

Ces conseils d'établissement se renouvellent en ce moment.

Quant aux comités de parents, institués pour la première fois à l'école primaire, les opérations électorales sont en cours. Je pense qu'elles se dérouleront de façon régulière. Les inspecteurs d'académie ont reçu instruction d'y veiller. De toute façon, si cela se révèle nécessaire, des recours sont possibles, et toute élection fautive sera annulée. On ne joue pas avec la démocratie ! (Applaudissements sur les bancs du groupe républicain, du rassemblement pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

Une démocratie vivante suppose et entraîne le pluralisme des candidats. J'ai l'impression que cela dérange certains, qui ont longtemps refusé la représentation élue des parents parce qu'ils avaient un monopole de fait et qui voudraient aujourd'hui faire légitimer ce monopole. (Très bien ! très bien ! sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République.)

Qu'ils ne crient donc pas à une politisation qui, du fait de cette compétition, tomberait sur l'« école de la République » comme la foudre d'un ciel bleu. Je dis nettement que le monopole d'hier n'a été que trop manipulé par la politique. (Applaudissements sur les bancs du groupe républicain, du rassemblement pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

Au cours des années prochaines, la réforme se développera; et elle se développera, je vous l'assure, sur la ligne que vous

avez fixée. Elle atteindra le cours élémentaire à la prochaine rentrée; nous aurons précisé son organisation avant mars prochain. Il en sera de même pour la classe de cinquième, qui n'est d'ailleurs que la suite de la classe de sixième, avec les mêmes structures, les mêmes horaires et les mêmes matières; les programmes en sont d'ailleurs déjà imprimés.

La prochaine étape importante sera ensuite la rentrée de 1979, une rentrée où tous les enfants sortant de cinquième passeront des options techniques, pour la première fois, à côté ront en quatrième et où ces nouvelles classes de quatrième prendront des options de langues anciennes et modernes.

Cette rentrée décisive, nous la préparons déjà, puisque le budget qui vous est proposé prévoit les moyens de remplacement nécessaires pour que les futurs enseignants de ces options soient convenablement formés — 660 emplois — et puisqu'il prévoit les crédits nécessaires à la construction d'une nouvelle tranche d'ateliers dans les collèges, pour 180 millions.

Cette étape importante assurera l'articulation entre la formation commune du collège et les orientations multiples qui s'ouvrent pour le jeune au-delà du collège, mais qu'il pourra déjà, en quelque sorte, expérimenter dans ces classes de quatrième-troisième. Les options techniques, à caractère préprofessionnel, joueront donc à ce sujet, à ce niveau de quatorze-seize ans, un rôle essentiel.

Vous savez d'ailleurs que les classes de quatrième-troisième à options techniques pourront également fonctionner, à titre de classes préparatoires, dans les lycées professionnels et les centres de formation d'apprentis utilisant l'alternance; des expériences dans ce sens sont d'ores et déjà en cours depuis septembre dernier. C'est d'ailleurs à ce sujet — et notamment sur l'application de la loi Royer que vous avez votée et qui prévoit la possibilité, pour les élèves volontaires, d'effectuer des stages chez les maîtres artisans ou ouvriers — que m'est fait le procès le plus virulent de l'opposition.

Procès global, mais incohérent, parce qu'on nous dit d'un côté que la formation n'est pas assez professionnelle, qu'on n'en fait pas assez, et de l'autre qu'elle est trop professionnelle, qu'elle colle trop aux professions. Mais passons, car l'important est de savoir ce que nous, nous voulons; et ce que nous voulons, c'est substituer à un système rigide et cloisonné de parcours uniques vers des destinations terminus un système d'interconnexions, d'itinéraires bis, un réseau où la frontière entre les études et la vie active peut être traversée dans les deux sens, être toujours ouverte et parfois abolie.

L'égalité des chances n'est accessible que par la diversité des chances. Nous les avons beaucoup diversifiées. Il faut continuer; il faut aussi que les jeunes le sachent, afin d'intégrer cette diversité à leurs choix, et qu'ils prennent conscience que tout effort sert à leur promotion soit au travers de la première chance que leur offrent les structures scolaires vers lesquelles ils s'orientent, soit au travers d'une deuxième chance que la multiplication des passerelles, le développement des systèmes d'options, les possibilités de formation continue contribuent de plus en plus à mettre à la portée de tous.

Cette diversité, cette souplesse, assorties à la garantie d'un savoir de base solide, sont d'ailleurs, vous le savez, les principes de la réforme des enseignements de second cycle qu'a prévue aussi la loi du 19 juillet 1975. Nous avons lancé cette année à ce sujet des classes de seconde expérimentales; l'expérience se poursuivra en 1979 au niveau de la première, débouchant ainsi sur la première partie du nouveau baccalauréat que nous aurons donc la possibilité d'expérimenter avant de le mettre en œuvre. Nous aurons alors suffisamment d'éléments pour corriger, si besoin est, certains détails du projet et procéder à la généralisation du système. En même temps seront établies les coordinations nécessaires entre ces études menant au baccalauréat et l'entrée dans les universités, problème de politique générale dont il nous faudra bien afficher les solutions.

Mais cela me conduit déjà à vous parler, non plus du passé, non plus de 1978, mais de l'avenir qui, pour la prochaine législature, devra marquer une étape supplémentaire et importante de la réforme de l'éducation dans notre pays.

Un élément considérable devrait en être les conditions nouvelles de la gestion des tâches d'éducation.

En effet, les ministres de l'éducation ont, depuis des années, une discussion difficile avec les collectivités locales — et le Parlement en est souvent l'écho — sur le financement des constructions d'écoles, des transports scolaires, des coûts du fonctionnement des collèges et lycées. La discussion est difficile parce que l'on ne sait pas qui est le vrai responsable de ces équipements et de ces dépenses.

Il est évidemment indispensable de diminuer la distance entre le ciel administratif et la terre des administrés, voire de la réduire à rien. Je suis convaincu que s'il n'y avait, dans un domaine donné, qu'un décideur, qui serait aussi financier, politiquement et financièrement capable d'assumer ses responsabilités, donc capable de déterminer à la fois ses recettes et ses dépenses, nous aurions beaucoup plus que de la clarté, nous aurions de l'efficacité.

Or il faut reconnaître, par exemple, que les collectivités qui ont fait des efforts financiers massifs pour aider à la construction de collèges, qui continuent d'assurer une part de leur fonctionnement n'ont guère de responsabilité dans leur gestion et ne peuvent guère que se plaindre de l'insuffisance des subventions ou des dotations en postes accordées par l'Etat. Je pense qu'il est souhaitable de donner aux collectivités des responsabilités importantes dans le fonctionnement et dans la gestion des collèges et qu'il vaut mieux leur laisser des ressources budgétaires leur permettant d'affecter, si elles le jugent utile, un jardinier ou un concierge supplémentaire dans un collège que leur donner le prétexte d'attendre de l'Etat le règlement de tous les problèmes. (Applaudissements sur les bancs du groupe républicain, du rassemblement pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

Demain, en effet, il faudra poser, et résoudre complètement, le problème de décentralisation, pour que la gestion locale s'adapte au terrain, pour que le service public accueille plus aisément la diversité, la souplesse, l'innovation.

C'est une question de gestion. Mais c'est aussi une question de participation, question centrale: c'est celle du mariage entre l'école et la société.

Demain, la réponse devra être celle de ces époques heureuses où les collectivités et les groupes sociaux peuvent dire non plus « l'école », mais « notre école ».

M. André Fanton. Très bien !

M. le ministre de l'éducation. Ce « notre » ne sera pas de possession, mais d'affection, non pas de domination, mais de compréhension et de soutien. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République, du groupe des républicains et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

Une autre tâche, qui n'est pas moins fondamentale, nous attend demain: celle d'une réflexion approfondie sur la condition enseignante, sur ses grandeurs et ses obligations et, conditions des conditions, sur la formation des maîtres.

Nombre de critiques, de travaux, de propositions ont été présentés sur ce problème essentiel; j'y ai moi-même beaucoup réfléchi et je procède encore actuellement, sur ce sujet, à toute une campagne de consultation des syndicats concernés.

Pour toutes les catégories de maîtres, et même pour ceux qui, à côté de l'enseignement proprement dit, assument des tâches importantes dans la vie scolaire, des solutions améliorées peuvent être envisagées pour leur formation et pour leur action. Tâches difficiles, certes, compte tenu de la délicatesse de certains équilibres, mais tâches nécessaires parce que le temps est venu où toutes les conditions de modernisation et d'efficacité plus grande de notre système éducatif doivent être rassemblées. Au cours des années qui viennent, nous devons nous y employer avec courage et détermination.

Pour conclure, mesdames et messieurs, sur ce projet de budget, je constate que ce qui allège partiellement la charge financière d'éducation en 1978, c'est cette baisse de la natalité qui affecte les maternelles et le début du primaire et qui se répercutera au cours des prochaines années dans tout l'enseignement.

Bien sûr, nous n'allons pas vers des écoles vides et des maîtres en surnombre. Nous n'agissons pas comme certains pays amis et voisins qui suppriment actuellement des postes d'enseignants, mais nous irons seulement — et je dirai presque, « heureusement » — vers l'abaissement de l'effectif moyen des classes, qui améliorera la qualité pédagogique.

Je redoute cependant, pour l'âme de la France, ces années où se marquera le reflux de la vitalité nationale. Et il appartient à l'éducation des jeunes, comme à l'information des adultes, de réagir contre ce qui est au fond une marque de défiance envers l'avenir et les capacités de notre pays à en surmonter les difficultés.

Aussi, pour mon secteur de responsabilité gouvernementale, je voudrais souligner les raisons d'espoir dont témoigne ce budget pour 1978.

Car si l'éducation quitte l'âge de l'expansion indéfinie de ses effectifs, nous constatons qu'elle entre dans celui de l'approfondissement, de l'amélioration qualitative. Même s'il existe encore des points où restent à régler des problèmes sérieux de construction ou d'encadrement, le mouvement général est lancé. Notamment avec la réforme, au plus grand bénéfice des parents, des élèves et des maîtres.

Et à ceux-ci aussi je veux dire : « confiance ».

Notre pays ne cherchera pas dans l'arrêt relatif de la croissance démographique une excuse au désintérêt pour les exigences de l'éducation. Ce budget montre qu'il est décidé, malgré les difficultés financières du moment, à donner à la réforme du système les moyens de ses objectifs et, comme je l'ai indiqué, à préparer pour ceux qui sont chargés de l'appliquer des conditions de formation et de travail adaptées à leur tâche.

Mais mon secret espoir est que les Français trouvent bientôt dans une éducation modernisée et améliorée, plus concrète, plus sérieuse, plus ambitieuse, mieux adaptée à notre temps et à nos enfants — le moyen d'effacer une de ces causes de méfiance devant l'avenir : l'incertitude sur notre capacité à élever, à éduquer la jeunesse et à la préparer à ses tâches d'adulte.

Malgré la difficulté des temps, ce budget nous en donne les moyens ; il est, lui aussi, un budget d'espoir. C'est pourquoi je demande à l'Assemblée nationale de l'adopter. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République, du groupe républicain et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)*

M. le président. Mes chers collègues, la discussion de ce projet de budget est organisée sur trois heures quarante. Je demande donc aux vingt-trois orateurs qui sont inscrits de bien vouloir respecter strictement le temps de parole qui leur a été imparti. Je les en remercie d'avance.

Dans la discussion, la parole est à M. Mexandeau.

M. Louis Mexandeau. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je serais tenté de commencer mon propos par une boutade ; s'agissant du budget de l'éducation, la réforme des pédagogies s'avérerait parfois nécessaire.

L'enjeu qui nous rassemble effectivement cet après-midi, c'est un certain avenir de la jeunesse française. Or, monsieur le ministre, c'est la quatrième fois que vous nous présentez le budget de l'éducation ; et pourtant, au risque de nous répéter, nous serons obligés, à notre grand regret, d'égrener...

M. Jacques Cressard. Votre chapelet ! *(Rires.)*

M. Louis Mexandeau. ...les mêmes qualificatifs dont nous avons accablé les précédents budgets : stagnation, comme il y a trois ans ; médiocrité, comme il y a deux ans ; austérité, comme l'année dernière. Aujourd'hui, c'est pire : il s'agit de l'accélération d'un processus de « médiocritisation » de l'enseignement et de destruction du service public d'éducation. *(Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République, du groupe républicain et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)*

M. André Fanton. Pour ce qui est de la médiocritisation, vous êtes un expert !

M. Louis Mexandeau. Les orateurs de la majorité auront l'occasion, plus que nous, d'exprimer leur avis dans ce débat, mais j'ai cru remarquer toutefois que leur enthousiasme vis-à-vis de ce budget était un peu mitigé.

M. André Fanton. L'enthousiasme de vos amis semble l'être encore davantage ! *(Protestations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.)*

M. Louis Mexandeau. Les chiffres parlent à l'évidence. Si nous nous en tenons effectivement, monsieur Fanton, au monde des apparences, nous constatons une augmentation des crédits de 19,8 p. 100, qu'on peut ramener, d'après le rapporteur de la commission des affaires culturelles, à 14,5 p. 100.

Si l'on tient compte en outre des provisions pour hausses de rémunérations, qui en général ne figuraient pas à ce budget, le taux de progression se situe à 12,5 p. 100, qui est celui même du budget global de la nation. Mais si l'on rectifie les chiffres pour tenir compte des collectifs budgétaires qui se sont ajoutés au budget de 1977, le taux de croissance réel tombe en fait à 9,6 p. 100, c'est-à-dire à un taux légèrement inférieur à celui de la hausse des prix.

Comment se traduira ce projet de budget dans la vie quotidienne de nos établissements scolaires ?

En entendant dire tout à l'heure que les crédits de fonctionnement allaient être réduits — car une augmentation de 6,6 p. 100 correspond en fait à une diminution réelle — je me demandais comment certains collèges, lycées et C. E. T. pourront vivre, compte tenu du caractère extraordinairement tendu, au jour le jour, de l'exécution même de leurs budgets propres, car ils en sont parfois réduits à mesurer au mètre le papier utilisé dans telle machine à polycopier.

M. Jacques Cressard. Cela fera moins de tracts !

M. Louis Mexandeau. Voulez-vous un simple exemple ? Dans le collège d'enseignement technique de Caen dont je suis membre du conseil d'administration, la dotation pour la documentation et pour la bibliothèque, par an et par élève, est de un franc vingt, c'est-à-dire même pas le prix d'un quotidien.

Voilà un exemple concret du fonctionnement de nos établissements scolaires en 1977 !

Avec une augmentation de 7,4 p. 100, les crédits destinés aux bourses subissent une diminution réelle.

Le personnel de service, les agents des lycées et collèges supportent dans leur travail quotidien, j'allais dire « de plein fouet », les conséquences de la dégradation du service, mais aussi celles de la dégradation des locaux.

Je n'évoquerai que pour mémoire la situation qui est faite au sport à l'école, à la santé, à l'orientation et à la psychologie scolaires. Sur ces sujets importants, vous avez été bref, monsieur le ministre, et je comprends très bien votre discrétion.

Alors, pas de crédits pour le fonctionnement ? Peut-être y en aura-t-il pour les constructions, pour l'équipement ?

Constatez la morosité et le pessimisme de vos rapporteurs. Ils n'appartiennent pas à l'opposition ; mais on pourrait, uniquement en collationnant leurs citations, dresser le plus terrible des réquisitoires contre votre politique. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.)*

M. Mario Bénard, rapporteur spécial. Bien sûr ! votre collation serait incomplète et partielle, monsieur Mexandeau !

M. Louis Mexandeau. Monsieur le ministre, des milliers de classes mobiles existent encore, l'entretien des locaux n'est plus toujours assuré. On est donc ce plan de reconstruction qu'à chaque débat budgétaire les socialistes réclament ?

Nous concevons qu'au moment de la vague démographique, qu'au moment de l'augmentation du taux de scolarisation, il ait fallu parer au plus pressé et faire appel à des constructions légères, provisoires. Mais le flux est passé ; nous n'en sommes plus là. Et, déjà, depuis de nombreuses années, nous aurions dû mettre en place un véritable programme, un projet de reconstruction qui aurait eu des effets bénéfiques non seulement sur les conditions de travail des enfants et des maîtres, mais aussi sur toute l'économie nationale. C'est tout de même là une exigence qui relève du bon sens et non de la polémique électorale. *(Exclamations et rires sur les bancs du rassemblement pour la République, du groupe républicain et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)*

Pas de plan de reconstruction ! Cela peut attendre sans doute ; et il s'agit pourtant de la formation des jeunes.

Quant aux effectifs d'enseignants, ils stagnent.

Nous pouvions être en droit d'attendre une amélioration du taux d'encadrement, qui mesure la qualité de l'enseignement. Vous nous déclarez, à cet égard, que 8 000 emplois nouveaux sont prévus. Mais si l'on en retranche le nombre des instituteurs remplaçants qui seront titularisés et qui exercent déjà, le chiffre tombe à 4 000 ; et si l'on tient compte des 1 200 professeurs P. E. G. C. qui reviennent de la coopération, ainsi que des emplois déjà créés, notamment ceux d'adjoints d'enseignement ou d'agents des services, le chiffre net des emplois supplémentaires créés se situe à un peu plus de 2 000.

M. Mario Bénard, rapporteur spécial. Pourquoi exclure les professeurs qui reviennent de la coopération ?

M. Louis Mexandeau. Encore faudrait-il être en mesure d'apprécier s'il y a réellement une stagnation des effectifs scolaires ? Ceux du second degré augmentent en effet de 40 000 élèves.

Certes, on observe une certaine réduction des effectifs dans les maternelles. Mais je ferai à ce propos trois remarques ; on ne peut remplacer — en tout cas dans les conditions actuelles de la formation des maîtres — un professeur de classe prépara-

toire par une institutrice de maternelle ; les transferts de populations exigent la création de postes dans les agglomérations urbaines mais n'entraînent pas obligatoirement la fermeture de classes rurales ; enfin, la réduction des effectifs continue d'être une exigence pédagogique absolue.

Ainsi, les deux mille postes supplémentaires prévus, loin d'améliorer l'encadrement et de réduire les effectifs par classe, ne permettent même pas d'assurer un bon accueil.

Monsieur le ministre, où en sommes-nous de l'objectif de vingt-cinq élèves par classe dont vous avez reconnu la nécessité et dont vous avez promis la réalisation devant des millions de téléspectateurs ?

Où en sommes-nous pour les activités de soutien ?

Où en sommes-nous pour la compensation des conséquences des nationalisations en matière de personnel ?

Où en sommes-nous, enfin, pour les activités de formation en faveur des handicapés ?

Plusieurs dizaines de milliers de postes nouveaux seraient sans doute nécessaires. Si, d'une année sur l'autre, vous ne pouvez envisager de les créer tous, nous serions du moins en droit d'attendre des améliorations dans ce secteur. Or on les rechercherait vainement dans votre projet de budget.

Pour vous tirer d'affaire, vous empruntez alors au vocabulaire de la gauche le suave adjectif « qualitatif ». Et vous rétorquez maintenant que vous faites du qualitatif, et que le quantitatif c'était hier.

Je comprends ce transfert sur les mots, car on en vient ainsi à la réforme.

De celle-ci, on parle depuis des années. C'est une des grandes idées du règne, et elle a acquis une dimension presque mythologique.

Vous avez, monsieur le ministre, occupé des heures et des heures de grande écoute à la télévision. Mais s'il était donné à un quelconque téléspectateur de vous questionner, il le ferait vraisemblablement sur les crédits : « Quels crédits pour votre réforme ? »

J'imagine votre réponse : « Quoi, les crédits ? Vous avez déjà la réforme et vous voulez en plus des crédits ? Vous consommez du pétrole, vous dégustez du café, vous ingérez ma réforme et en plus vous voudriez gaspiller des crédits ! »

Et vous ajouteriez, comme le dirait M. Barre : « Vous n'avez aucune notion de la discipline nécessaire et de l'effort national ! » (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République, du groupe républicain, des centristes et démocrates sociaux.* — Rires et applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.)

M. Jacques Cressard. Quelle profondeur de pensée !

M. André Fanton. C'est consternant !

M. Louis Mexandeau. Effectivement, monsieur Fanton, la situation qui est faite au service public est consternante, je le reconnais avec vous ; et vous avez tout mon appui pour ce diagnostic !

M. André Fanton. Vous ne vous améliorez pas !

M. Louis Mexandeau. Parlons de la qualité de l'enseignement qui implique une solide formation et une promotion des maîtres. C'est sur ces exigences que l'on pourrait effectivement mesurer la réalité de l'effort consenti pour élever le niveau culturel et technologique de la jeunesse française.

Là encore, c'est la fin des alibis. Pour les constructions scolaires, il fallait aller vite. S'agissant des effectifs, nous étions confrontés à des impératifs. Pour la qualification des maîtres, vous avez utilisé le même argument : il fallait du « quantitatif », il fallait recruter. Mais, aujourd'hui, la situation est stable et il est possible de mieux former les maîtres, d'aider à leur promotion.

A ce sujet, je vous ai déjà posé une question d'actualité sur la diminution de 20 p. 100 des crédits destinés aux I. R. E. M. Mais nous constatons aussi la réduction du nombre des postes à l'agrégation et au C. A. P. E. S., la réduction du nombre des postes aux I. P. E. S., menacés aujourd'hui de disparition, la liquidation pratique des centres de formation de professeurs P. E. G. C., la réduction du nombre des stagiaires en école normale, la réduction du nombre des stagiaires en E. N. N. A., le sort fait aux I. D. E. N. J'abrège, mais vous savez quelle réalité recouvre cette déplorable énumération.

Nous touchons vraiment à la substance, le qualitatif, pour tout dire la qualité même du service public. Et tout cela apparaît de façon trop cohérente, trop massive pour être dû à l'improvisation ou même aux simples difficultés financières.

Vous êtes géographe, monsieur le ministre. Nous constatons là ce que les géographes appellent, lorsqu'il s'agit des sols, un phénomène de « subsidence », c'est-à-dire un lent affaissement. Cette fois, ce mouvement, sensible depuis des années, connaît une aggravation inquiétante.

M. André Fanton. C'est vous qui vous affaissez, monsieur Mexandeau !

M. Louis Mexandeau. C'est le résultat consciemment et volontairement recherché d'une politique décidée et appliquée au plus haut niveau de l'Etat et par ceux, aussi, qui dirigent l'économie de ce pays.

Ce qui est en cause, c'est l'avenir de la jeunesse française dans le dernier quart de siècle, le niveau de sa formation initiale et professionnelle, son aptitude à trouver des emplois qui puisse se conjuguer à la fois avec le goût de vivre pour ce qui engage le destin individuel, et avec les besoins de la nation en ce qui concerne ses progrès intérieurs et son rayonnement à l'extérieur.

Or, quel est le sort que vous réservez, vous et votre gouvernement, à la jeunesse ?

Jusqu'ici seuls se sont exprimés des orateurs de la majorité. C'est sans doute pourquoi, s'agissant de la jeunesse, le mot de chômage n'a pas encore été prononcé. Et pourtant, dans mon département, le chômage a frappé en un mois deux mille personnes, dont 56 p. 100 de jeunes. (*Exclamations sur divers bancs du rassemblement pour la République, des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux et du groupe républicain.*)

M. Gilbert Faure. Et cela les fait rire !

M. Louis Mexandeau. La sous-qualification, c'est aussi, le refus de prendre en compte le droit à la différence culturelle.

Et à ce propos, je voudrais, à l'occasion de ce débat, monsieur le ministre, vous demander quel a été le sort réservé à vos timides initiatives en matière de culture et de langues régionales, en particulier en ce qui concerne la nomination de conseillers pédagogiques et de maîtres itinérants.

La requalification de la formation des jeunes cela signifie aussi la revalorisation du sort moral et matériel des personnels du premier degré, du second degré et du technique. C'est une affaire de dignité. En compensation de ces carences, ce que vous nous offrez cette année, c'est la consécration du séparatisme scolaire, l'acceptation d'une formation mutilée, conforme aux intérêts immédiats du grand patronat. (*Exclamations et rires sur divers bancs du rassemblement pour la République, du groupe républicain et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

Les atteintes au service public d'éducation sont une constante, et je ne veux pas, non plus, laisser finir ce débat sans évoquer la loi funeste (*mêmes mouvements sur les mêmes bancs*) qui risque de nous ramener presque un siècle en arrière.

M. André Fanton. Vous êtes un fauteur de troubles, monsieur Mexandeau.

M. André Guerlin. Vous êtes orfèvre en la matière, monsieur Fanton.

M. Louis Mexandeau. Je ne lui reconnais qu'un mérite, à cette loi, celui de situer enfin, les responsabilités.

Que n'a-t-on dit et écrit, dans ce qu'on appelle les médias, sur le prétendu sectarisme des socialistes...

M. André Fanton. Il n'y a qu'à lire votre rapport !

M. Jacques Cressard. On a eu raison !

M. Louis Mexandeau. ...ou des grandes organisations laïques ? Or, que voulions-nous, que préconisions-nous ? La solution pacifique (*Exclamations sur divers bancs du rassemblement pour la République, du groupe républicain et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux*) de cette question importante, mais non capitale, je le souligne, pour l'avenir de la nation et de sa jeunesse.

Disons-le tout de suite, puisque c'est ce que nous pensons, l'aide qui avait été apportée en 1959 par la loi Debré aux écoles privées, trouvait une apparence de justification dans le fait que l'enseignement privé palliait les insuffisances d'un service public défaillant.

Par la mise en place d'un contrat d'association qui permettait le contrôle des fonds publics et faisait de l'Etat l'employeur des maîtres, la loi Debré pouvait conduire, à terme, à une intégration progressive, bien qu'il y fut fait déjà référence à un « caractère propre », mal défini, des établissements privés.

M. André Fanton. Vos amis auraient dû la voter !

M. Louis Mexandeau. C'est cette évolution positive qu'un des inspirateurs de la loi, Robert Buron, catholique entré au parti socialiste, préconisait et appliquait dans la ville de Laval dont il était maire, au bénéfice de la paix scolaire.

A ce propos, je vous lirai une déclaration prononcée le 23 décembre 1959 à cette même tribune : « Il n'est pas concevable pour l'avenir de la nation qu'à côté de l'édifice public de l'éducation nationale, l'Etat participe à l'élaboration d'un autre édifice, qui lui serait en quelque sorte concurrent, et qui marquerait, pour faire face à une responsabilité fondamentale, la division absolue de l'enseignement en France. » Ces mots, c'est M. Michel Debré qui les prononçait. Or, aujourd'hui, ce qu'il considérait comme l'inconcevable s'est produit.

Je n'abuserai pas de citations.

M. Jean-Claude Rohel. On les connaît !

M. Louis Mexandeau. En voici toutefois une autre. Se demandant comment intégrer dans une éducation nationale renouée toutes les initiatives éducatives, quelqu'un écrivait, en juillet 1965, dans une tribune du *Monde* :

« L'enseignement privé catholique ne répugne pas à cette intégration, si elle n'est pas le chemin de l'humiliation et du renoncement. La loi scolaire de 1959 a fait plus que rapprocher les deux écoles. Elle prépare ce que nous souhaitons déjà dans un article de la *Revue des Deux Mondes* en 1959, quand nous écrivions : « Il ne s'agit pas de fortifier l'enseignement public et l'enseignement privé sur leurs parallèles ou de demander le ralliement de l'une à l'autre, mais bien de faire disparaître le parallélisme lui-même, en organisant l'intégration de l'enseignement public et de l'enseignement privé dans une œuvre commune au service de la nation ».

Le signataire de ces lignes était M. Edouard Lizop, alors secrétaire général du secrétariat pour la liberté de l'enseignement. Il n'était pas des nôtres. Mais nous disons que c'est un esprit semblable qui anime les socialistes aujourd'hui ! L'on peut, l'on doit faire tous les efforts pour rapprocher les différents systèmes d'enseignement, pour essayer d'en abolir les frontières. Et ces efforts doivent s'inscrire dans un vaste mouvement de réorganisation, de rénovation, de décentralisation, et qui ne touche pas seulement un des systèmes mais aussi le secteur public d'enseignement et qui procède par étapes, dans un esprit de dialogue, d'ouverture et de négociation. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

M. Jacques Cressard. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Mexandeau ?

M. Louis Mexandeau. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Cressard, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Jacques Cressard. C'est intéressant, ce que vous nous dites, monsieur Mexandeau. Et c'est sans doute ce qui a inspiré la municipalité socialiste qui a interdit aux enfants d'une école privée, de bénéficier de l'accès à la piscine municipale !

M. Antoine Gissinger. Très bien !

M. Raymond Forni. Cela n'a rien à voir.

M. Jacques Cressard. C'est sans doute aussi conformément à ces principes que les municipalités socialistes suppriment les subventions aux écoles privées !

C'est tout ce que j'avais à dire, monsieur Mexandeau : votre discours, c'est de la rhétorique creuse ! (Applaudissements sur divers bancs du rassemblement pour la République, des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux et du groupe républicain.)

M. Gilbert Faure. M. Cressard n'est pas content parce qu'il n'a pas réussi à devenir maire à Rennes.

M. Jean-Claude Rohel. Il y arrivera. Quand vous vous en irez, il y aura de la place !

M. Louis Mexandeau. Ce débat, mes chers collègues, requiert le plus grand esprit de tolérance et de dialogue.

De ce point de vue, j'inviterai M. Cressard à s'exprimer avec mesure, d'autant que dans des milliers de municipalités à direction socialiste les directives de notre comité directeur sont parfaitement appliquées.

J'inviterai donc M. Cressard, au-delà de ce qu'il peut apprendre soit par la presse soit à travers des informations orientées...

M. André Fanton. Elles ont pourtant été publiées dans *Le Matin*, monsieur Mexandeau !

M. Louis Mexandeau. ... à voir ce qui se passe exactement dans les municipalités qu'il n'a d'ailleurs pas citées.

M. Jacques Cressard. Autrement dit, vous mettez en cause l'objectivité de la presse.

M. André Fanton. Vous devriez lire *L'Humanité*, monsieur Mexandeau !

M. le président. Mes chers collègues, vous aurez tout à l'heure l'occasion de vous exprimer. Veuillez maintenant écouter l'orateur !

M. Louis Mexandeau. Malheureusement la loi qui vient d'être adoptée ne constitue nullement l'amorce d'un rapprochement mais, au contraire, l'aboutissement du travail obstiné de ceux qui se sont efforcés de saboter toute tentative de rapprochement volontaire et négocié entre les deux systèmes.

Elle consacre ce que M. Debré se refusait à envisager en 1959, c'est-à-dire l'établissement, à côté du service public, d'un autre enseignement, vivant également sur fonds publics, et concurrent du premier, recrutant ses élèves, ses maîtres, et les formant. Restent tout de même certaines questions, monsieur le ministre, que je vous pose parce qu'elles doivent être posées : que veut dire ce respect du « caractère propre » des établissements privés ? Il y a là, il faut le dire, une menace pour les libertés. (Exclamations et rires sur les bancs du rassemblement pour la République, des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux et du groupe républicain.)

M. André Fanton. Vous êtes extraordinaire !

M. Louis Mexandeau. ... menace reculée par cette notion non précisée, et qui peut toucher certains professeurs candidats à des postes dans l'enseignement privé, ou y exerçant déjà. Divorcés, par exemple, ou mères célibataires, ou coupables d'engagement politique et syndical à gauche.

M. André Fanton. Oh, oh !

M. Jean-Claude Rohel. Vous retardez !

M. Louis Mexandeau. Je le dis non pas pour exagérer des alarmes, mais parce que nous pouvons malheureusement nous appuyer sur des précédents fâcheux concernant la liberté de conscience, la liberté de pensée, le droit au travail et le respect des lois républicaines en matière de service public.

M. Jean-Claude Rohel. Nous ne sommes plus au XIX^e siècle. Vous n'avez jamais mis les pieds dans un établissement d'enseignement privé !

M. Louis Mexandeau. Monsieur Rohel, nous aurons certainement l'occasion de régler, au mieux et dans la concorde, cette question épineuse qui touche des sensibilités que les socialistes respectent, d'autant qu'ils comptent dans leurs rangs de nombreux catholiques.

Je regrette véritablement qu'on en ait fait l'objet d'une simple diversion électorale. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.)

Encore un mot, monsieur le ministre, sur l'apprentissage. Ses crédits ont été augmentés. Seulement, là non plus, ils ne bénéficient pas au système public.

Dans l'enseignement technique, les conditions de travail de certains de nos collègues sont rendues de plus en plus difficiles, d'autant plus qu'ils se trouvent en concurrence, j'allais dire de la façon peu supportable, avec le secteur privé dans les formations mêmes qu'ils assurent.

Là aussi, je crains une opération non exempte de préoccupations électorales et qui vise à un dégonflement à tout prix du nombre de chômeurs. Peu importe les conditions de rémunération, les conditions de travail, l'adaptation aux besoins réels pourvu que grâce aux statistiques du mois de janvier ou du mois de février on puisse s'écrier : le chômage a baissé ! quitte à

avoir de nouveau, en avril ou en mai, des dizaines de milliers de jeunes sur le marché de l'emploi. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

C'est cela, monsieur Haby, votre politique.

Nous pensons, nous, qu'elle a fait son temps, qu'une autre politique est possible, marquée par la volonté sincère de donner à chaque Français le niveau de formation professionnelle initiale qui lui évite d'arriver sur le marché de l'emploi dans un état de dénuement, comme c'est le cas aujourd'hui une fois sur deux. Cette formation doit, au contraire, le préparer à la vie, puis lui donner accès à un système de formation permanente qui échapperait à la loi du profit, laquelle fait qu'aujourd'hui ce secteur est bradé au secteur privé et que dans certains cas, vous apparaissez plutôt, avec votre collègue M. Beullac, comme le fondé de pouvoir de M. Ceyrac. (Rires sur divers bancs du rassemblement de la République, des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, et du groupe républicain. — Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.) que comme ministre de l'éducation.

Ce système dis-je, ferait enfin de l'enseignement français, de l'Université française un des moyens privilégiés pour assurer dans le domaine de la culture, mais aussi dans le domaine social et économique, la relève nécessaire pour le dernier quart du xx^e siècle. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.)

M. André Fanton. Ah, monsieur Mexandeau, si vous n'existiez pas, il faudrait vous inventer ! (Sourires sur divers bancs.)

M. le président. La parole est à M. Rohel.

M. Jean-Claude Rohel. Monsieur le ministre, saluée par des quolibets, par de l'hostilité déclarée, accompagnée parfois de menaces, ou, dans le meilleur des cas, par le scepticisme, votre réforme est désormais effective.

Vous avez mis en œuvre ce projet en dépit d'un tel climat, et je puis vous dire, au nom du groupe républicain, que nous avons suivi vos efforts avec la plus grande attention.

Quel ne fut pas, en effet, l'affrontement depuis l'élaboration de cette loi de juillet 1975 ! Nous avons tout vu, tout entendu et cela n'était pas forcément du meilleur genre.

Il n'est rien de plus important dans la vie d'un homme que la façon dont il a été éduqué, tout le monde se prête aisément à la reconnaître. L'importance du sujet pourrait donc suffire à justifier l'étendue des polémiques, mais comment admettre la forme, comment justifier le fond ?

Descartes s'employait à dire que le bon sens était la chose du monde la mieux partagée. Eh bien, après ce que nous venons d'entendre, il n'est point besoin d'être grand exégète pour s'apercevoir qu'une telle affirmation relève, en pareil domaine, de l'humour le plus britannique.

Certes, les méthodes employées nous étaient coutumières : la succession en chaîne des propos partisans, la règle essentielle qui vise à tout condamner par avance, dont nous venons encore d'avoir un magnifique exemple ; celle enfin qui tend à accuser systématiquement les auteurs de toute proposition, de vouloir enfermer la jeunesse dans l'obscurantisme, l'ignorance, la déchéance et autres plaisanteries du cru, qui servent de catéchisme dans les réunions de l'opposition. (Applaudissements sur divers bancs du groupe républicain, du rassemblement pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

Eh bien ! n'en déplaise à celle-ci, tout cela ne fut pas affaire de hasard et d'improvisation ; de même qu'il ne s'agissait pas d'ourdir de noirs complots.

Cette réforme de notre système éducatif, ardemment souhaitée par les parents, les enseignants et les élèves, a pu enfin, et malgré les oppositions, les menaces et, il faut le dire, les conservatismes, voir le jour et entrer dans les faits.

Les dispositions de cette loi furent minutieusement élaborées, abondamment discutées et amendées, comme il est de règle dans une démocratie.

Durant deux ans, vos décrets d'application ont soigneusement été mis au point, des moyens correspondant aux objectifs essentiels de cette réforme ont été dégagés pour faire face aux refontes d'horaires, aux créations de postes dans les nouvelles disciplines, à la gratuité progressive des manuels scolaires qui est désormais entrée dans les faits.

La mise en place de ces modifications sera elle-même progressive afin de ne pas entraîner de trop grands bouleversements

dans les études. Où sont donc les complots contre le système éducatif ? Où sont les projets de « mise au pas » et « d'assainissement des enseignants » ? Où sont les noirs complots que nous projetons contre nos enfants ?

La finalité essentielle de cette réforme, elle est connue de tous ! Elle vise à promouvoir nos enseignements, à les rendre plus adaptés à chacun de nos enfants, et à assurer ainsi une meilleure égalité des chances. Elle tend à les préparer solidement à affronter le monde et la vie moderne.

Ces mesures, faut-il le répéter, étaient largement souhaitées par tous, et elles correspondent en tous points au programme du VII^e Plan concernant la réduction des inégalités.

L'extension des formes participatives dont les dispositions nouvelles sont sans précédent réel, la suppression des filières en vue d'assurer un enseignement plus riche, plus homogène, mieux adapté, et dispensé à l'ensemble des élèves ; l'instauration de nouveaux programmes permettant de diffuser des données et des instruments nécessaires à l'évolution saisissante et permanente du monde moderne ; toutes ces mesures, monsieur le ministre, et c'est là votre force, ont été réclamées avec les vociférations d'usage par ceux-là mêmes qui, il y a quelques temps, demandaient avec arrogance l'ajournement de votre réforme.

Nous autres parlementaires, avons beau être coutumiers du fait, nous sommes néanmoins saisis par l'énormité de la farce.

L'affaire est encore plus piquante lorsqu'on examine le projet éducatif du parti socialiste ou les thèses du programme commun. Malgré le doute légitime que l'on peut concevoir quant à la communauté de la chose, les Français feraient bien d'examiner ces textes, s'ils ne l'ont déjà fait, qui, en tous points, ne sont qu'une pâle redite de votre réforme.

Alors je pose la question : où sont les forfanteries, de quel côté viennent les usurpations ? Pour ma part, je pense que les Français sauront apprécier.

Est-ce pour les nécessités de la polémique, pour marquer la faiblesse et l'absence de proposition que l'opposition s'est crue obligée d'afficher à nouveau le dogmatisme le plus éculé, celui qui fait que l'on n'hésite pas à adopter des positions intenablement et inutiles à de seules fins partisans, propres à faire renaître de vieilles haines, de vieux débats qui n'ont plus cours aujourd'hui.

Du futur éden que sera l'école socialiste de demain, au dire de ses auteurs, il nous faut tout attendre : la fin de tous les maux, la fin des inégalités, le grand projet éducatif de la société de demain. (Très bien ! très bien ! sur plusieurs bancs du groupe républicain, du rassemblement pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

Seulement, pour ce faire, il est une condition essentielle sans laquelle ce grand et magnifique projet perdrait tout son sens et sa raison d'être. Cette condition est : « une nécessité de notre temps ». Voilà la grande affaire, le légume unique, le grand projet autosuffisant : la nationalisation.

M. Mexandeau a cité M. Debré. Je lui rappellerai seulement que parmi nos collègues qui ont soutenu la proposition de loi que nous avions déposée avec mon ami Guerneur, M. Debré a été celui qui l'a le plus défendue. Mais M. Mexandeau ne l'a sans doute pas entendu.

En d'autres termes, sous prétexte de défendre la laïcité, on ne veut rien moins qu'aviver un débat qui n'a plus de raison d'être, on cherche à susciter la haine là où depuis longtemps régnaient la liberté et la tolérance.

M. Antoine Gissinger. Très juste !

M. Jean-Claude Rohel. Oh, certes, l'opposition n'en est pas à un savant escamotage près ; elle a senti, si j'ose dire, le vent du boulet et l'ambiguïté de la situation.

Quelle ne fut pas la déception de M. Mexandeau qui, croyant bien faire, avait développé un programme pur et dur agrémenté de savantes considérations sur le pluralisme, les libertés et la démocratie !

Quelle ne fut pas sa déception en voyant le premier secrétaire de son parti s'écarter délibérément des conclusions de son fameux rapport ! Et d'expliquer sur les ondes et dans la presse, à qui voulait l'entendre, qu'une fois de plus, on ne l'avait pas compris, qu'il s'agissait d'un mauvais procès, qu'il n'avait au demeurant que des intentions louables et légitimes, qu'il fallait discuter, négocier, proposer...

Tous ces armolements sont connus, mais ils ne pèsent pas lourd lorsque l'on sait qu'en cas de victoire du prétendu programme commun, la nationalisation de l'enseignement libre devrait être terminée dès la fin de la législature.

Sans doute, M. Mitterrand avait-il eu connaissance d'un sondage effectué durant l'année 1976, sondage qui laissait clairement apparaître que 78 p. 100 des Français étaient favorables au maintien de l'enseignement privé et que, en particulier, parmi ceux qui déclaraient voter pour l'union de la gauche, environ 60 p. 100 demeuraient favorables à ce maintien.

Eh bien, j'engage ceux-là à réfléchir attentivement au problème. Ils verront alors combien ils se bercent eux-mêmes de dangereuses illusions. Et si besoin est, je les engage à aller voir nos compatriotes, notamment à Cherbourg, à Saint-Herblin et à Chambéry, qui leur décriront par le menu les merveilles du pluralisme et de la démocratie de nous nouveaux éducateurs. (*Très bien! très bien! sur plusieurs bancs du groupe républicain, du rassemblement pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. Mexandeau a beau réécrire son rapport, le parti socialiste a beau envoyer des circulaires, nous noyer sous un flot de belles paroles : la dernière mouture des œuvres de M. Mexandeau ne prévoit plus la disparition de l'enseignement libre mais son « intégration ».

M. Georges Carpentier. Vous schématisez, vous ne savez pas ce qui se passe chez nous!

M. Jean-Claude Rohel. Je crois, pour ma part, que les parents et les enseignants sauront apprécier à leur juste mesure ces magnifiques projets. Mais vous devriez savoir qu'il est un moment où l'équivoque devient insupportable, qu'elle soit l'affaire d'un bureaucrate ou bien d'un prince!

Quant à nous, nous continuerons fermement à soutenir, non pas l'enseignement privé comme vous l'affirmez dans vos slogans, mais la liberté de l'enseignement et le pluralisme.

A cet égard, où en est le financement de la formation permanente des maîtres et des ateliers prévus par le texte de loi que le Sénat vient à son tour d'adopter?

Monsieur le ministre, vous poursuivez les choix raisonnables qu'attendent les Français.

Ces choix sont désormais bien connus, et les Français en voient progressivement s'en dégager les effets. Passant de 46 à 58 milliards de francs, avec une progression de 18,60 p. 100, alors même que la croissance du budget général de l'Etat n'était que de 13,7 p. 100, le budget de 1977 vous avait permis d'inaugurer de façon satisfaisante la mise en œuvre de votre réforme.

Le projet de budget pour 1978, malgré l'austérité budgétaire à laquelle nous contrainst notre effort de redressement économique et financier, marque une progression de plus de 19 p. 100, si l'on tient compte des pensions civiles. Il est volontariste et audacieux.

Il est volontariste en matière de postes, car il permet la poursuite de mesures propres à assurer l'affectation des enseignants coopérants, sans pour autant supprimer des postes de maîtres auxiliaires.

Il assure également la poursuite des transformations d'emplois de 4 000 instituteurs spécialisés en professeurs de C. E. S.

Enfin, ce projet de budget permet de respecter les objectifs des programmes d'action prioritaires en matière d'enseignement de la technologie dans les collèges et en ce qui concerne l'animation culturelle en milieu scolaire.

Il est audacieux par les mesures nouvelles qu'il comporte, s'agissant des créations de postes dans l'enseignement pré-élémentaire qui contribueront à une amélioration sensible du taux de préscolarisation et de la qualité de l'encadrement, s'agissant de l'extension des mesures en faveur de la gratuité des manuels scolaires.

Il permettra également l'application de certaines dispositions de la loi du 30 juin 1975 en faveur des handicapés, ce dont nous nous réjouissons.

Grâce à ce projet de budget seront prises des mesures en faveur de l'apprentissage dont nous avons noté avec intérêt et satisfaction la croissance notable, ce qui permettra l'application de la nouvelle législation.

Enfin, soulignons le fonctionnement des centres de formation d'apprentis, les actions en faveur de l'amélioration de la qualité de formateur des maîtres d'apprentissage et, surtout, les mesures prévues en faveur de l'encadrement administratif et du suivi pédagogique des apprentis.

J'ai noté par ailleurs avec intérêt, monsieur le ministre, les travaux qui sont menés en vue d'une informatisation des procédures d'octroi et de paiement pour les bourses nationales d'études du second degré.

Je souhaite vivement que ces travaux aboutissent le plus rapidement possible, notamment en ce qui concerne les décisions d'octroi, les notifications aux familles et les paiements trimestriels.

Je vous saurai gré, monsieur le ministre, de bien vouloir nous indiquer, avec plus de précision, la date d'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions.

Nous regrettons que les dotations en matière de bourses et de secours d'études n'aient pu enregistrer une augmentation plus sensible. La hausse des crédits inscrits au chapitre 43-71, de 7,4 p. 100, ne permettra pas, en effet, d'inverser le courant constaté depuis maintenant plusieurs années.

S'agissant des transports scolaires, la progression des crédits du chapitre 43-35, qui est de 12,6 p. 100, permettra de faire face aux hausses de tarifs et à l'augmentation des effectifs transportés. Mais, comme dans votre budget précédent, elle ne rendra pas possible le relèvement du taux de participation de l'Etat.

J'appelle particulièrement votre attention sur ce point, monsieur le ministre, car les familles sur lesquelles pèsent de lourdes charges attendent avec impatience que de telles mesures soient enfin prises.

Je vous indique également que des problèmes importants demeurent en ce qui concerne le ramassage scolaire dans les zones rurales et je vous prie de bien vouloir nous indiquer ce que vous comptez entreprendre pour que ces difficultés soient résolues de façon satisfaisante au plus tôt.

Je n'aborderai pas le problème des constructions scolaires sur lequel mon collègue Jacques Richomme interviendra.

Permettez-moi seulement d'observer qu'il serait judicieux d'augmenter les autorisations de paiement grâce à un déblocage du fonds d'action conjoncturelle.

Au total, monsieur le ministre, votre budget comporte de nombreuses mesures satisfaisantes et, au nom du groupe républicain, je puis vous dire que nous le voterons. (*Applaudissements sur les bancs du groupe républicain, du rassemblement pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. Chambaz.

M. Jacques Chambaz. Monsieur le ministre, vous parlez volontiers d'égalité des chances. Vous n'êtes pas le premier ministre de l'éducation à le faire depuis vingt ans. Vos prédécesseurs l'ont fait avant vous. J'ai ici un choix de citations diverses que je tiens à votre disposition.

Mais, chacun le sait, l'égalité dans l'accès à la formation et au savoir n'existe pas. Plus, avec l'aggravation des difficultés des familles populaires, on assiste à l'accentuation des inégalités et à la remise en cause de la scolarité obligatoire jusqu'à seize ans. Des centaines de milliers d'enfants y échappent et sont privés de toute perspective de développement personnel.

Pour eux, pour leurs familles, pour leurs enseignants, la politique scolaire du grand patronat transforme ainsi l'avancée sociale et culturelle, que devrait représenter la prolongation de la scolarité, en une sorte de repoussoir, source d'inquiétude et d'angoisse, quand elle ne devient pas source de démoralisation.

Au-delà, votre politique frappe l'ensemble de la jeunesse. Elle érige en principe la parcellisation de la formation, limite les enseignements de réflexion, assimile l'éducation artistique et sportive à un « supplément d'âme ».

Vous tentez d'appliquer l'orientation conservatrice et dogmatique que vous définissiez lorsque vous demandiez à l'enseignement « d'assurer une formation dans un champ limité qui... laisse à l'écart tous les domaines controversés des connaissances et des modes de pensée ».

Enfin, votre politique repose sur un autoritarisme croissant, une bureaucratie tâtonneuse qui s'efforce de tenir en tutelle les enseignants et les travailleurs comme s'ils étaient mineurs et qui voudrait réduire au silence une jeunesse à laquelle vous imposez le chômage ou la déqualification.

Il vous est arrivé de parler de l'An I de votre réforme. Mais nous ne vivons pas l'An I de la politique scolaire voulue par le grand capital, nous vivons l'An XX. Les jeunes qu'on aujourd'hui vingt ans en ont subi les conséquences.

Vous avez cité beaucoup de chiffres, mais vous avez omis ceux qui montrent ce que deviennent aujourd'hui les jeunes à l'issue du système scolaire.

Ces chiffres, les voici : deux enfants sur dix accusent un retard dès le cours préparatoire, quatre sur dix connaissent des

difficultés dès l'école élémentaire, six jeunes sur dix sortent du système scolaire sans aucune formation. C'est ce que révèle une enquête récente des services de l'armée sur le degré d'instruction des conscrits. Ces chiffres confirment un bilan de faillite, même si le Gouvernement se refuse obstinément, malgré notre demande, à rendre publics les résultats de cette enquête dans son intégralité.

Vous venez d'annoncer votre intention de persévérer et le projet de budget le confirme. Chacun est donc prévenu : la cascade de retards, d'échecs et d'éliminations qui commence dès la première année de l'école élémentaire se poursuivra ; l'absence de formation générale et de formation professionnelle réelle pour des millions de jeunes continuera ; les difficultés des personnels de l'éducation nationale s'aggraveront ; la crise dramatique que connaît l'enseignement s'approfondira.

Voilà ce que vous promettez à la nation.

Une telle situation n'est pas inévitable.

Certes, la vie le confirme : une société dominée par le pouvoir de l'argent ne peut assurer l'essor de l'enseignement. Mais cela ne saurait conduire à la résignation.

Les luttes immédiates sont nécessaires. Elles le sont d'autant plus que la misère frappe sans attendre. Des enfants connaissent des difficultés scolaires qui peuvent retentir sur toute leur vie : parce que leurs familles connaissent la hantise des fins de mois impossibles ou du chômage ; parce que des enseignants en congé ne sont pas remplacés ; parce que toute votre politique alimentaire est scandaleux gâchis.

Des enseignants, des enseignants vivent dans l'anxiété : auxiliaires privés de toute garantie ; maîtres remplaçants proménés d'une extrémité à l'autre d'un département ; jeunes enseignants aux traitements dérisoires et brutalement confrontés aux problèmes des jeunes écartés de tout enseignement normal.

C'est bien pourquoi nous soutenons les revendications des travailleurs, des enseignants, de la jeunesse.

La gratuité des manuels en sixième, la prime de rentrée pour cinq millions d'enfants, l'emploi, avec toutes ses insuffisances, de milliers de maîtres auxiliaires que vous voulez maintenir au chômage, la création de comités de parents à l'école primaire démontrent qu'il est possible de faire reculer le Gouvernement.

Au-delà, la leçon à tirer de la situation actuelle, c'est qu'il faut pour la société comme pour l'école des changements réels, capables d'en finir avec la domination du grand capital.

L'enseignement aurait alors, à tous les degrés, des objectifs clairs : contribuer, pour sa part, à développer chez chaque enfant et chaque jeune la volonté d'apprendre, de communiquer, d'innover, de participer à des entreprises communes où chacun trouve des raisons d'être plus pleinement, plus librement lui-même.

Dans une telle perspective, formation générale et formation professionnelle se conjugueraient afin de permettre à chacun de former et d'épanouir sa personnalité, dans et hors le travail. Et le rôle de l'école, s'il n'est pas exclusif, est un rôle essentiel.

Chacun sait qu'en tenant compte des recherches et des propositions des organisations intéressées et des groupements de spécialistes, notre parti a proposé des solutions nouvelles. Libre à vous de considérer comme nul ce travail de réflexion et d'affirmer et de répéter qu'à votre connaissance il n'existe aucune proposition différente des vôtres. L'ignorance volontaire n'a jamais été un argument.

Vous ne pouvez empêcher l'écho grandissant de ces propositions qui tracent des perspectives valables, comme demeurent valables les grandes orientations scolaires du programme commun de 1972. La question, aujourd'hui, est de les faire entrer dans la vie.

Au début de cette discussion budgétaire, nous avons proposé le budget que nous mettrions en œuvre si nous étions au gouvernement. Ce budget, différent du vôtre, comporte les moyens de sortir le pays de la crise. Il permettrait de mettre en œuvre une politique scolaire nouvelle.

Dans le domaine de l'éducation, ses lignes directrices ont un objectif essentiel : étendre la démocratie et la liberté.

Étendre la démocratie et la liberté, c'est d'abord faire reculer la misère et ses conséquences dans l'école. C'est répondre en même temps aux revendications légitimes des personnels de l'éducation nationale.

Des millions d'hommes et de femmes, donc des millions d'enfants sont privés des moyens d'une vie vraiment humaine, vrai-

ment libre. C'est la mesure de ces deux chiffres : alors que le Gouvernement a limité son attribution aux familles les plus touchées par la pauvreté, celles qui disposent d'un revenu mensuel inférieur à 3 200 francs par mois, la prime de rentrée scolaire n'en concerne pas moins cinq millions d'enfants, ces enfants qui n'ont pas connu de vacances pendant l'été 1977 et pour lesquels la viande et les fruits représentent un luxe inaccessible. Les institutrices et les instituteurs peuvent confirmer l'analyse faite par des médecins scolaires : les cas de rachitisme infantile se multiplieraient si les enfants des familles les plus pauvres ne pouvaient manger le midi à l'école. Et voilà que, dans certains quartiers populaires, des familles ne peuvent plus envoyer leurs enfants dans les cantines pendant la dernière quinzaine du mois !

Tout pas en avant réel dans le domaine de l'enseignement passe donc par une lutte résolue entre cette situation dans l'école et hors l'école.

C'est ce à quoi visent nos propositions. Elles assureraient, dès la rentrée 1978, la gratuité des études, des livres, des fournitures, des transports scolaires pour tous les enfants soumis à la scolarité obligatoire. Elles augmenteraient la prime d'équipement pour les enfants de l'enseignement technique.

Ces mesures s'ajouteraient à l'ensemble des mesures sociales que nous proposons par ailleurs, qu'il s'agisse du S. M. I. C., de la réduction des inégalités et de la hiérarchie des salaires, des prestations familiales et de la sécurité sociale, de l'abaissement de l'âge de la retraite.

Les personnels de l'éducation nationale qui connaissent aujourd'hui les plus grandes difficultés — agents, personnel administratif et d'intendance, personnel soignant, enseignants auxiliaires du premier degré, maîtres auxiliaires, institutrices et instituteurs débutants — sont directement concernés.

On peut mieux le mesurer lorsqu'on sait qu'un agent en début de carrière, pour quarante-quatre heures et demie par semaine, gagne 1 970 francs, et que 75 p. 100 des agents, au moment de leur retraite, plafonnent à 2 500 francs.

On peut mieux le mesurer lorsqu'on sait que les enseignants non titulaires ou les jeunes titulaires débutants ont des traitements souvent inférieurs à 2 500 francs sur lesquels ils doivent encore prélever des frais professionnels importants alors qu'ils sont déplacés d'un établissement à l'autre ou qu'ils exercent à des dizaines, voire à des centaines de kilomètres de leur domicile.

Au-delà, c'est l'ensemble des personnels des établissements du premier et du second degré qui connaîtrait immédiatement une amélioration de leurs conditions de travail, de leurs conditions de vie, de leur pouvoir d'achat.

Enfin cette politique sociale que nous proposons lèverait l'un des obstacles essentiels qui limitent aujourd'hui les efforts des enseignants et des enseignants pour chercher les voies d'un enseignement répondant mieux aux besoins modernes.

Étendre la démocratie et la liberté, c'est aussi fixer des objectifs ambitieux à l'enseignement obligatoire et commencer à lui donner les moyens indispensables.

Aujourd'hui vous faites volontiers, même si vous ne l'avez pas répété ici, des enseignants les responsables des retards et des échecs scolaires. Nous refusons, quant à nous, les idées qui mettent en accusation l'école en elle-même, une école qui n'est responsable ni du chômage ou de l'absence de qualification, ni des inégalités ou de la crise morale que suscite votre régime.

Permettre à l'école de mieux jouer le rôle qui est le sien, c'est répondre à ses besoins en personnel et en équipement. Tel est le sens de nos propositions.

La titularisation de 150 000 salariés de l'Etat permettrait de résoudre le problème dramatique des contractuels, des suppléants, des auxiliaires qui seraient intégrés aux personnels de l'éducation.

Nous envisageons en outre la création de 40 000 emplois nouveaux — personnel enseignant et personnel non enseignant — dès 1978, dont 34 000 pour l'enseignement préélémentaire, élémentaire et secondaire.

A l'opposé de votre politique, ces créations d'emploi permettraient de répondre aux besoins les plus urgents et d'augmenter le nombre des enseignants en formation par l'augmentation des postes mis au concours pour les écoles normales, les centres de formation de P. E. G. C., les écoles normales normales d'apprentissage, les centres pédagogiques régionaux, les I. P. E. S., le C. A. P. E. S. et l'agrégation.

Enfin, nos propositions permettraient de commencer un effort de construction que faciliterait le remboursement de la T. V. A. que les collectivités locales paient sur leurs travaux d'équipement. Actuellement, lorsqu'une collectivité locale entreprend une construction scolaire, elle contribue à financer votre budget.

M. Guy Ducloné. Très bien !

M. Jacques Chambaz. Cet effort général devrait, selon nous, porter en particulier sur l'école élémentaire et sur les enseignements techniques.

Aujourd'hui — et vous faites silence sur cette situation dramatique — l'école élémentaire ne joue pas le rôle qui devrait être le sien. En 1974-1975, plus d'un quart d'une classe d'âge se trouvait déjà chassée des circuits normaux d'enseignement. Faire passer dans les faits la scolarité obligatoire, être ambitieux, et nous le sommes, pour l'enseignement primaire c'est faire que les enfants qui commencent aujourd'hui leur scolarité élémentaire ne connaissent pas le sort de ces « laissés pour compte » du système actuel.

Rien ne saurait remplacer la maîtrise parlée et écrite de la langue nationale et l'acquisition de premiers éléments de calcul et de logique. L'une et l'autre sont fondamentales pour l'éveil de la personnalité auxquelles contribuent aussi les activités artistiques et sportives et l'ouverture au monde extérieur. Or, cette formation, l'école élémentaire ne la donne pas aujourd'hui à chaque enfant.

Il est donc indispensable de fixer cet objectif et de faire appel à toutes les initiatives et à toutes les recherches pour l'atteindre. Il est nécessaire de valoriser le rôle des institutrices et des instituteurs et d'en finir avec l'idée qui demeure la vôtre selon laquelle plus l'enfant est jeune, moins les maîtres auxquels il est confié ont besoin d'être qualifiés.

Côté cour, M. Barre fait des promesses ; côté jardin, vous considérez qu'un bon bachelier peut parfaitement enseigner à l'école primaire et maternelle.

Permettre à l'école élémentaire de remplir pleinement sa mission est la condition indispensable d'une élévation de l'ensemble de l'enseignement, et particulièrement des enseignements techniques. Ces derniers, on le sait, concernent la grande masse de la jeunesse. Aujourd'hui, sur 600 000 jeunes sortis du système éducatif en 1974, 241 400 n'avaient aucune formation professionnelle — niveau VI et V bis de la classification du plan, c'est-à-dire manœuvre spécialisé ou O. S. — 283 900 une formation professionnelle de niveau V, et, sur ces derniers, un sur trois n'avait pas obtenu le diplôme sanctionnant leurs études. C'est le résultat de la politique voulue par le grand patronat qui se refuse toujours à reconnaître les diplômes dans les conventions collectives.

Il faut, pour la jeunesse, pour la nation, corriger cette situation en assurant à chaque jeune une formation réelle.

Alléger le travail, améliorer les conditions et la qualité de la vie, étendre pour chacun l'espace vrai de ses libertés, bref, changer les conditions inhumaines que connaissent aujourd'hui, au-delà des O. S. rivés à vie à la chaîne, la masse des ouvriers et des employés, passe par là, sauf à se contenter de bavarder, comme le fait M. Stolérou ou comme vous, le faites vous-même, sur la revalorisation du travail manuel.

Enfin, nos propositions permettraient d'en finir avec l'étatisme et la bureaucratie qui étouffent le service de l'éducation nationale. C'est d'en haut que sont aujourd'hui décidés le sort de millions d'enfants, les conditions d'activité de centaines de milliers d'enseignants et d'agents de l'éducation. Plus le système éducatif s'est développé, plus il est devenu lourdement centralisé.

La définition démocratique d'objectifs nationaux, le souci d'une gestion moderne et économe sont inséparables d'une démocratisation du système à tous les niveaux et dans tous les domaines. La démocratisation est l'un des critères de l'importance accordée à l'éducation. Elle suppose qu'on en finisse avec les tutelles administratives et financières qui sont facteurs de paralysie et de gaspillage. Elle exige que les compétences et les moyens des assemblées élues et des instances régionales, départementales et communales soient étendus dans le cadre des objectifs démocratiquement fixés au plan national.

M. Guy Cabanel. Facile à dire !

M. Jacques Chambaz. C'est le seul moyen de répondre au mieux à la diversité des questions : carte scolaire, articulation du milieu scolaire et du milieu extra-scolaire, au sein duquel les enfants passent la plus grande partie de leur vie active ; langues

et cultures régionales ; appel et coordination de tous les moyens et de toutes les initiatives pour répondre aux besoins en matière d'éducation, pour faire reculer, réellement, les inégalités, pour lutter contre le chômage et assurer l'emploi.

Vous venez de parler de décentralisation, mais vous aggravez la centralisation.

En outre, vous paraissez rêver, monsieur le ministre, à un impossible retour au temps lointain où les enseignants ne disposaient d'aucune liberté, ni syndicale, ni politique. Les déclarations que vous multipliez, les pressions que vous exercez contre une prétendue politisation de l'enseignement expriment en fait votre volonté de plier plus encore ce dernier aux objectifs politiques et idéologiques du Gouvernement et du grand patronat. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)

Vous vous efforcez de mettre en œuvre l'orientation que nous avions relevée dans le premier document d'ensemble que vous avez publié, il y a près de trois ans. Vous assigniez à l'école — ce texte n'est pas inutile à rappeler aujourd'hui — une mission « fondamentale pour la définition de la société de demain, pour sa réussite ou son échec », ce qui vous conduisait à souligner « combien la portée des enjeux sociaux, politiques, spirituels offerts aux comportements des individus, aux décisions familiales, aux bulletins des électeurs est devenue redoutablement lourde... ».

Pour vous — la chose est claire — est politique, donc condamnable, tout ce qui contredit la politique que vous défendez. Le dialogue, la confrontation vous sont étrangers. C'est bien pourquoi vous partez en guerre contre toute pensée qui ne correspond pas aux normes que vous voudriez imposer. Vous rêvez de couler dans un ordre moral étriqué et stérilisant la pluralité sociale, politique, idéologique de notre peuple.

Nous, nous sommes contre tout endoctrinement. L'école doit prendre en compte la pluralité de notre peuple, reconnaître l'identité de chacune de ses composantes. Il ne s'agit pas pour autant qu'elle reste indifférente devant des questions décisives pour l'avenir de la jeunesse.

Comment, par exemple, pourrions-nous demeurer silencieux devant les problèmes de la formation morale à laquelle l'école se doit de contribuer ?

Certes, nous n'entendons ni dicter à chacun un comportement standard, ni niveler les différences qui existent entre les façons de vivre et de penser. C'est bien pourquoi l'école, selon nous, doit apprendre le respect d'autrui, un respect fondé sur la tolérance, et se garder de prétendre résoudre ou trancher de tous les problèmes qui concernent les enfants.

Pour autant, comment l'école, comment les enseignants qui ont pour mission de contribuer à la formation de l'enfance et de la jeunesse pourraient-ils demeurer indifférents devant la corruption morale, la déshumanisation qu'engendre une société à bout de souffle, incapable de proposer des raisons de vivre et de lutter ?

La violence, la pornographie, la drogue sont des réalités auxquelles l'école est confrontée du fait de votre régime et auxquelles elle ne saurait demeurer indifférente. Il y va de ses responsabilités devant les enfants et devant la nation.

Telles sont nos propositions.

M. Guy Cabanel. Elles sont inexistantes !

M. Jacques Chambaz. Elles prennent en compte l'ampleur de la crise actuelle. Elles ne sont ni démagogiques, ni déraisonnables. Elles sont conformes aux aspirations des personnels de l'éducation ; aux espoirs de la jeunesse, à l'intérêt de la nation.

Elles sont réalistes, dès lors que la vie du pays cesserait d'être régentée par les privilégiés de la fortune.

Nous les avons chiffrées. Sans compter les crédits nécessaires à l'augmentation des traitements des personnels et à l'abaissement de l'âge de la retraite, comptabilisés par ailleurs, ces propositions représentent 4 milliards et demi de francs de dépenses supplémentaires : 1 820 millions pour les mesures d'aide sociale, près de 2 milliards pour la création des postes nouveaux, 500 millions pour les constructions, auxquels s'ajoute le remboursement de la T. V. A. aux collectivités locales.

Ces propositions réalistes sont aussi démocratiques. Elles reposent sur l'idée qu'il ne saurait y avoir d'issue à la crise de l'école comme à celle de la société sans que les travailleurs manuels et intellectuels participent vraiment à la gestion de leurs affaires. Cette idée anime nos propositions pour 1978 ; elle anime notre conception d'un grand service public et laïque de l'éducation nationale.

Bref, le problème pour l'école comme pour la société, pour la classe ouvrière comme pour les enseignants est donc bien de changer vraiment.

Le choix n'est pas entre l'école d'hier ou les diverses variantes de l'école du grand capital. Il n'est pas entre le capitalisme d'Etat et le socialisme d'Etat. Il est entre la poursuite de la politique actuelle, sous une forme ou sous une autre, et une politique nouvelle associant, pour la première fois dans notre pays, démocratie économique, démocratie sociale, démocratie politique. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Gaussin.

M. Pierre-Roger Gaussin. Mesdames, messieurs, le budget de l'éducation, en hausse de près de 20 p. 100 s'élèvera en 1977 à presque 70 milliards de francs.

Ce serait là un sujet de satisfaction si l'on ne constatait pas une pénible diminution des dépenses d'investissement. On a quelque inquiétude, monsieur le ministre, en observant que les autorisations de programme qui avaient déjà légèrement diminué en 1976 et en 1977, baisseront encore davantage l'année prochaine : de 14 p. 100.

Certes, on nous dira que cette situation se justifie par la rigueur des équilibres budgétaires et découle de la stabilisation des effectifs, consécutive à une moindre pression démographique, mais aussi qu'une telle diminution tient compte de l'importance des constructions nouvelles et des équipements déjà réalisés au cours des dernières années.

Tout cela est vrai. Mais j'ai fait faire une étude très précise pour l'académie de Grenoble.

Il en résulte que, dans les C.E.S., pour un effectif de 113 000 élèves, il existait 120 000 places « en dur », donc apparemment 7 000 places vacantes — davantage même si l'on tenait compte des places défectueuses.

Je crains, monsieur le ministre, qu'on s'en tienne à cette apparence trompeuse. Je le crains parce que les établissements nouveaux — et il a été créé dans cette seule académie, de 1967 à 1977, quatre-vingt-dix C.E.S. et treize C.E.T. — n'accueillent les élèves à tous les niveaux qu'au bout de trois à cinq ans.

Par ailleurs, les zones rurales se dépeuplent, ce qui libère des places, sans soulager, pour autant les zones urbaines. L'excédent de capacité est donc très faible en réalité.

En résumé, monsieur le ministre, vous avez raison de dire qu'il y a progrès pour l'ensemble, mais il reste de nombreux problèmes concrets que connaissent bien les élus. Aidez-nous à les résoudre, monsieur le ministre, en dégagant des crédits supplémentaires pour les constructions.

Cela dit, je voudrais consacrer l'essentiel de mon intervention à un bilan de la réforme du système éducatif. Nous venons d'entendre dire que tout est mauvais dans l'action qui a été menée depuis plusieurs années.

M. Jacques Chambaz. Je parlais des résultats...

M. Pierre-Roger Gaussin. Monsieur Chambaz, ce qui est exagéré est sans grande valeur.

Que vient faire dans notre sujet la drogue ou la pornographie que nous condamnons tous ?

M. Jacques Chambaz. Nous sommes heureux de vous l'entendre dire !

M. Pierre-Roger Gaussin. Ce sont des boniments ! (*Exclamations sur les bancs des communistes.*)

Vous n'avez pas ménagé vos efforts, monsieur le ministre, pour faire connaître les objectifs et les modalités de votre réforme qui suscitait la contestation. Un grand journal du soir n'hésitait pas à titrer en juillet dernier « Mutinerie contre une réforme ».

Cependant, votre ténacité semble finalement avoir été mieux récompensée que les tentatives faites par vos adversaires pour boycotter les premières mesures d'application. La rentrée s'est déroulée normalement et pour plusieurs millions d'enfants, l'école n'est plus cette année celle de l'année dernière ?

Il est vrai que les préoccupations d'un certain nombre de détracteurs ont changé de nature à partir d'un certain soir de septembre qui n'était pas très éloigné de la rentrée scolaire. Mais cela signifie-t-il que vos adversaires ont désarmé, qu'ils

ont renoncé, sinon pour un temps, à remettre en cause la mise en œuvre d'une réforme patiemment élaborée, et dont le Parlement — M. Rohel l'a rappelé — a approuvé les grandes options en votant la loi du 11 juillet 1975 ?

La réponse à cette question est négative. Je pense que si la réforme du système éducatif a offert peu de prises à la contestation, autre que verbale, c'est essentiellement parce que les trois principes fondamentaux qui l'inspirent font finalement l'objet d'une approbation unanime, j'allais dire d'un consensus de la part de nos concitoyens, quelle que soit leur origine.

Ces trois principes fondamentaux, ce sont la formation des citoyens dans une société libre, la formation personnelle et professionnelle des enfants et l'égalisation des chances devant l'école et la vie.

Au premier rang des objectifs qu'impose à notre système éducatif l'évolution de la société figure la formation des citoyens dans une société libre.

A d'autres époques, dans d'autres pays, dans certaines conceptions, la mission première de l'école est de façonner les jeunes esprits pour les rendre conformes à un modèle fixé à l'avance. Il s'agit en fait de transmettre un certain nombre de vérités considérées comme intangibles par les détenteurs du pouvoir.

Dans un tel système, l'éducation de l'enfant est le moyen par lequel un Etat compte s'approprier la conscience et la liberté de l'adulte afin de priver ce dernier de l'autonomie intellectuelle qui lui permettrait d'assumer ses choix en toute liberté.

Rien ne serait plus contraire à l'idéal démocratique que de vouloir assurer de la prééminence de la formation politique sur la formation morale et philosophique, et rien n'est plus opposé au désir profond de nos concitoyens.

C'est pourquoi je m'élève contre la confusion entre formation du citoyen et éducation politique partisane. Je m'élève aussi contre ceux qui prétendent que le refus d'imposer des choix idéologiques constitue en lui-même un choix partisan.

En réalité, il me semble que le choix des Français est celui de l'approfondissement de la démocratie et de l'apprentissage de la liberté de pensée pour leurs enfants. Il s'agit donc d'insuffler à ceux-ci l'esprit critique, qui est constructif, mais de bannir cet esprit de critique que l'on voit trop se développer dans le monde contemporain et qui, lui est démolisseur.

Le sentiment général des parents est la crainte devant les débordements idéologiques. Ils redoutent que leurs enfants ne tombent un jour sous la tyrannie d'une idéologie, faute d'avoir seulement pu savoir que le monde est plus vaste qu'une idée. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, du groupe républicain et du rassemblement pour la République.*)

Préparer les enfants à la liberté, voilà donc bien la première mission du système éducatif dans une société libre, et ce n'est pas le plus mince mérite de cette réforme que d'avoir posé cet objectif comme un principe essentiel.

Le second objectif, c'est de faire en sorte que chaque enfant reçoive une formation à la fois personnelle et professionnelle. Cet objectif fait, plus que jamais, l'objet d'un accord unanime de nos concitoyens.

La crise de l'emploi, le chômage ont en effet rendu plus aigu le sentiment de l'insuffisante adéquation du système de formation aux besoins de l'économie du pays. Mais il faut faire très attention : une adéquation trop poussée risquerait de nous lier à un système économique déterminé. Il faut une formation adaptée aux besoins de la société, mais ne collant pas à ses besoins immédiats.

Ce que pensent les familles de cette question sera tout à l'heure évoqué — c'est pourquoi je passe un peu vite malgré l'intérêt du sujet — par mon collègue et ami Jean Briane au nom du groupe des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.

Une telle adaptation doit résulter en grande partie de la suppression de la discrimination qui existait jusqu'à présent entre ce qu'on appelait les formations courtes, débouchant directement sur une profession, et les formations longues, débouchant en principe sur d'autres études qualifiées de « supérieures ».

D'une telle séparation rigide et arbitraire découlait un vice fondamental pour chacune des formations.

Dans la formation dite longue, on avait tendance à oublier que l'élève finirait quand même par être confronté un jour à l'insertion dans la vie, et dans la vie professionnelle en particulier.

Dans la formation dite courte, on avait tendance à oublier que la culture est un besoin et un droit pour tous et que celle-ci ne doit pas être réservée aux élèves considérés comme les plus doués et qui sont bien souvent les plus favorisés socialement.

Aujourd'hui, l'impérieuse nécessité devant laquelle nous trouvons de résoudre le problème du chômage des jeunes, nous oblige à bousculer nos préjugés et à rendre à certaines formations techniques et professionnelles, le crédit qui permettra aux jeunes de ne plus se sentir déclassés dès lors qu'ils ne suivront pas un cycle d'enseignement général.

Cela permettra d'ailleurs à beaucoup de jeunes de trouver de meilleures conditions pour l'épanouissement de leur personnalité, car il n'est pas douteux que le travail manuel, dès lors qu'il est librement assumé, peut donner à l'individu de meilleures occasions de se valoriser à ses propres yeux qu'un travail prétendument intellectuel effectué dans le cadre d'une organisation bureaucratique et hiérarchisée qui n'est finalement acceptée qu'en raison de la présomption de considération qui est censée s'attacher à elle.

Mais, s'il est facile d'affirmer la nécessité de donner à chaque adolescent une double formation, personnelle et professionnelle, il est moins facile, il faut bien le dire, de bousculer les traditions séculaires dont notre système éducatif est imprégné.

A ces pesanteurs s'en ajoutent d'autres qui proviennent certainement en partie d'un cloisonnement excessif entre les diverses administrations concernées par le problème. A ce propos, je me réjouis des contacts étroits établis entre votre ministère et celui du travail, et plus précisément avec le secrétaire d'Etat chargé de la condition des travailleurs manuels.

Le troisième principe essentiel de la réforme du système éducatif est d'égaliser les chances de tous devant l'école, et par là, devant la vie.

Il y a bien des façons de concevoir l'égalité, et nous sommes bien obligés de constater que, faute d'avoir pu donner un contenu précis à ce deuxième terme de notre devise républicaine, nous sommes aujourd'hui de plus en plus menacés par l'égalitarisme.

Il y a pourtant un moyen d'éviter cette perversion de l'égalité, du moins je l'espère, c'est de faire en sorte que tous les enfants, quel que soit leur milieu d'origine, aient les mêmes possibilités d'accéder effectivement à tous les emplois, et en particulier de s'engager dans les formations les plus longues.

Cependant, pour ne pas être illusoire, cette démocratisation du processus éducatif ne doit pas entraîner l'abaissement du niveau des études. En réalité, toute forme de nivellement par le bas défavoriserait les élèves issus des familles les plus modestes, auxquels leurs diplômes médiocres ouvriraient peu de portes, alors que certains de leurs camarades, plus fortunés, seraient aidés à leur entrée dans la vie active par le réseau de leurs relations familiales.

Je traiterai rapidement des nouveaux manuels, en prenant comme exemple, étant professeur d'histoire, celui de la sixième préparé sous l'autorité de Georges Duby, professeur au Collège de France, intitulé *Milieus, hommes et civilisations*, et qui traite de l'histoire, de la géographie, de l'économie et de l'éducation civique.

Contrairement à ce qui a été affirmé un peu trop hâtivement, ce manuel, placé sous le patronage de Lucien Febvre, n'a rien de simpliste. Il entend « présenter l'histoire des hommes et l'étude du milieu qui les entoure et qu'ils transforment, pour amener l'élève dès la sixième à comprendre qu'il est l'artisan de sa propre histoire ».

Dans le domaine de l'histoire et de la géographie, les nouveaux programmes visent à élargir et à approfondir le champ d'investigation offert aux élèves, à permettre la pratique des méthodes actives indispensables au développement des aptitudes, à préserver l'esprit et les méthodes des sciences historiques et géographiques, d'où l'ouverture intéressante sur la commune, les départements — pourquoi pas la région ? — la nation, le commerce, la poste, la banque, etc. Heureuses ouvertures à la formation de l'homme et du citoyen !

En somme, la convergence des approches historique, géographique, économique doit permettre d'éclairer plus complètement le même objet : la vie des hommes en société.

En fonction des trois finalités que je viens de rappeler, a commencé, cette année, la mise en œuvre de la réforme.

Vous avez, monsieur le ministre, engagé un processus à la fois d'unification, de diversification et de continuité, car il est

certain que, jusqu'à présent, il y avait trop de fragmentation entre les enseignements préélémentaire et élémentaire et le premier cycle des collèges.

La continuité devrait être désormais mieux assurée, le passage d'un degré à un autre plus harmonieux.

Le nouveau système, finalement, a repensé les maternelles, non pour changer ce qui était, et qui était d'ailleurs excellent grâce à un corps enseignant remarquable — notons au passage qu'il est absolument faux d'affirmer que la majorité condamne le corps enseignant dans son ensemble — mais pour favoriser les conditions d'un heureux développement de cette formation que les pays étrangers nous envient.

Cependant, au sujet de l'enseignement préélémentaire je tiens, monsieur le ministre, à appeler votre attention sur le fait qu'en matière de transports scolaires, il n'existe pas de subvention pour les enfants de moins de cinq ans, ce qui gêne particulièrement les jeunes ménages, notamment en milieu rural.

Le nouveau système a également unifié la formation jusqu'à l'âge de treize ou quatorze ans, tout en prévoyant une adaptation, grâce à l'introduction de la notion d'approfondissement et de soutien. Mais cela n'ira certainement pas sans problème, monsieur le ministre.

De plus, ce nouveau système a prévu la diversification grâce à la formule des options à partir de la quatrième, il actualise l'enseignement de l'histoire et de la géographie par l'initiation à l'économie, modernise l'enseignement des sciences expérimentales par l'introduction de la physique et rénove les enseignements artistiques, selon le désir qu'avait manifesté nettement le Parlement, en y incluant désormais tous les arts, et non plus seulement la musique et le dessin.

Je ne puis, quant à moi, que me réjouir de constater, en ce qui concerne l'enseignement du français, que les instructions témoignent du souci d'assurer une meilleure connaissance de notre langue.

D'une part, l'importance de l'enseignement de l'orthographe est reconnue — cette science, en effet, ne doit pas être considérée, ainsi que de faux bons esprits le voudraient, comme la science des ânes — et, d'autre part, il est prévu une initiation au latin, source essentielle de la connaissance de notre langue.

Six semaines après la rentrée scolaire, il m'apparaît que la réforme du système éducatif a bel et bien été mise en place, ce qui témoigne de ses qualités, de son réalisme. En existant elle fait la preuve de ses possibilités d'exister, de même qu'on prouve le mouvement en se mouvant.

La réforme, adoptée par le Parlement il y a plus de deux ans et que vous avez mise en place, monsieur le ministre, est une réforme cohérente puisque, et sans doute pour la première fois dans l'histoire du système scolaire français, ont été repensés en même temps les objectifs, les programmes et la pédagogie, de l'entrée à l'école maternelle jusqu'à l'accès à l'enseignement supérieur. Même si cette réforme n'avait pas d'autres mérites, celui-ci ne serait pas mince.

Après avoir dressé ce constat je ne puis, sans renoncer aux *desiderata* que j'ai exprimés, et tout en m'interrogeant sur le point de savoir si le quantitatif sera au niveau du qualitatif — je demande à mes collègues socialistes de m'excuser de plagier leurs expressions — je ne puis, disais-je, qu'exprimer ma satisfaction devant ce bilan d'ensemble.

Cette satisfaction, je l'éprouve d'abord en tant qu'élu de la nation qui voit se mettre en place la réforme de l'enseignement, ensuite en tant qu'homme, personnellement attaché aux choses de l'esprit, enfin, plus globalement, en ma qualité de citoyen.

J'espère seulement que l'application de la réforme sera poursuivie, car dans le domaine de l'éducation, rien n'est pire que le manque de suite dans les idées et l'absence de continuité. Moins que tout autre domaine l'éducation ne peut se satisfaire de l'improvisation ; elle est une œuvre de longue haleine.

Les réformateurs, centristes et démocrates sociaux, tout en conservant leur esprit critique, ne marchandent pas, monsieur le ministre, leur appui à cette politique. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, du groupe républicain et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Gissinger.

M. Antoine Gissinger. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, mon intervention au nom du groupe R.P.R. portera en premier lieu sur quelques points précis, d'ordre régional d'abord, d'ordre national ensuite.

En ce qui concerne l'aspect régional j'évoquerai l'Alsace et le bilinguisme, puis l'Alsace, région pilote pour l'enseignement musical.

L'Alsace est une zone privilégiée pour l'introduction du bilinguisme. Les élus de notre région, avant tout région de dialecte, ont introduit il y a cinq ans l'enseignement volontaire de la langue allemande dans les cours moyens de première et deuxième année.

Grâce à l'officialisation de cette action, à l'effort financier consenti par les communes et les conseils généraux et à la participation efficace des enseignants, il est possible de dresser aujourd'hui, après cinq ans de fonctionnement, un bilan des plus élogieux.

Les 730 enseignants du Haut-Rhin pratiquent la méthode Holderick, et la situation à la rentrée 1977-1978 est la suivante : sur 10 223 élèves de CM 1, 9 584 — soit 94 p. 100 — suivent cet enseignement et, sur 10 392 inscrits en CM 2, 93 p. 100 — c'est-à-dire 9 394 élèves — le suivent également.

Il y a lieu de consolider et de parfaire ces résultats et de veiller à ne pas rater l'accueil de ceux qui entrent en sixième de collège ou en seconde de lycée.

Le devoir de chacun est de sauvegarder l'intérêt de l'enfant, de développer l'expression continue et d'apprendre à apprendre, c'est-à-dire à maîtriser et à cultiver sa mémoire.

La méthode utilisée oblige l'enfant à faire un effort de créativité pour parler l'allemand. En somme, il s'agit d'une pédagogie d'audace. Cependant, n'oublions pas les enfants qui quittent la cinquième vers l'âge de quatorze ans pour se diriger vers les lycées professionnels ou vers le préapprentissage, ni ceux qui entrent dans une section préparatoire au brevet d'études professionnelles.

La méthode, qui pourrait se généraliser sur l'ensemble de notre territoire, donne à l'enfant une maîtrise suffisante de l'allemand et lui ouvre la voie d'un véritable bilinguisme, ce qui constitue un enrichissement de sa personnalité.

Vous avez d'ailleurs déclaré vous-même, monsieur le ministre, à La Nouvelle-Orléans, en août 1975, à propos de l'enseignement des langues vivantes — il s'agissait là-bas du français :

« Le développement de l'enseignement du français en Louisiane privilégie l'expérience du bilinguisme qui devrait être dans l'école de demain la forme par excellence de l'apprentissage des langues vivantes. Quelles que soient, en effet, les vertus des méthodes d'apprentissage des langues vivantes, aucune n'approche les résultats obtenus par le développement du bilinguisme chez l'enfant. »

Pour l'enseignement musical, l'Alsace doit devenir une région pilote. Alors que cette discipline est souvent sacrifiée dès l'école primaire, il y a lieu de signaler les efforts accomplis aujourd'hui en Alsace pour rattraper en partie les retards accumulés.

Vous envisagez, monsieur le ministre, de faire de l'Alsace une région pilote pour l'enseignement musical. Vous y rencontrez, en effet, un effort préexistant, car les deux conseils généraux d'Alsace ont inscrit, pour 1977, 4 309 000 francs pour le développement de cet enseignement, ce qui permet d'obtenir des résultats très satisfaisants.

Cependant, une animation véritable ne peut exister sans formation préalable et sans enseignant. Autrefois, les écoles normales ont joué un rôle important dans la formation musicale des instituteurs, et elles ont été une pépinière pour les responsables locaux dans les domaines du chant choral et des formations instrumentales.

Il semble, cependant, que, à partir de 1978, vous envisagiez d'accompagner la formation initiale de l'institution d'une épreuve de tests de connaissances musicales. C'est une première étape, mais cela sera encore insuffisant pour atteindre le but fixé par l'inspecteur général, M. Landowski, qui déclarait : « Pour les enfants de nos écoles, pour les jeunes de nos collèges et lycées, que la musique, élément irremplaçable de culture, soit jeu, fête et communion et qu'elle le soit pour tous ! »

Il faut donc envisager une formation continue et un programme comprenant des œuvres populaires de notre patrimoine et des œuvres contemporaines. Une totale et confiante collaboration devra aussi s'instaurer entre enseignants et sociétés et écoles de musique.

Cette rénovation artistique, cet enseignement musical bien conduit permettront, selon vos propres paroles, monsieur le ministre, « une solide formation physique, intellectuelle et musicale, mais aussi l'ouverture à la beauté sous toutes ses formes et l'initiation au monde de l'art. »

Je traiterai maintenant de problèmes précis d'ordre national : regroupement pédagogique en milieu rural, fonctionnement des établissements et méthodes pédagogiques, enseignement technique, apprentissage et réforme Haby.

Ainsi que vous l'avez indiqué en réponse à l'une de mes questions écrites, monsieur le ministre, le regroupement pédagogique en milieu rural a concerné plus de 160 000 enfants en 1976. Mais pouvez-vous nous fournir quelques renseignements complémentaires et nous faire connaître vos intentions pour les années à venir ?

En ce qui concerne la marche des établissements et les méthodes pédagogiques, j'avais appelé votre attention, dans une autre question écrite, sur la situation des sous-directeurs de C. E. S. qui, en fait, partagent les responsabilités des directeurs et fournissent un travail équivalent à celui des principaux. Une discrimination injustifiée frappe cette catégorie d'enseignants. Ils ne bénéficient en effet d'aucune indemnité de fonction et leur situation indicielle fait apparaître une anomalie flagrante. En outre, ils sont pénalisés en ce qui concerne les conditions d'accès au titre de principal. Que comptez-vous faire pour remédier à cette situation, monsieur le ministre ?

Par ailleurs, la bonne marche d'un établissement dépend avant tout de celui qui le dirige. Or dans le primaire comme dans le second degré, les responsabilités des chefs d'établissement deviennent toujours plus complexes, plus lourdes, voire plus écrasantes, sans qu'il s'ensuive une contrepartie suffisante. Il est vrai qu'il s'agit d'un problème complexe, car il est indispensable de bien définir la notion de droit et celle de devoir et d'éviter toute ingérence politique dans la pédagogie.

MM. Claude Gerbet et Jean-Claude Rohel. Très bien !

M. Antoine Gissingier. Quant aux méthodes pédagogiques et à leur valeur elles appelleraient de longs développements, car elles ont souvent été traitées de façon superficielle.

Les multiples bouleversements de la société intervenus depuis soixant-dix ans ont trop vite conduit beaucoup de bons esprits à condamner les méthodes pédagogiques appliquées au début du siècle. Grave erreur, à mon avis, et dont les conséquences ont parfois été catastrophiques. Je songeais récemment à ce problème en lisant l'ouvrage émouvant et souvent drôle que M. Bled, auteur des célèbres manuels d'orthographe — je les ai utilisés, monsieur le ministre — a consacré à sa longue expérience d'instituteur. Permettez-moi d'en citer un bref extrait auquel je souscris totalement :

« La pédagogie est une science vivante, elle évolue. Il est logique qu'elle s'accorde à son temps, qu'elle utilise des techniques nouvelles, sans pour cela tout unir. Pas de rupture profonde en pédagogie. »

J'ajouterais : pas de rupture, surtout avec la pédagogie de ces femmes et de ces hommes admirables de dévouement et de patience qu'étaient nos instituteurs de l'ancien temps.

M. Gilbert Faure. Ne réveillez pas les fantômes du passé !

M. Antoine Gissingier. A mes yeux, l'un des plus grands mérites de votre réforme, monsieur le ministre, a été d'introduire l'enseignement technologique dans le premier cycle du second degré. Rien n'était plus absurde, plus appauvrissant pour la nation que le mépris qui a longtemps frappé le technique. Cette réhabilitation était d'autant plus indispensable qu'elle peut apporter une solution durable aux difficultés de l'emploi.

Les moyens sont-ils adaptés à une mesure aussi digne d'éloges ? Sont-ils suffisants ? Les crédits d'équipement baissent dans des proportions inquiétantes. Cette distribution risque de remettre en cause la réalisation du programme d'action prioritaire n° 13 du VII^e Plan en matière de construction d'ateliers technologiques, de C. E. S., de C. E. T. Nous devons appuyer votre action pour dégager de nouveaux crédits.

En ce qui concerne l'apprentissage, j'exprimerai à la fois une satisfaction et une inquiétude.

Je me réjouis de la simplification apportée aux formalités administratives, des nouvelles aides financières accordées aux maîtres d'apprentissage, des créations de nombreux C. F. A. Le bilan que vous avez dressé est favorable. Cependant, à l'heure présente, il y a lieu de penser non pas à la quantité mais à la qualité du recrutement des apprentis pour assumer l'avenir de l'artisanat.

Quant à ma préoccupation, monsieur le ministre, elle est toujours la même : je conteste la circulaire du 11 octobre 1971 qui a accordé aux élèves de C. E. T. le privilège de préparer,

dès l'âge de quatorze ans, un C. A. P. en trois ans. La loi du 16 juillet 1972 a, par contre, fixé à l'âge de seize ans l'entrée en apprentissage. Pourtant la loi de 1971 voulait rénover l'apprentissage pour en faire une véritable voie de l'enseignement technologique. Elle n'est donc pas respectée. Comment comptez-vous mettre un terme à cette inégalité? Peut-être y aurait-il une solution dans la multiplication des C. F. A.

A présent, j'aimerais parler des droits des parents, dont M. Mexandeau nous a entretenus, dans l'éducation de leurs enfants, c'est-à-dire du choix entre enseignement public et enseignement privé. Là se pose le problème de la tolérance.

La V^e République a voulu mettre fin à la vieille querelle entre école laïque et école privée. La majorité a accordé, et continuera d'accorder, une aide importante à l'enseignement privé. Elle entend aussi maintenir l'esprit de tolérance dont étaient dotés les institutions de la III^e République et les enseignants d'alors. Car leur esprit de tolérance, leur sens de l'effort et leur force d'âme ont marqué nos soldats durant la guerre de 1914-1918.

Or, il est triste de constater que l'impératif de tolérance est aujourd'hui trop souvent bafoué. Quelques enseignants — heureusement rares — transforment l'enseignement en un instrument de propagande politique et ne sont, hélas, désavoués ni par certains syndicats, ni par certains partis ou associations de parents d'élèves dites « progressistes ».

Mais l'esprit de tolérance est également mis en péril par les décisions de certaines municipalités à direction socialo-communiste. (Exclamations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

M. Jean-Claude Rohel. Cela vous gêne, messieurs de l'opposition, mais c'est pourtant vrai!

M. Gilbert Faure. Combien d'autres font preuve de tolérance?

M. Antoine Gissingier. Je pense à Chambéry, je pense à Angers.

Une telle attitude ne laisse aucun doute sur ce qu'il adviendrait de la liberté de l'enseignement en cas d'application du fameux programme dit « de gauche » — je ne sais plus lequel.

Il est vrai que l'attitude des deux associés principaux n'est pas identique. L'un veut nationaliser : c'est le parti socialiste. Il est vrai qu'aujourd'hui il fait marche arrière, à cause des élections!

M. Gilbert Faure. Et ce que vous faites, ce n'est pas en vue des élections?

M. André Guerlin. Et la loi « Guermeur », elle n'est pas électorale?

M. Antoine Gissingier. L'autre étouffera l'enseignement public : c'est le parti communiste.

Les uns refusent l'aide à l'école libre dans certaines communes; les autres s'abstiennent. Voilà la logique de l'opposition!

Voici, pour terminer, quelques données chiffrées. En 1952, l'éducation nationale, y compris les universités, représentait 7,2 p. 100 du budget de l'Etat; en 1977, elle en représente 20 p. 100, soit une augmentation de 250 p. 100! Le nombre d'enseignants était, en 1958, de 300 000; en 1977, il est de 900 000.

Je ne voudrais pas conclure mon intervention sans vous rendre personnellement hommage, monsieur le ministre, pour la sérénité avec laquelle vous avez supporté des attaques souvent contradictoires.

Ces attaques, qui provenaient de l'opposition, ont été vives. Notre réforme a suscité le déchainement de ceux que M. le Premier ministre appelle justement « les porteurs de pancartes professionnels ».

M. Raymond Forni. Et votre déchainement?

M. Antoine Gissingier. La rentrée devait se dérouler dans des conditions épouvantables, quasi apocalyptiques! Seulement, la période des élections vous a calmés, messieurs de l'opposition!

Vous avez, monsieur le ministre, gardé votre sang-froid. Vous aviez raison : la rentrée a été très calme. C'est avec confiance que vous pouvez envisager la mise en œuvre de la réforme élaborée. Soyez assuré que la majorité — le R. P. R. en particulier — aujourd'hui, comme demain, vous apportera tout son soutien. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République, des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux et du groupe républicain.)

M. André Guerlin. Nous en avons entendu d'autres, de ces discours de bravoure!

M. le président. La parole est à M. Royer.

M. Jean Royer. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la discussion du projet de budget de l'éducation doit être pour nous l'occasion de réfléchir utilement à la formation de nos maîtres. Puisque le budget de 1978 sera le support d'une importante et efficace réforme de l'enseignement, son examen doit nous conduire à nous interroger sur l'évolution qui est souhaitable pour nos écoles normales et nos instituts de formation régionaux.

Je rappellerai d'abord l'importance des écoles normales primaires en France. Au nombre de cent cinquante-quatre, elles forment 16 050 élèves-maîtres et élèves-maitresses, ainsi que 5 200 professeurs d'enseignement général de collège; elles contribuent, en outre, au recyclage de plus de 10 000 instituteurs. Deux mille trois cents professeurs, qui comptent parmi l'élite, y enseignent.

Et cependant, monsieur le ministre, bien que disposant d'une longue et sérieuse tradition historique, liée aux lois organiques de 1886 et 1889, et après avoir été supprimées par le régime de Vichy, les écoles normales sont aujourd'hui le siège de deux malaises.

Le premier a trait à la façon dont elles doivent être organisées en fonction de la réforme de l'enseignement. Depuis la dernière guerre, seules trois circulaires — même pas des décrets ni des arrêtés ministériels — ont contribué à fixer les objectifs et l'organisation de l'enseignement. Pourquoi cette faiblesse juridique? Ne pourrait-on opérer un renouvellement statutaire de ces écoles?

Le second malaise tient à un recrutement insuffisamment sélectif. En effet, même après l'arrêté du 12 avril 1977, que j'ai lu avec beaucoup d'intérêt et qui prévoit la production d'une dissertation en trois heures, le concours ne comporte aucun contrôle sérieux, approfondi, des connaissances des candidats en grammaire et en mathématiques et il ne comporte pas non plus d'épreuves d'éducation physique. Enfin et surtout — et ce point me paraît capital — il ne permet en aucune manière de tester la capacité du jeune homme ou de la jeune fille d'avoir de bonnes, d'excellentes relations avec l'enfant. Or, l'essentiel du métier d'éducateur est d'abord de comprendre l'enfant, en l'aimant, certes, mais aussi en le connaissant profondément, en n'ignorant rien de ses qualités, de ses faiblesses, de la nécessité aussi de le réhabiliter parfois vis-à-vis de lui-même.

Voilà trois défauts majeurs du mode actuel de recrutement, auquel il importe de donner un caractère plus sélectif.

Se posent alors les deux problèmes suivants : doit-on donner, dans la formation des maîtres et des professeurs, une importance plus grande, ou au contraire plus faible, à l'université? Est-il souhaitable de rassembler en un seul institut de formation pédagogique, que deviendraient les écoles normales, la formation des maîtres à tous les degrés — instituteurs, professeurs certifiés, professeurs agrégés, professeurs de l'enseignement supérieur, professeurs de l'enseignement technique?

Sur le premier point, je pense que, contrairement à la tradition des Etats anglo-saxons — le Canada, la Grande-Bretagne, les Etats-Unis — il n'est pas souhaitable que nous recrutions nos maîtres essentiellement selon leurs titres universitaires, et ce pour deux raisons.

En premier lieu, les études universitaires, au fur et à mesure qu'elles s'approfondissent, conduisent à une sectorisation, à une fragmentation, à une spécialisation qui vont à l'encontre de la formation globale que doit recevoir l'élève ou l'étudiant. La diversification, que ce soit pour les sciences humaines, les sciences fondamentales, les activités littéraires ou de recherche, qui est la marque de l'université, ne correspond pas à la vue globale de ce que doit être l'être en formation qui est confié aux éducateurs.

La deuxième raison est spécifique à l'université française : celle-ci a conduit de trop nombreuses générations d'éducateurs vers une trop large abstraction dans l'acquisition des connaissances.

M. Jean-Claude Rohel. C'est incôtestable!

M. Jean Royer. Grâce à la réforme que vous mettez en œuvre, monsieur le ministre, vous allez enfin pouvoir réaliser par étapes l'alternance entre l'enseignement théorique et pratique, à tous les niveaux de l'organisation universitaire et permettre ainsi la polyvalence des chances de nos enfants.

Il faut tendre, certes, vers l'égalité des chances. Mais dans une société technicienne, qui n'ouvre pas facilement ses portes à sa jeunesse formée à l'université, la polyvalence des chances devient aussi une nécessité.

Pour ces deux raisons — sectorisation et fragmentation, abstraction des connaissances — je ne pense pas que le rôle de l'université doive être décisif dans la formation des maîtres. Toutefois, il serait nécessaire que, dans les écoles normales, des professeurs d'université complètent l'enseignement des professeurs en place et apportent aux instituteurs qui veulent devenir professeurs d'enseignement général de collège les éléments de connaissances supérieures nécessaires, par exemple jusqu'au niveau de la licence.

Les écoles normales doivent-elles étendre leur rôle? Je le crois. Elles doivent devenir un véritable institut de formation pédagogique à l'intérieur duquel, pendant un an, tous ceux qui se destinent à l'éducation devraient être formés ensemble : institutrices d'écoles maternelles, instituteurs, professeurs certifiés, professeurs agrégés, pour les trois raisons que je vais indiquer rapidement.

Première raison : il y a une unité dans la pédagogie.

Ayant enseigné moi-même, j'ai souvent observé qu'on ne peut pas passer d'un cycle d'enseignement à un autre sans un rappel très vigoureux des connaissances de base du cycle précédent. A l'heure actuelle, notre premier cycle du second degré, par exemple, mériterait en sixième, en cinquième et en quatrième, le rappel de toutes les connaissances fondamentales du premier degré pour le maniement de la langue, le sens de l'opération et l'éveil de l'esprit d'observation.

Deuxième raison : il faudra désormais faire alterner partout et à tous les niveaux l'enseignement théorique et l'enseignement pratique. L'analyse d'une serrure vaut bien celle d'une phrase latine et je suis persuadé que nos maîtres, dans les instituts de formation pédagogique, devraient déjà y être entraînés. Outre une formation manuelle, ils devraient recevoir aussi une formation économique.

M. André Glon. Très bien!

M. Jean Royer. On oublie, en effet, que l'instituteur devrait, de nos jours, recevoir une véritable formation économique qui lui permette de pénétrer les milieux professionnels, de sonder la valeur des métiers, de façon qu'il puisse en parler aux enfants.

Il lui faut lui assurer aussi une véritable éducation sociale. Qu'est-ce que le maître d'école, sinon un professeur de tolérance, aussi bien dans l'enseignement laïc que dans l'enseignement privé? C'est l'école qui est le lieu d'apprentissage de la vie sociale. Si l'on n'y développe pas, malgré la diversité des origines et les luttes de classe, l'esprit de synthèse et de générosité, c'est tout un peuple qui tendra à perdre ses raisons essentielles de vivre en commun. L'école jouera toujours ce rôle d'apprentissage de la vie sociale : nos maîtres doivent y être formés.

Troisième raison qui milite en faveur de l'organisation d'une année de formation pédagogique commune à tous les enseignants : il faut les éveiller au sens de leur mission. Je ne considère pas le beau métier d'enseignant comme autre chose qu'une mission. A force de l'avoir fonctionnarisé, on a perdu en quelque sorte la qualité intrinsèque du maître qui est essentiellement un modèle et un créateur, comme l'architecte, comme le médecin, comme le magistrat, comme l'officier. Je suis persuadé que ce sens de la mission commune, il faut l'enseigner dans un tronc commun de formation pédagogique.

Ainsi, monsieur le ministre, vous aurez à revoir, non en cette fin de législature, mais au cours de la prochaine, la formation des maîtres. Elle est capitale. La V^e République s'est beaucoup préoccupée depuis vingt ans de réformes de structures, de réformes de programmes, d'organisation générale de l'enseignement. Elle n'a peut-être pas assez soigné le renouvellement de la formation des maîtres. Car un enseignement, c'est d'abord un enseignant.

Profitez-en pour poser le problème de l'interaction de l'université et des écoles normales, et plus généralement du rapprochement de toutes les formations. Le Parlement doit y songer. Les représentants de la nation qui veulent donner à l'éducation du peuple une cohérence avec l'idéal de vie qu'ils cherchent à faire triompher en dépit de la crise de société que nous traversons doivent, eux aussi, s'en charger. C'est pourquoi j'ai voulu aujourd'hui poser ce problème devant vous tous. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République, du groupe républicain et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. Forni.

M. Raymond Forni. Monsieur le ministre, s'il y a une unité dans la pédagogie, il y a aussi une donnée scientifique qui ne peut nous échapper au moment où nous discutons de votre budget, à savoir la prépondérance de l'enseignement préscolaire dans l'éducation d'un enfant.

Je tenterai, dans les cinq minutes qui me sont imparties, de parler d'un milieu que je connais bien : le milieu rural.

Naître dans une commune rurale constitue encore aujourd'hui une cause d'infériorité scolaire. L'accès généralisé des enfants des campagnes à l'enseignement secondaire ne doit pas faire illusion : l'inégalité n'a fait que changer de niveau. Le nombre d'enfants issus de milieux ruraux baisse au fur et à mesure que l'on progresse dans la scolarité.

Ils sont ainsi largement exclus de l'enseignement supérieur. Ceux qui atteignent l'Université s'arrêtent plus tôt que les enfants des milieux plus favorisés et sont pratiquement absents des grandes écoles : combien y a-t-il d'enfants d'agriculteurs à l'école polytechnique ou à l'école nationale d'administration?

Bien entendu, cette infériorité des résultats obtenus par les enfants des milieux ruraux existe à tous les niveaux d'études. Ce sont ces mêmes enfants qui ont le moins facilement accès, dans l'enseignement secondaire, aux filières dites « nobles », littéraires ou scientifiques : s'il n'y a plus d'exclusion de l'enseignement secondaire, il y a relégation massive dans les filières « basses ».

Votre réforme permettra d'ailleurs de camoufler cette discrimination sans changer quoi que ce soit à cette sélection sociale!

En fait, c'est dès l'âge de trois ans que les jeunes ruraux commencent à prendre du retard. Le handicap pris dans l'enseignement préscolaire ne fait que s'aggraver dans l'enseignement élémentaire.

Le handicap initial est dû pour partie aux particularités démocratiques et géographiques des pays ruraux qui aggravent l'inégalité dans l'enseignement ; mais il est accentué par la politique de votre Gouvernement. Le regroupement et l'uniformité ont pour conséquences des suppressions de postes, des surcharges dans les classes et des transports longs et pénibles.

Certes, depuis 1974, le Gouvernement a essayé de développer les regroupements pédagogiques, grâce au ramassage « en étoiles », mais si le transport des enfants âgés de plus de quatre ans est envisageable sur des distances raisonnables, il ne saurait être question d'agir de même à l'égard d'enfants plus jeunes. Quelle mère de famille accepterait de voir son enfant de moins de quatre ans partir tôt le matin pour rentrer tard le soir?

Pour parvenir à scolariser les très jeunes enfants, la solution passe donc par leur accueil sur place.

Dans ce sens, des palliatifs ont été imaginés, mais ils restent très imparfaits, qu'il s'agisse des instituteurs itinérants ou des sections enfantines au sein desquelles cohabitent des enfants de moins de six ans avec des écoliers entrés dans la période de scolarité obligatoire. En ville, il faut le souligner, la relégation en section infantine est exceptionnelle alors qu'elle est le fait d'environ quatre jeunes ruraux sur dix : or, vous le savez, monsieur le ministre, ces sections ne dispensent pas un véritable enseignement pré-élémentaire. En revanche, les enfants des villes sont préscolarisés massivement, dès l'âge de trois ans.

Finalement, les inégalités dont sont victimes les petits ruraux s'aggravent et cette tendance ne pourra que s'accroître. En effet, dans le budget d'austérité que vous nous proposez pour ce secteur, les crédits d'équipement diminuent de 28,2 p. 100. Il n'est prévu que la création de 200 postes nouveaux en 1978, contre 975 en 1977.

Comment, avec ces faibles moyens, pourrait bien être poursuivie la généralisation de l'implantation de l'école maternelle en milieu rural? (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.)

M. Louis Mexandeau. Très bien!

M. Raymond Forni. Le handicap acquis dans l'enseignement préscolaire produit ses effets dès la première année de la scolarité obligatoire.

En effet, la réussite scolaire varie — c'est une donnée pédagogique — selon la durée de la préscolarisation. Etant donné les conditions actuelles de la scolarisation des jeunes ruraux dans l'enseignement élémentaire l'inégalité initiale ne pourra que s'amplifier.

Le projet de budget pour 1978 ne prévoit que 185 créations nouvelles de postes d'instituteur contre 245 en 1977. Les autori-

sations de programme s'élèvent seulement, pour cet enseignement, à 126 millions de francs, contre 202 millions en 1977, soit une diminution de 37,6 p. 100.

Ainsi, les classes uniques continueront à être surchargées, avec toutes les conséquences que cette situation implique du point de vue pédagogique. Vous vous étiez pourtant engagé, monsieur le ministre, le 17 mai dernier à la télévision, à limiter, pour la rentrée de 1978, à vingt-cinq élèves l'effectif des classes du cours élémentaire.

De plus, de nouvelles fermetures de classes sont prévues — j'en connais, pour ma part, un certain nombre — même si le seuil de fermeture d'une classe a été abaissé de douze à neut élèves. Les enfants issus du milieu rural seront donc contraints quotidiennement de parcourir de longs et pénibles trajets. Ils resteront toujours défavorisés par rapport à ceux des villes. Ces chiffres et ce bilan pour l'enseignement préscolaire et élémentaire, je crois que vous ne pourrez les contester, monsieur le ministre. C'est pourquoi je suis convaincu que l'histoire, n'associera pas votre nom à celui d'une réforme : elle l'attachera à un échec. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.)*

M. le président. La parole est à M. Richomme.

M. Jacques Richomme. Monsieur le ministre, nous avons pris acte de la mise en œuvre de votre réforme en faveur de laquelle vous avez su déployer de multiples efforts, en dépit des critiques, voire des menaces, qui vous étaient adressées perpétuellement.

Depuis le vote de la loi de juillet 1975, les discussions budgétaires successives ont montré la volonté particulière du Gouvernement de donner à l'éducation une priorité. Aussi bien les dépenses de votre budget figurent-elles toujours au sommet des dépenses civiles de l'Etat. Je sais la part que vous prenez de cet effort et, personnellement, j'y suis sensible, je puis vous l'assurer.

Le projet de budget que vous nous soumettez pour 1978 apporte, malgré la rigueur budgétaire, de nombreux motifs de satisfaction, qu'il s'agisse des actions en faveur des personnels ou des mesures nouvelles qui permettront d'appliquer certaines innovations satisfaisantes — je songe en particulier à celles qui intéressent la réforme de l'apprentissage que nous avons votée au printemps dernier.

Grâce à l'inscription, dont je me réjouis, d'un crédit de 60 millions de francs pourra être assurée la gratuité des manuels scolaires pour les élèves de cinquième lors de la rentrée de 1978. C'est un exemple privilégié de votre réforme qui s'amplifiera progressivement jusqu'en 1980.

Malheureusement, les crédits pour l'attribution de bourses demeurent faibles. Ils n'augmentent que de 7,4 p. 100, ce qui revient à entériner la situation des années précédentes. Hélas, le pouvoir d'achat des familles ne pourra être amélioré.

S'agissant des constructions scolaires, vers lesquelles j'orienterai mon propos, il apparaît clairement que l'austérité budgétaire vous a contraint à opérer des choix très sélectifs. Je crains que nous ne connaissions des difficultés importantes dans le futur si une telle situation devait se prolonger.

M. Alain Bonnet. Elles existent déjà !

M. Jacques Richomme. Néanmoins, il relèverait d'un esprit partisan de ne pas reconnaître les aspects positifs de votre projet de budget.

Ils se traduisent par le respect des actions retenues pour figurer parmi les priorités du Plan et par certaines dispositions relatives à la réforme du système éducatif.

Ainsi la dotation du programme « Mieux vivre dans la ville » augmente de 18 p. 100, soit de 110 millions de francs.

Mais les crédits en faveur de la préscolarisation, qui permettrait de développer et de desserrer sensiblement les classes maternelles, diminuent de manière considérable. Cette réduction est d'autant plus étonnante que ce secteur est considéré comme très prioritaire. Certes, je n'ignore pas que l'exécution de ce programme doit suivre un rythme très rapide, la première année, pour diminuer ensuite ; mais, pour ma part, je rejoins sur ce point les observations du rapporteur.

De plus, j'appelle votre attention, monsieur le ministre, sur le coût très élevé du fonctionnement des écoles maternelles en milieu rural.

M. Charles Malouin. Très bien !

M. Jacques Richomme. Cette dépense suscite de nombreuses difficultés à nos petites communes. Je souhaite que vous nous précisez plus en détail vos instructions et vos actions futures dans ce domaine.

En revanche, j'observe une progression importante des crédits relatifs à la création d'ateliers — leur montant, de 180 millions de francs, augmente de 20 p. 100.

Cependant, compte tenu du coût moyen de la réalisation de ces ateliers, je me demande si vous parviendrez à atteindre le chiffre correspondant aux nécessités et aux objectifs de votre réforme. Des précisions sur ce point seraient également les bienvenues.

Vos précisions pour le nombre des constructions neuves dans l'enseignement du second degré devraient, à très court terme, suffire à faire face aux besoins, étant donné la stabilité relative des effectifs.

Toutefois, compte tenu des dotations destinées au second degré, il y aura une réduction sensible du nombre de places. En deux ans, les possibilités de construction ont diminué de 50 p. 100.

Je comprends que l'on ait tiré argument de la stabilisation des effectifs globaux, mais j'appelle votre attention sur les problèmes posés par la fermeture des petits collèges en zone rurale. Les parents sont obligés d'envoyer leurs enfants à la ville, ce qui contribue, malheureusement, au dépeuplement de nos campagnes.

Avec la suppression des filières, votre réforme autorise désormais la construction de petites unités dont le coût pour rait être sensiblement moins élevé. En 1976, je l'ai noté avec satisfaction, vous aviez maintenu sur la carte scolaire une certaine de petits collèges d'une capacité variant de 150 à 300 élèves.

Vous avez fait procéder à des études sur ce problème, je le sais. Je souhaite que vous nous fassiez part des conclusions auxquelles vous avez abouti. Quelles sont vos intentions dans ce domaine essentiel ?

Au total, monsieur le ministre, votre budget présente nombre d'aspects satisfaisants : en ce qui concerne les constructions, il permet de faire face aux besoins immédiats ; eu égard à l'austérité budgétaire, il opère des choix sélectifs au terme desquels les crédits d'équipement que vous demandez répondent bien à l'ensemble des priorités. C'est pourquoi je le voterai. *(Applaudissements sur les bancs du groupe républicain, des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux et du rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Gilbert Schwartz.

M. Gilbert Schwartz. Monsieur le ministre, la gratuité scolaire a été un des thèmes principaux de la rentrée de 1977.

Vous avez voulu convaincre l'opinion publique, en particulier les parents, que l'application de votre réforme allait coïncider avec la mise en place d'une gratuité effective. Qu'en est-il réellement ?

Si le projet de budget prévoit enfin la gratuité des manuels en sixième, pour la rentrée de 1977, et en cinquième, pour la rentrée de 1978, il supprime aussi les crédits pour le renouvellement des manuels en cinquième et en quatrième.

Devant le mécontentement grandissant des enseignants et des parents, qui refusent la politique d'austérité de votre Gouvernement, vous avez dû porter l'allocation de rentrée de 154 francs à 454 francs. Cependant, force est de constater que seulement 46 p. 100 des élèves scolarisés en ont bénéficié.

Surtout, il faut regretter que votre projet de budget ne participe pas à cette aide aux familles, puisque l'allocation en cause a été presque entièrement financée par les caisses d'allocations familiales.

La « part » de bourse n'augmente que de 4 p. 100. Ainsi, l'aide qu'elle représente ne cesse pratiquement de diminuer, compte tenu de l'inflation.

Le plafond de ressources au-dessous duquel une bourse peut être octroyée est en régression constante par rapport au S.M.I.C., ce qui a pour conséquence la diminution du nombre des boursiers.

Quant aux crédits pour les transports scolaires, leur progression permet tout juste de maintenir la part de l'Etat à son niveau actuel, soit à environ 61 p. 100.

L'Etat non seulement poursuit, mais accentue sa politique de transferts de charges.

Les crédits pour les transports scolaires continueront à peser très lourd sur les budgets des collectivités locales, car l'augmentation des crédits inscrits au budget national ne correspondra pas, et de loin, aux hausses qui sont intervenues — elles étaient prévisibles — dans le coût des transports.

Dans la France de 1977, les familles, qui vivent dans des conditions de plus en plus difficiles, ont accompli des prodiges pour la rentrée scolaire.

Mais à quel prix ? Souvent, pour que l'enfant ne se sente pas inférieur à ses camarades, le budget pour la nourriture ou l'habillement des adultes a été réduit.

Et que dire des familles qui ne sont pas parties en vacances parce qu'après les mois de juillet et d'août vient celui de la rentrée scolaire ?

Vous comptez sur les municipalités pour aider les familles : voilà encore un transfert de charges !

Oh ! je le sais fort bien, toutes les municipalités n'ont pas ce souci : mais c'est l'honneur de nos municipalités communistes, placées dans des conditions budgétaires de plus en plus difficiles, que d'aider au maximum les familles et d'assurer la gratuité des livres, des fournitures scolaires et des transports.

Cet effort représente une part importante de nos budgets communaux.

Ainsi, comme chacun peut le constater, au-delà de votre discours démagogique sur la réduction des inégalités, la gratuité réelle de la scolarisation et les aides sociales complémentaires ne sont pas encore pour demain.

Votre bavardage sur l'égalité des chances et votre politique scolaire sont d'autant plus insupportables qu'ils ne prennent pas en compte les inégalités qui frappent à l'école les enfants des travailleurs les plus durement touchés par l'exploitation.

Notre parti s'est déjà prononcé, l'an dernier, pour la gratuité totale des livres, des fournitures et des transports scolaires.

La lutte contre les inégalités sociales à l'école reste d'autant plus une question prioritaire que, d'une part, les conséquences de la crise actuelle, la pauvreté, le chômage aggravent ces inégalités et que, d'autre part, les réformes mises en place actuellement prennent appui sur cette situation pour organiser l'élimination de milliers d'enfants de travailleurs.

Dans le sens de l'application du Programme commun, nous proposons la gratuité réelle des études, des livres, des fournitures, de l'outillage et des transports scolaires, l'établissement de tarifs dégressifs pour les restaurants scolaires et le développement et la démocratisation des œuvres universitaires.

La gratuité ne suffit même pas à garantir l'égalité devant l'enseignement. Une aide sociale, attribuée en fonction des ressources réelles, complètera dans tous les cas nécessaires les mesures proposées par ailleurs en faveur des familles.

C'est pourquoi nous proposons :

Une augmentation du taux des bourses de 10 p. 100 environ ;

Des dégrèvements des prix de pension et de demi-pension en faveur des boursiers ;

L'attribution de parts supplémentaires de bourses aux élèves de l'enseignement technique ;

Un relèvement de la prime de premier équipement aux élèves des secteurs industriels des établissements d'enseignement technologique ;

Le maintien des bourses aux élèves redoublants soumis à l'obligation scolaire ;

L'octroi de bourses aux enfants de travailleurs étrangers ;

Enfin, une augmentation des crédits affectés à l'aide sociale aux étudiants afin d'attribuer des parts supplémentaires sur critères sociaux.

Aujourd'hui, la réussite et l'échec se façonnent sur une base sociale. C'est une injustice. C'est un gâchis prodigieux des jeunes intelligences.

Nous attendons beaucoup des premières transformations sociales : mais de premières mesures indispensables doivent accompagner au sein même de l'école ce changement.

Nous considérons que plusieurs mesures immédiates sont à prendre au cours des deux premières rentrées scolaires d'une nouvelle législature.

Ces promesses ne sont pas démagogiques. Nous en avons chiffré le coût.

L'application, dès la rentrée de 1978, de la gratuité complète à tous les élèves, jusqu'à la fin de la classe de troisième, réclame un crédit supplémentaire d'un milliard de francs.

La gratuité des transports scolaires, laissant 10 p. 100 à la charge des collectivités locales, nécessite l'inscription de 350 millions de francs.

L'ensemble des mesures d'aide sociale exigerait environ 530 millions de francs.

Enfin, pour le supplément d'aide sociale en faveur des étudiants, il faudrait 360 millions de francs.

Au total donc, l'ensemble de ces mesures coûte 2 240 millions de francs.

L'argent pour financer ces dispositions existe mais il faut vouloir le prendre là où il est. Mais tel n'est pas votre objectif. C'est pourquoi seul un changement profond des structures politiques, économiques et sociales de notre pays est plus que jamais nécessaire. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Jean Briane.

M. Jean Briane. Monsieur le ministre, mes chers collègues, les propos que je tiendrai à cette tribune, après mon ami Gaussin, s'articuleront autour de trois axes : l'école, l'enfant, la famille.

L'école, d'abord Avec ses deux thèmes : les équipements, les enseignants.

Je ne puis que regretter, après MM. les rapporteurs, la diminution préoccupante qui affecte les diverses catégories d'enseignements. Sans doute cette diminution est-elle justifiée par les contraintes budgétaires et la stagnation des effectifs, due elle-même à la crise démographique que subit notre pays. Gardons-nous, toutefois, d'hypothéquer l'avenir.

On risque aussi d'abandonner progressivement l'orientation favorable qui avait été prise pour rapprocher l'école des familles et éviter les concentrations scolaires qui, finalement, coûtent cher à l'Etat, aux collectivités locales et aux familles. Mais nous vous faisons confiance, monsieur le ministre, pour que ce dérapage ne se produise pas. Poursuivons donc l'effort entrepris.

A propos des écoles maternelles, il n'est pas besoin de souligner l'importance de la pré-scolarisation pour le développement de l'enfant. Le monde rural doit, lui aussi, en bénéficier, malgré ses handicaps. Nous souhaitons qu'un effort sérieux soit accompli dans ce sens au cours des prochaines années, comme il a été au cours des années précédentes.

Nous pensons, quant à nous, qu'il faudrait poursuivre et développer les expériences d'institutrices d'école maternelle itinérantes. Cette formule n'est peut-être pas idéale, mais, compte tenu des difficultés que soulèvent les regroupements pédagogiques, elle offre une possibilité intéressante d'introduire l'école maternelle dans les milieux les plus défavorisés de nos campagnes.

S'agissant de l'enseignement élémentaire, nous devons nous féliciter de l'abaissement continu du seuil de fermeture des écoles à classe unique. Nous nous réjouissons de votre intention, monsieur le ministre, d'abaisser encore ce seuil, puisque vous envisagez de le porter à neuf élèves.

Permettez-moi, à ce sujet, de vous faire part d'une expérience personnelle. Cette année, dans un village de ma circonscription, l'école a été fermée. Vous savez qu'une telle fermeture constitue un véritable drame. Nous avons donc tenté de trouver une solution pour l'éviter. On parle beaucoup de « classes vertes » pour les enfants des centres urbains qui ont besoin d'espace et d'air pur. Nous avons donc imaginé que les familles de cette commune pourraient accueillir des enfants de la ville, afin de faire revivre cette école. Je dois avouer que notre appel est resté sans écho. La formule me paraît, néanmoins, digne d'être étudiée. Les écoles de nos villages ne fermeraient pas si elles pouvaient servir d'écoles « vertes ».

Pour le second degré, deux orientations me paraissent essentielles : le maintien à la carte scolaire des petits collèges et le développement des unités pédagogiques modulées. Il faut, en outre, favoriser la mobilité des enseignants.

Mieux vaut, nous semble-t-il, déplacer quelques enseignants qui pourront se rendre d'un collège à un autre, que transporter des dizaines ou des centaines d'enfants sur des trajets parfois trop longs, d'autant que ce ramassage scolaire coûte très cher à la collectivité et aux familles.

Sans doute la scolarisation jusqu'à seize ans est-elle une bonne chose, mais il y a dans les écoles beaucoup d'enfants qui s'ennuient. Sans doute parce qu'ils ne souhaitent ou ne peuvent pas faire des études longues. Il conviendrait donc de multiplier, pour eux, les formules d'alternance en liaison avec les centres de formation d'apprentis. Une telle solution permettrait d'éviter à de nombreux jeunes certaines déconvenues.

Vous ne vous étonnez pas, monsieur le ministre, qu'un représentant du Midi vous parle des langues régionales. J'avais, lors du vote de la loi qui porte votre nom, déposé un amendement qui est devenu l'article 12 de cette loi. Je souhaiterais que dans les départements qui ont des cultures et des langues régionales il puisse y avoir à la disposition des élèves intéressés des enseignants capables de les initier à ces connaissances.

M. Louis Mexandeau. Je suis d'accord avec vous, monsieur Briane. Mais on oublie malheureusement de les nommer !

M. Jean Briane. En ce qui concerne les effectifs des personnels, vous avez, monsieur le ministre, cité des chiffres. Nous avons eu des informations par ailleurs. Il semble qu'il y ait des divergences d'appréciation. Où se trouve donc la vérité ?

Il faut renforcer la formation pédagogique. De nombreux enseignants ont accumulé de grandes connaissances, mais ils ne sont pas nécessairement aptes à les communiquer aux enfants. Il y a sur ce plan un gros effort à faire.

Parlons maintenant de l'enfant qui, lui, est au cœur du système éducatif, ce que les considérations budgétaires, techniques ou catégorielles font parfois oublier. Pour lui, l'adaptation scolaire doit s'entendre plus comme l'adaptation du système scolaire à l'enfant que comme l'adaptation de l'enfant au système scolaire.

Le mérite essentiel de votre réforme, monsieur le ministre, c'est d'avoir développé toutes les implications de ce principe. L'article 1^{er} de la loi du 11 juillet 1975 énonce que la formation scolaire « favorise l'épanouissement de l'enfant, lui permet d'acquérir une culture, le prépare à la vie professionnelle et à l'exercice de sa responsabilité d'homme et de citoyen ».

Autre exemple de l'attention portée à l'épanouissement de l'enfant, celui de la circulaire du 13 octobre à propos de la continuité pédagogique entre l'école maternelle et le cycle préparatoire de l'école primaire. Elle traduit une volonté d'éviter une rupture brutale et de poursuivre dans le cycle préparatoire le développement optimal des potentialités, engagé à l'école maternelle.

Mais, monsieur le ministre, il existe aussi des faiblesses. M. Gaussin a insisté tout à l'heure sur certains aspects pédagogiques. Je soulignerai quant à moi certaines carences dans les programmes.

Quelques disciplines importantes me paraissent être trop négligées : la géographie, l'histoire, la formation civique.

Puis-je vous raconter une petite anecdote ? Je m'étais rendu compte que mes enfants — ils étaient encore jeunes — connaissaient bien mal la géographie de notre pays. Savez-vous comment ils ont fait des progrès ? En vacances, ils ont appris les départements et leurs chefs-lieux en déchiffrant les plaques minéralogiques des voitures. C'était certes une façon amusante de s'instruire. Je déplore que ces bases élémentaires ne soient plus enseignées à l'école.

Notre génération, monsieur le ministre, recevait l'instruction civique sur les bancs de l'école primaire. Ce n'est plus le cas actuellement. Le nom même de formation civique semble être tabou. Je suis très heureux que les enseignants aient une solide formation syndicale et même politique. Je ne suis pas contre le fait qu'ils prennent des engagements syndicaux ou politiques, mais je crois qu'ils devraient avoir aussi une solide formation civique pour pouvoir la communiquer aux enfants. Les jeunes ont sans doute besoin de savoir quels seront leurs droits demain, mais ils doivent aussi savoir quels seront leurs devoirs.

En matière d'éducation physique, on ne peut que regretter la scission qui est intervenue entre l'éducation scolaire et le sport civil, entre l'enseignement et l'entraînement, entre l'école et les clubs. Il convient de combler ce fossé. L'école doit s'ouvrir sur le club et le club sur l'école. Les éducateurs des deux secteurs doivent se connaître, le meilleur développement de l'enfant étant le seul impératif à respecter.

Quelques mots maintenant du dossier scolaire. Sa création a soulevé une vive polémique qui a obscurci le débat. Il est nécessaire, me semble-t-il, d'éviter toute passion pour reconnaître les mérites et peut-être aussi les risques de cette initiative.

Les mérites sont sans doute nombreux : souci de continuité pédagogique de l'action éducative, appréciations globales sur l'enfant sans se tenir aux seuls résultats scolaires, meilleure connaissance de l'environnement sociologique et affectif, avec la possibilité d'une pédagogie individualisée.

Quant aux risques, ils seraient évidents si l'on devait divulguer de manière trop abusive les indications de ce dossier scolaire. Mais je pense qu'il faut faire confiance au corps enseignant. Certes certaines précautions sont prises, tenant au secret professionnel et à la destruction du dossier en fin de scolarité. Je préférerais pour ma part que le dossier fut remis au jeune ou à sa famille plutôt que d'être détruit, car c'est peut-être un document à conserver. En définitive, le seul risque réel est de figer le profil de l'enfant, de l'enfermer dans une réputation à un moment de son évolution, alors que l'enfance et l'adolescence sont essentiellement des époques de mutations. Soyons donc prudents dans l'utilisation du dossier scolaire.

La famille, enfin. Elle reste la première responsable de l'éducation. Il faut affirmer la primauté de la responsabilité familiale dans l'éducation des enfants. Scolariser un enfant, c'est confier à des enseignants une partie de son éducation qui reste le droit des parents.

Sans doute existe-t-il une certaine complémentarité entre le rôle de la famille et celui des enseignants et des éducateurs. La famille n'est pas plus l'auxiliaire de l'enseignant ou de l'éducateur que ce dernier n'est l'auxiliaire de la famille. Il y a là une complémentarité à souligner. Et puis il faut que les éducateurs tiennent compte de l'importance des relations affectives de l'enfant. Il est donc souhaitable que s'engage un dialogue fructueux entre les maîtres et les familles.

Les parents ne doivent pas être considérés comme des intrus dans la vie scolaire. On perçoit ainsi l'importance d'une formation des parents pour que la vie familiale soit mieux adaptée au rythme scolaire, qu'il s'agisse du sommeil, de la télévision — la meilleure et la pire des choses — des déplacements ou de l'alimentation. Certains week-ends, qui devraient être une bonne occasion de détente, sont en réalité la cause de fatigues supplémentaires dont les enfants pâtissent lorsqu'ils reviennent à l'école.

Les comités de parents me paraissent être un bon moyen de coopération et de concertation entre familles et enseignants. Auront-ils un rôle passif ou dynamique ? Il appartient aux parents que ces comités aient un rôle dynamique et je souhaiterais, monsieur le ministre, que leur mise en place se réalise tout à fait démocratiquement, sans aucune pression.

L'exercice de la responsabilité des familles suppose des moyens appropriés. Sans doute faut-il se féliciter des progrès réalisés en matière de gratuité scolaire. Mais il faut aussi souligner les imperfections du système actuel des bourses. J'ai un jour, monsieur le ministre, donné à votre prédécesseur l'exemple typique d'un chef d'exploitation agricole qui avait droit aux bourses alors que le salarié qu'il employait n'y avait pas droit. C'est dire que dans l'appréciation des ressources il y a des critères qui paraissent vraiment très mauvais. Il conviendrait de les revoir.

Personnellement, je suis très attaché au principe de la compensation des charges familiales, frais d'éducation inclus, et à la prise en compte du coût réel de l'enfant.

A mon avis, les bourses scolaires ne devraient intervenir que pour compenser certaines inégalités résultant, par exemple, de la géographie ou plus précisément de l'éloignement du lieu d'enseignement, tant aux niveaux primaire que secondaire et supérieur. Des aides particulières devraient être prévues dans ce cas.

Monsieur le ministre, je voudrais, presque en aparté, vous parler de l'enseignement en Allemagne. Par des relations familiales, j'ai eu connaissance des problèmes qui s'y posent. Je sais que vous avez entre les mains un rapport élaboré qui énonce tous les problèmes qui peuvent se poser aux familles qui séjournent dans ce pays. Je souhaite qu'une solution soit rapidement trouvée et que satisfaction puisse être donnée aux intéressés.

Je conclus.

J'ai trouvé dans un journal scolaire une formule qui me paraît constituer un beau programme et offrir un idéal magnifique : « Pour l'enfant, vers la vie ». C'est un programme et un idéal que familles, enseignants et éducateurs pourraient faire leur. Pour ma part, je souhaiterais que nous les réalisions et les vivions ensemble, quelles que soient nos opinions et nos croyances. (Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, et sur plusieurs bancs du groupe républicain et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Gilbert Faure.

M. Gilbert Faure. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la loi du 11 juillet 1975, relative à l'éducation, dispose dans son article 1^{er} que « tout enfant a droit à une formation scolaire » et que celle-ci « est obligatoire entre six et seize ans ».

Elle ajoute que « pour favoriser l'égalité des chances, des dispositions appropriées rendent possible l'accès de chacun, en fonction de ses aptitudes, aux différents types ou niveaux de la formation scolaire. Ces dispositions assurent la gratuité de l'enseignement durant la période de scolarité obligatoire ».

Si ces intentions généreuses sont inscrites dans la loi, elles ne sont pas encore passées dans la réalité.

D'abord, monsieur le ministre, je voudrais appeler votre attention sur un fait propre aux départements ruraux, surtout dans les zones de montagne. De plus en plus, à la suite d'un transfert de populations vers les centres urbains, des écoles de hameaux ou de villages ont été fermées. Les quelques familles qui habitent encore dans ces endroits défavorisés sont obligées de transporter leurs enfants à l'école la plus proche. A condition d'habiter à plus de trois kilomètres, elles perçoivent une indemnité, mais cette dernière est très insuffisante. Ne pourrait-on pas augmenter cette aide, en tenant compte des difficultés de transport, surtout en hiver ?

S'agissant des transports scolaires organisés, je note que les crédits attribués passent de 862,3 millions de francs en 1977 à 971 millions de francs en 1978, soit une progression de 12,6 p. 100.

En dépit de cet apport et de 67,3 millions de francs de mesures nouvelles, la part des dépenses supportée par les familles ne diminue pas. L'an dernier, la participation des parents aux frais de transport s'est élevée à 8 p. 100 alors que, selon les prévisions, elle aurait dû être de 6 p. 100. Cette année, elle atteindra encore 6,1 p. 100 au lieu de 4,90 p. 100 ou 6 p. 100 selon la variante de hausse de prix retenue.

Encore serait-il nécessaire que deux conditions soient remplies.

Il faudra d'abord que les tarifs n'augmentent pas de plus de 6,5 p. 100 par rapport à ceux de la rentrée de 1976. Il faudra ensuite que, dans le prochain collectif de fin d'année, le Parlement accorde 10,4 millions de francs pour couvrir les hausses autorisées par le Gouvernement au cours du premier trimestre scolaire. Il est d'ailleurs à noter qu'aucune diminution n'est prévue pour l'année scolaire 1978-1979.

En somme, les augmentations de crédits consenties correspondent seulement aux hausses des tarifs et à l'augmentation des effectifs transportés.

Cette situation est très regrettable car les familles les plus pauvres sont toujours les plus touchées, notamment dans les départements ruraux. En outre, même dans le premier degré, les familles sont souvent obligées de payer le car qui conduit leurs enfants au musée, au stade ou à la piscine.

En réalité, les divers frais de transport coûtent de plus en plus cher aux familles.

Compte tenu des difficultés économiques que connaissent certains départements, quelles mesures allez-vous prendre, monsieur le ministre, pour remédier à cet état de choses ?

Qu'en est-il du problème des fournitures ?

La gratuité des manuels, en classe de cinquième, nous est promise et 60 millions de francs sont prévus en mesures nouvelles pour l'assuier. Malheureusement, l'expérience de la rentrée de 1977 nous prouve que la pratique est toute différente.

Selon la circulaire de juillet 1976, il fallait fournir aux élèves de sixième des manuels « allégés ». Tant au niveau du volume qu'à celui du contenu, l'allègement a été une réussite incontestable !

L'an dernier, pour les classes de sixième, il existait un manuel d'histoire, un de géographie et un autre d'éducation civique. Cette année, à la rentrée 1977, tout a été fondu en un seul volume d'environ 160 pages.

Ils ne pèsent pas lourd, ces manuels « allégés » dans tous les sens du terme. Tous les syndicats d'enseignants, toutes les associations de spécialistes ont dénoncé l'appauvrissement du contenu ; ce ne sont pas des manuels allégés, ce sont des manuels au rabais.

Il s'ensuit une véritable inflation du matériel parascolaire qui est, celui-ci, payant. Ainsi, les élèves ont-ils été obligés d'acquiescer des cahiers de travaux dirigés, des livrets de soutien

pour pallier la médiocrité du matériel qui leur est offert. Les enfants de riches pourront trouver chez eux, ou acheter facilement les compléments culturels importants ; au contraire, les enfants de travailleurs devront se contenter d'utiliser ces manuels au rabais.

M. Louis Mexandeau. Très bien !

M. Gilbert Faure. Cette pseudo-gratuité va, une fois de plus, accentuer l'injustice et accroître les inégalités de chances. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des radicaux de gauche.)

Et ce n'est pas avec un crédit de 139 francs par élève de cinquième que l'on mettra un terme à cette inégalité sociale.

Ce n'est pas non plus votre politique en matière de bourses nationales qui permettra de combler l'injustice du système.

Un membre de la majorité, M. Mario Bénard, rapporteur de la commission des finances, n'a-t-il pas souligné lui-même, dans secours d'études, qui passent de 1 678,9 millions de francs en 1977 à 1 804 millions de francs en 1978, est « relativement faible ».

Depuis ces six dernières années, les crédits de bourses, en francs constants, n'ont cessé de diminuer. Cette détérioration continuera cette année.

Les plafonds de ressources n'ont été relevés que de 6,8 p. 100. Pour avoir droit à une bourse, une famille de trois enfants devrait avoir déclaré, en 1975, un salaire inférieur à 2 178 francs par mois. Là aussi, on peut véritablement parler d'un « seuil de pauvreté » qui évince beaucoup de familles à revenus modestes.

L'an dernier, la part de bourse avait augmenté de plus de 5 p. 100 ; cette année, portée de 154,50 francs à 160,50 francs, elle aura augmenté de 6 francs, c'est-à-dire de moins de 4 p. 100. Comme la moitié des boursiers ne touchent que deux parts, cela représente environ 36 francs par mois scolaire, soit à peu près deux francs de plus qu'en 1976.

Par contre, les frais de rentrée scolaire, évalués en 1976 à 431,54 francs pour un élève de sixième, s'éleveront cette année à 630 francs en moyenne, soit une majoration de 46 p. 100.

Moins de 4 p. 100 d'augmentation de la part de bourse, plus de 46 p. 100 d'augmentation du coût de la rentrée scolaire, la comparaison est éloquente et se passe de commentaires.

M. Raoul Bayou. Hélas !

M. Gilbert Faure. Comment, d'autre part, peut-on admettre un prix d'internat ou de demi-pension différent selon les cycles ou selon l'échelon des établissements' alors que le montant de la part de bourse ne change pas ?

Permettez-moi, pour terminer, de citer le cas d'une élève, obligée d'aller dans un établissement classé au quatorzième échelon. En cycle normal, elle doit payer 767 francs par trimestre. Son père, invalide, perçoit 2 000 francs par trimestre. Sa mère, qui s'est épuisée au travail pour subvenir pendant de longues années aux besoins du ménage, est, de son côté, en instance d'invalidité : elle percevra vraisemblablement 1 000 francs par trimestre. L'enfant bénéficie de dix parts de bourse, soit 535 francs par trimestre. Comment ce ménage pourra-t-il acquiescer la différence, acheter les vêtements, le matériel scolaire, payer les frais de transport pour l'aller et le retour hebdomadaires et faire face aux frais du ménage ?

Par cet exemple concret, j'ai voulu montrer que le taux des bourses devrait être adapté aux besoins des familles les plus défavorisées.

Je ne sais si je vous ai convaincu, monsieur le ministre, mais vous pouvez juger que, dans la pratique, nous sommes loin de la gratuité scolaire.

C'est pourquoi nous ne pouvons approuver un budget qui remet encore une fois à plus tard la réalisation indispensable de la gratuité, sous tous ses aspects. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.)

M. le président. La parole est à M. Boyer.

M. Jean Boyer. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, malgré la brièveté de mon intervention, je souhaite rendre hommage à la façon dont, par votre action, vous avez su faire entrer dans les faits la réforme de notre système éducatif, en dépit des oppositions multiples auxquelles vous avez eu à faire face.

Le projet de budget que vous nous soumettez pour 1978 comporte indiscutablement, comme plusieurs de mes collègues l'ont souligné, bon nombre d'aspects positifs.

J'ai retenu, dans les mesures nouvelles, dont j'ai remarqué la croissance notable, celle qui concerne l'apprentissage, et qui permettra de mettre en œuvre, de façon très rapide, les dispositions adoptées au printemps dernier, dont nous connaissons tous l'extrême importance. J'ai noté aussi les mesures nouvelles en faveur de l'enseignement libre.

Pour ma part, je bornerai mon propos à quelques remarques qui auront trait aux constructions scolaires.

Je remarque, en premier lieu, s'agissant des constructions du second degré, que, malgré une diminution notable des crédits, le second cycle long enregistre une progression sensible de sa dotation.

M. Lucien Neuwirth, rapporteur spécial. C'est exact !

M. Jean Boyer. Cette augmentation substantielle, de l'ordre de 30,8 p. 100, permettra la création de 7 000 places en 1978, ce qui répond largement aux besoins.

Je comprends que les impératifs fixés par l'austérité budgétaire vous aient contraint à des choix extrêmement rigides.

En second lieu, pour ce qui concerne le premier cycle, je note également que celui-ci est relativement bien traité, les effectifs prévisibles devant demeurer stables et peut-être même enregistrer une légère régression.

Il n'en va pas de même, dans le second cycle court, pour les collèges d'enseignement technique dont la dotation enregistre une diminution relativement forte puisqu'elle est supérieure à 25 p. 100.

Une telle diminution me paraît peu compatible avec les exigences du moment et les lignes directrices retenues en matière d'éducation par le VII^e Plan.

Je souhaite qu'en ce domaine, monsieur le ministre, vous fournissiez à l'Assemblée des détails et des éclaircissements plus approfondis.

J'appelle en outre votre attention sur les conséquences multiples et dommageables qu'entraîne la fermeture des petits collèges en milieu rural et je confirme les propos qu'a tenus à cet égard mon collègue et ami M. Briane. Ces fermetures ont pour effet de déplacer les effectifs vers les villes et elles contribuent, pour une part, à la dévitalisation de nos campagnes.

Je vous demande de mettre un frein à cette évolution car il me semble que le maintien d'établissements ruraux constitue un des éléments essentiels d'une politique rationnelle d'aménagement du territoire et, par ailleurs, un facteur d'égalisation des chances.

Je sais que la mise en œuvre d'une telle politique suscite un certain nombre de difficultés, en particulier lorsqu'il s'agit de maintenir en service des établissements existants, ce qui entraîne parfois des coûts excessifs ou encore la construction d'établissements à faible effectif.

Les nouveaux objectifs de votre réforme, concernant l'organisation des études, doivent rendre désormais plus rentable le maintien des collèges ruraux, voire la création de petits modules.

Ces problèmes se posent avec un acuité particulière dans ma région, notamment dans les communes de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs et de Saint-Siméon-de-Bressieux que vous m'excuserez de citer.

C'est pourquoi je vous serais reconnaissant, monsieur le ministre, de bien vouloir m'indiquer, si possible avec précision, où en sont les études que vous avez fait entreprendre concernant la construction d'unités pédagogiques modulaires de ce genre.

Je souhaiterais notamment savoir si de telles constructions ont déjà été édifiées et si leur coût est raisonnable et leur gestion satisfaisante.

Si tel était le cas, il me semble qu'il y aurait là, monsieur le ministre, un moyen privilégié de répondre à une demande pressante dans nos régions rurales.

Je vous remercie par avance pour les réponses que vous voudrez bien me fournir en cette matière.

Comme je l'ai indiqué au début de mon propos, j'estime que le budget que vous nous soumettez est satisfaisant. C'est pourquoi je le voterai. (*Aplaudissements sur les bancs du groupe républicain, du rassemblement pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 5 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1978, n° 3120 ; (rapport n° 3131 de M. Maurice Papon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

— Education et article 78 (suite) :

(Annexe n° 14 [Education]. — M. Mario Bénéard, rapporteur spécial ; avis n° 3148, tome VII, de M. Pinte, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; annexe n° 15 [Constructions scolaires et universitaires]. — M. Neuwirth, rapporteur spécial.)

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures trente-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
JACQUES RAYMOND TEMIN.

